

Université du Québec à Chicoutimi

**RAPPORT**  
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE  
L'APPLICATION  
DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU  
UNIVERSITAIRE

ÉDITION 2023-2024

Saguenay  
Octobre 2024



Campus de Saguenay



Centre des Premières Nations  
Nikanite



Campus de Sept-Îles



Campus de Montréal  
École NAD-UQAC

UQAC



# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

Lettre de présentation

## SECTION 1

### États financiers 2023-2024

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)

## SECTION 2

### État du traitement des membres du personnel de direction 2023-2024

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction – Formulaire de déclaration
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

## SECTION 3

### Rapport sur la performance

- Indicateurs institutionnels
  - Effectifs étudiants et enseignants
  - Effectifs étudiants par cycle
  - Réussite académique
  - Durée des études
  - Effectif du personnel
  - Intensité de la recherche
  - Définitions et informations relatives aux indicateurs institutionnels
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
  - Mesures phares d'encadrement des étudiants
  - Autres mesures d'encadrement des étudiants
- Programmes d'activités de recherche
  - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche
  - Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029

## SECTION 4

### Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientation en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités
- Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC – prolongation jusqu'en 2025
- Priorités institutionnelles 2023-2024



# LETTRE DE PRÉSENTATION



Le 24 octobre 2024

Madame Paméla Garcia Cournoyer  
Directrice des politiques, de la planification et de la veille  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De la Chevrotière, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Rapport 2023-2024 de l'Université du Québec à Chicoutimi déposé dans le cadre de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Madame,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)*, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vous transmet, par la présente, son rapport annuel 2023-2024 divisé en quatre sections intitulées : *États financiers, État du traitement des membres du personnel de direction, Rapport sur la performance et Rapport sur les perspectives de développement*.

Plus précisément, les sections 1 et 2 présentent les rapports financiers requis par la Loi 95 comportant diverses données importantes qui sauront vous être utiles dans vos analyses. La section 3 met en relief un résumé des divers moyens mis en œuvre pour soutenir la réussite et la persévérance de nos étudiants. L'UQAC a choisi, par ailleurs, de placer au cœur de sa mission fondamentale la réussite de ses étudiants. Vous retrouverez également dans cette section, les indicateurs institutionnels propres à l'UQAC. De façon sommaire, ces indicateurs recoupent des données concernant les effectifs étudiants et enseignants, la réussite académique et la recherche. Nous portons à votre attention que pour l'année 2023-2024, l'effectif étudiant total de l'UQAC s'établissait à 8 191 étudiants. De ce nombre, 5 631 étudiants au premier cycle et 2 560 étudiants aux cycles supérieurs. De plus, les données préliminaires du financement total de la recherche pour cette même période indiquent un montant 25 026 000 \$.

À notre avis, notre performance scientifique témoigne du succès de nos chercheurs auprès des divers organismes subventionnaires prenant appui sur les collaborations soutenues que l'Université entretient depuis plusieurs années auprès de divers partenaires privés, publics et parapublics, tant du milieu régional que national et international. Une présentation de la Planification stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 à la section 3 fait état de l'effervescence scientifique présente en nos murs. Par ailleurs, les « Réalisations marquantes sur le plan de la recherche », viennent compléter le tableau du développement de la recherche et création à l'UQAC.

.../2

La section 4 s'articule autour des perspectives de développement à partir de la Planification stratégique 2019-2023, officiellement reconduit pour deux ans par résolution du Conseil d'administration lors de la séance du 20 février 2024. Vous retrouverez copie de cette planification à la section 4 qui précise les perspectives de développement institutionnel. La mise en œuvre de la planification étant réalisée par l'établissement de priorités institutionnelles, nous avons joint l'état d'avancement en date du 24 septembre 2024.

Souhaitant que ce rapport puisse répondre aux attentes du Ministère, nous demeurons disponibles pour vous fournir toute autre information supplémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le recteur,

A handwritten signature in blue ink that reads "Ghislain Samson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Ghislain Samson, Ph. D.

GS/ag

# SECTION 1

## États financiers 2023-2024

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Système d'information financière des universités (SIFU)





# Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil d'administration de  
**l'Université du Québec à Chicoutimi,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI** (Université), qui comprennent le bilan non consolidé au 30 avril 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2024, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers non consolidés.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation - Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'Université de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers non consolidés conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.* <sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Saguenay, Canada  
24 septembre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131362

ÉTATS FINANCIERS  
Système d'information financière des  
universités (SIFU) 2023-2024



Université du Québec à Chicoutimi

**Systeme d'information financière des universités  
2023-2024**

Deane B. Lo CPA  
Responsable des ressources financières

25/9/2024  
Date

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
<del>ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS</del>	5
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
<del>ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</del>	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20
<del>ANNEXE 21: SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE-</del>	21
ANNEXE 22A: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU CANADA	22A
ANNEXE 22B: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22B
ANNEXE 22C: CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS- AUTRES SOURCES	22C
ANNEXE 23 : PRODUITS DES ENTITÉS SUBVENTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA PAR FONDS	23
ANNEXE 24 : CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- MES	24

Université du Québec à Chicoutimi  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
au 30 avril 2024  
en \$

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	18 742 666	-	-	-	712 136		19 454 802	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	16 707		16 707	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	17 005 418	---	---	---	---		17 005 418	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	2 559 610	---	---	---	---		2 559 610	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	10 593 186	5 745 305	5 574 173	-	5 980		21 918 644	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	1 858 035	31 012 683	-	3 396 196	-	(36 266 914)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	1 595 014	29 943	-	-	-		1 624 957	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-		-	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>52 353 929</b>	<b>36 787 931</b>	<b>5 574 173</b>	<b>3 396 196</b>	<b>734 823</b>	<b>(36 266 914)</b>	<b>62 580 138</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 412 911	-	-	-	-		1 412 911	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	129 320	-	-	-	10 163 888		10 293 208	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-		-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	132 275 307	---	---		132 275 307	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---		-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	1 297 448	-	-		1 297 448	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
<b>21</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>53 896 160</b>	<b>36 787 931</b>	<b>139 146 928</b>	<b>3 396 196</b>	<b>10 898 711</b>	<b>(36 266 914)</b>	<b>207 859 012</b>	<b>21</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
 au 30 avril 2024  
 en \$

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	1 211 741	-	-	-	1 211 741	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	4 006 395	---	---	---	---	---	4 006 395	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	23 566 915	1 020 330	---	-	-	-	24 587 245	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	7 289 229	1 043 768	719 991	-	8 558	-	9 061 546	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	4 465 716	-	---	---	-	-	4 465 716	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	32 338 567	1 597 302	-	-	-	33 935 869	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	31 012 683	-	1 493 109	-	3 761 122	(36 266 914)	-	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>70 340 938</b>	<b>34 402 665</b>	<b>5 022 143</b>	<b>-</b>	<b>3 769 680</b>	<b>(36 266 914)</b>	<b>77 268 512</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	31 730 000	-	-	-	-	-	31 730 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	115 708 411	---	---	-	115 708 411	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	38
39	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>102 070 938</b>	<b>34 402 665</b>	<b>120 730 554</b>	<b>-</b>	<b>3 769 680</b>	<b>(36 266 914)</b>	<b>224 706 923</b>	<b>39</b>
<b>SOLDES DE FONDS <sup>1</sup></b>										
40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 272 401	2 385 266	399 862	-	2 423 584	-	6 481 113	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	3 396 196	4 705 447	-	8 101 643	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(49 447 179)	---	---	---	---	-	(49 447 179)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	18 016 512	---	---	-	18 016 512	45
46	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(48 174 778)</b>	<b>2 385 266</b>	<b>18 416 374</b>	<b>3 396 196</b>	<b>7 129 031</b>	<b>-</b>	<b>(16 847 911)</b>	<b>46</b>
47	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>53 896 160</b>	<b>36 787 931</b>	<b>139 146 928</b>	<b>3 396 196</b>	<b>10 898 711</b>	<b>(36 266 914)</b>	<b>207 859 012</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglemés) (401)	s/o	12 769 242	---	---	---	---		12 769 242	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglemés (402)	s/o	958 162	---	---	---	---		958 162	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglemés (403)	s/o	1 662 861	---	---	---	---		1 662 861	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	95 816	---	---	---	---		95 816	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglemés (406)	s/o	13 147 750	---	---	---	---		13 147 750	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---		-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	-	---	---	---	---		-	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	4 672 217	---	---	---	---		4 672 217	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	125 775	-	---	-	-		125 775	9
10	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>33 431 823</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 431 823</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	102 614 640	5 584 938	-	---	---		108 199 578	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	704 406	6 562 475	3 631	-	-		7 270 512	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 899 376	9 806 117	4 390	-	-		11 709 883	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	517 604	352 751	-	-	-		870 355	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	115 392	---	---		115 392	15
16	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	6 982 203	---	---		6 982 203	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	126 960	---	---		126 960	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	729 299	---	---		729 299	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	627 704	---	---		627 704	19
20	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>105 736 026</b>	<b>22 306 281</b>	<b>8 589 579</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>136 631 886</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	902 573	-	-	-	214 356		1 116 929	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-		-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-		-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	500	1 217 469	-	-	-		1 217 969	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	-	7 899 232	-	-	757 028		8 656 260	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	192 379		192 379	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---		-	27
28	Recouvrement et transfert des coûts indirects (465,471, 865, 866)	s/o	2 309 383	(2 309 383)	---	---	---		-	28
29	Ventes externes (460)	s/o	13 245 681	1 834 462	6 985	---	30 597		15 117 725	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	5 794	-	-	-	-		5 794	30
31	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>16 463 931</b>	<b>8 641 780</b>	<b>6 985</b>	<b>-</b>	<b>1 194 360</b>	<b>-</b>	<b>26 307 056</b>	<b>31</b>
32	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>155 631 780</b>	<b>30 948 061</b>	<b>8 596 564</b>	<b>-</b>	<b>1 194 360</b>	<b>-</b>	<b>196 370 765</b>	<b>32</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								1
2	Direction	s/o	4 356 233	357 221	---	---	---	4 713 454	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	37 510 221	2 767 841	---	---	---	40 278 062	4
5	Chargés de cours	s/o	14 986 130	7 146	---	---	---	14 993 276	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 470 148	3 596 544	---	---	---	6 066 692	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	716 656	1 190 722	---	---	-	1 907 378	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	21 904 367	1 119 040	---	---	-	23 023 407	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	8 409 394	1 685 385	---	---	18 874	10 113 653	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	7 119 090	241 153	---	---	---	7 360 243	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	2 011 904	149 206	---	---	---	2 161 110	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	20 811 875	2 466 813	---	---	4 278	23 282 966	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	472 727	-	---	---	-	472 727	13
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>120 768 745</b>	<b>13 581 071</b>	-	-	<b>23 152</b>	<b>134 372 968</b>	<b>14</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	382 000	---	---	---	---	382 000	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	74 398	-	---	---	-	74 398	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	16 762	1 420 265	---	---	-	1 437 027	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	230 948	2 633	---	---	250	233 831	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	4 201 545	1 513 281	---	---	8 843	5 723 669	19
20	Bourses (735)	s/o	3 927 566	7 757 618	---	---	237 137	11 922 321	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	4 414 041	1 419 742	-	-	500 861	6 334 644	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	3 211 709	1 933 519	---	---	660	5 145 888	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	-	-	---	---	-	-	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	9 146 494	2 447 713	-	---	59 777	11 653 984	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	310 070	8 463	---	---	-	318 533	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	4 303 929	43 847	-	---	-	4 347 776	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	6 046 168	22 644	---	---	-	6 068 812	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	132 797	4 182	---	---	-	136 979	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	651 028	80 262	27 209	---	-	758 499	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	223 998	---	---	223 998	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	441 657	473	-	-	12 535	454 665	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
34	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	---	-	34
35	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	10 240 128	---	---	10 240 128	35
36	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	1 097 357	15	979 297	-	-	2 076 669	36
37	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>38 588 469</b>	<b>16 654 657</b>	<b>11 470 632</b>	-	<b>820 063</b>	<b>67 533 821</b>	<b>37</b>
38	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	(170 077)	(315 369)	---	---	-	(485 446)	38
39	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	163 464	321 982	-	-	-	485 446	39
40	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	293 307	293 307	40
41	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>38 581 856</b>	<b>16 661 270</b>	<b>11 470 632</b>	-	<b>1 113 370</b>	<b>67 827 128</b>	<b>41</b>
42	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>159 350 601</b>	<b>30 242 341</b>	<b>11 470 632</b>	-	<b>1 136 522</b>	<b>202 200 096</b>	<b>42</b>
43	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>(3 718 821)</b>	<b>705 720</b>	<b>(2 874 068)</b>	-	<b>57 838</b>	<b>(5 829 331)</b>	<b>43</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>		(41 291 414)	2 392 952	17 152 434	3 098 180	7 434 480	-	(11 213 368)	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	-	2
3	<b>Solde de fonds redressé</b>		(41 291 414)	2 392 952	17 152 434	3 098 180	7 434 480	-	(11 213 368)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	155 631 780	30 948 061	8 596 564	-	1 194 360	-	196 370 765	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	159 350 601	30 242 341	11 470 632	-	1 136 522	-	202 200 096	5
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		(3 718 821)	705 720	(2 874 068)	-	57 838	-	(5 829 331)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	(93 000)	-	-	-	-	-	(93 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	287 788	-	-	287 788	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	524 844	268 114	4 630 294	10 228	40 914	-	5 474 394	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	3 596 387	981 520	492 286	-	404 201	-	5 474 394	11
12	<b>Sous-total</b>		(6 883 364)	(7 686)	1 263 940	298 016	(305 449)	-	(5 634 543)	12
13	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		(48 174 778)	2 385 266	18 416 374	3 396 196	7 129 031	-	(16 847 911)	13

**RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>**

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	1 272 401	2 385 266	399 862	-	2 423 584	-	6 481 113	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	-	-	-	3 396 196	4 705 447	-	8 101 643	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(49 447 179)	-	-	-	-	-	(49 447 179)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	-	-	18 016 512	-	-	-	18 016 512	19
20	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		(48 174 778)	2 385 266	18 416 374	3 396 196	7 129 031	-	(16 847 911)	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université du Québec à Chicoutimi  
**Produits par fonction - Fonds de fonctionnement**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2024**  
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	-	---	12 769 242	---	-	---	---		12 769 242	1
2	---	---	958 162	---	---	---	---		958 162	2
3	---	---	1 662 861	---	---	---	---		1 662 861	3
4	---	---	95 816	---	---	---	---		95 816	4
5	-	---	13 147 750	---	-	---	---		13 147 750	5
6	-	---	-	---	-	---	---		-	6
7	-	---	-	---	-	---	---		-	7
8	96 620	-	2 992 170	-	43 615	1 539 812	-		4 672 217	8
9	-	-	125 775	-	-	-	-		125 775	9
<b>10</b>	<b>96 620</b>	<b>-</b>	<b>31 751 776</b>	<b>-</b>	<b>43 615</b>	<b>1 539 812</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 431 823</b>	<b>10</b>
11	-	-	102 614 640	---	-	-	---		102 614 640	11
12	140 149	90 029	14 811	459 280	-	137	-		704 406	12
13	-	-	1 728 172	-	171 204	-	-		1 899 376	13
14	517 604	-	-	-	-	-	-		517 604	14
<b>15</b>	<b>657 753</b>	<b>90 029</b>	<b>104 357 623</b>	<b>459 280</b>	<b>171 204</b>	<b>137</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105 736 026</b>	<b>15</b>
16	---	---	902 573	---	-	-	-		902 573	16
17	---	---	-	---	---	---	---		-	17
18	-	-	-	---	-	-	-		-	18
19	500	-	-	-	-	-	-		500	19
20	-	-	-	-	-	-	-		-	20
21	---	---	-	---	---	---	---		-	21
22	50 250	-	2 259 133	---	-	-	-		2 309 383	22
23	5 497 831	203 187	459 847	1 618 233	2 897 740	1 831 029	737 814		13 245 681	23
24	-	-	3 092	-	-	2 702	-		5 794	24
<b>25</b>	<b>5 548 581</b>	<b>203 187</b>	<b>3 624 645</b>	<b>1 618 233</b>	<b>2 897 740</b>	<b>1 833 731</b>	<b>737 814</b>	<b>-</b>	<b>16 463 931</b>	<b>25</b>
<b>26</b>	<b>6 302 954</b>	<b>293 216</b>	<b>139 734 044</b>	<b>2 077 513</b>	<b>3 112 559</b>	<b>3 373 680</b>	<b>737 814</b>	<b>-</b>	<b>155 631 780</b>	<b>26</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2024  
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	<b>Masse salariale</b>									1	
2	Direction	1 242 269	353 099	2 163 150	338 917	107 945	150 853	-	4 356 233	2	
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
4	Enseignants-chercheurs	37 471 512	-	31 500	-	7 209	-	-	37 510 221	4	
5	Chargés de cours	14 943 516	-	-	-	42 614	-	-	14 986 130	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 392 277	-	76 455	-	337	-	1 079	2 470 148	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	704 301	496	1 796	-	-	10 063	-	716 656	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	7 530 878	4 249 624	6 115 514	516 658	1 453 861	2 037 832	-	21 904 367	8	
9	Personnel de soutien technique	2 707 213	3 003 889	1 846 298	761 308	11 218	78 648	820	8 409 394	9	
10	Personnel de soutien de bureau	3 028 424	472 598	1 756 883	605 870	262 208	985 510	7 597	7 119 090	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	37 439	-	-	1 569 914	7 462	234 863	162 226	2 011 904	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	13 984 415	1 893 056	2 944 154	897 321	341 619	710 650	40 660	20 811 875	12	
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	154 756	88 564	155 520	8 542	17 678	49 687	(2 020)	472 727	13	
<b>14</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>84 197 000</b>	<b>10 061 326</b>	<b>15 091 270</b>	<b>4 698 530</b>	<b>2 252 151</b>	<b>4 258 106</b>	<b>-</b>	<b>120 768 745</b>	<b>14</b>	
15	Avantages sociaux futurs (704)	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	382 000	382 000	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	74 398	-	-	-	-	-	-	74 398	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	16 762	-	-	-	-	-	-	16 762	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	81 348	24 576	117 435	491	535	6 563	-	230 948	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	2 567 404	51 599	513 175	45 909	787 954	235 504	-	4 201 545	19	
20	Bourses (735)	447 322	-	-	-	1 500	3 478 744	-	3 927 566	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	868 708	119 098	628 963	1 531 626	41 157	1 219 489	5 000	4 414 041	21	
22	Fournitures et matériel (745)	1 097 754	1 161 299	315 372	209 904	61 637	245 462	120 281	3 211 709	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	1 812 643	1 774 384	1 467 577	3 396 031	318 969	281 432	95 458	9 146 494	24	
25	Volumes et périodiques (750)	52 879	253 573	1 923	70	1 622	3	-	310 070	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	124 795	303 993	428	3 372 354	-	123 320	379 039	4 303 929	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	22 143	-	29 405	5 960 328	33 413	302	577	6 046 168	27	
28	Location-exploitation (830)	71 982	2 022	25 233	2 531	1 762	29 267	-	132 797	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	60 801	319 360	2 542	218 998	3 254	25 113	20 960	651 028	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	4 750	2 147	388 323	-	6 299	39 769	369	441 657	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	-	-	1 097 357	-	-	-	-	1 097 357	34	
<b>35</b>	<b>Total des charges autres</b>	<b>7 303 689</b>	<b>4 012 051</b>	<b>4 587 733</b>	<b>14 738 242</b>	<b>1 258 102</b>	<b>5 684 968</b>	<b>621 684</b>	<b>382 000</b>	<b>38 588 469</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	(4 500)	(48 092)	-	(750)	(28 311)	(575)	(87 849)	(170 077)	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	73 191	7 295	60 583	2 016	11 995	8 156	228	163 464	37	
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
<b>39</b>	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>7 372 380</b>	<b>3 971 254</b>	<b>4 648 316</b>	<b>14 739 508</b>	<b>1 241 786</b>	<b>5 692 549</b>	<b>534 063</b>	<b>382 000</b>	<b>38 581 856</b>	<b>39</b>
<b>40</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>91 569 380</b>	<b>14 032 580</b>	<b>19 739 586</b>	<b>19 438 038</b>	<b>3 493 937</b>	<b>9 950 655</b>	<b>744 425</b>	<b>382 000</b>	<b>159 350 601</b>	<b>40</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
 Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
 de l'exercice terminé le 30 avril 2024  
 en \$

Annexe 3

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>2</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
3	Subvention du Ministère (515)	3 801 155	18 751	49 997	-	136 775	1 578 260	-	5 584 938	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	5 812 795	-	-	-	607 180	142 500	-	6 562 475	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	8 616 762	-	15 000	-	-	1 174 355	-	9 806 117	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	168 742	-	-	-	154 536	29 473	-	352 751	6
<b>7</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>18 399 454</b>	<b>18 751</b>	<b>64 997</b>	<b>-</b>	<b>898 491</b>	<b>2 924 588</b>	<b>-</b>	<b>22 306 281</b>	<b>7</b>
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	-	-	-	-	-	-	-	-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	1 163 740	-	-	-	25 729	28 000	-	1 217 469	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	7 736 287	-	-	-	56 598	106 347	-	7 899 232	12
13	Gains sur vente de placements (526)	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(2 157 435)	-	-	-	(149 948)	(2 000)	-	(2 309 383)	14
15	Ventes externes (460)	1 069 846	-	-	-	59 501	705 115	-	1 834 462	15
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
<b>17</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>7 812 438</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 120)</b>	<b>837 462</b>	<b>-</b>	<b>8 641 780</b>	<b>17</b>
<b>18</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>26 211 892</b>	<b>18 751</b>	<b>64 997</b>	<b>-</b>	<b>890 371</b>	<b>3 762 050</b>	<b>-</b>	<b>30 948 061</b>	<b>18</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2024  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masse salariale									1
2	Direction	266 362	-	-	-	90 859	-	-	357 221	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	2 767 841	-	-	-	-	-	-	2 767 841	4
5	Chargés de cours	5 726	-	-	-	1 420	-	-	7 146	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 539 052	-	14 578	-	36 874	6 040	-	3 596 544	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 132 596	-	-	-	8 236	49 890	-	1 190 722	7
8	Personnel professionnel non enseignant	670 003	-	5 879	-	207 660	235 498	-	1 119 040	8
9	Personnel de soutien technique	1 504 420	-	16 260	-	10 237	154 468	-	1 685 385	9
10	Personnel de soutien de bureau	127 581	-	-	-	4 265	109 307	-	241 153	10
11	Personnel de métier et ouvrier	149 206	-	-	-	-	-	-	149 206	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	2 266 657	-	8 302	-	73 662	118 192	-	2 466 813	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>12 429 444</b>	<b>-</b>	<b>45 019</b>	<b>-</b>	<b>433 213</b>	<b>673 395</b>	<b>-</b>	<b>13 581 071</b>	<b>14</b>
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	1 420 265	-	-	-	-	-	-	1 420 265	16
17	Formation et perfectionnement (710)	2 153	-	-	-	-	480	-	2 633	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 473 117	-	669	-	29 254	10 241	-	1 513 281	18
19	Bourses (735)	4 723 497	-	-	-	-	3 034 121	-	7 757 618	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 412 985	-	-	-	5 257	1 500	-	1 419 742	20
21	Fournitures et matériel (745)	1 895 078	-	1 990	-	5 063	31 388	-	1 933 519	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	2 290 816	18 751	16 319	-	114 750	7 077	-	2 447 713	23
24	Volumes et périodiques (750)	8 463	-	-	-	-	-	-	8 463	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	43 847	-	-	-	-	-	-	43 847	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	22 644	-	-	-	-	-	-	22 644	26
27	Location exploitation (830)	3 925	-	-	-	257	-	-	4 182	27
28	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	(74 461)	-	-	-	150 875	3 848	-	80 262	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	371	-	-	-	102	-	-	473	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Autres charges (860, 870)	15	-	-	-	-	-	-	15	33
34	<b>Total des charges autres</b>	<b>13 222 715</b>	<b>18 751</b>	<b>18 978</b>	<b>-</b>	<b>305 558</b>	<b>3 088 655</b>	<b>-</b>	<b>16 654 657</b>	<b>34</b>
35	Ventes internes (878)	(315 369)	-	-	-	-	-	-	(315 369)	35
36	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	320 257	-	1 000	-	725	-	-	321 982	36
37	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>13 227 603</b>	<b>18 751</b>	<b>19 978</b>	<b>-</b>	<b>306 283</b>	<b>3 088 655</b>	<b>-</b>	<b>16 661 270</b>	<b>38</b>
39	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 657 047</b>	<b>18 751</b>	<b>64 997</b>	<b>-</b>	<b>739 496</b>	<b>3 762 050</b>	<b>-</b>	<b>30 242 341</b>	<b>39</b>

**Université du Québec à Chicoutimi**  
**Produits reportés**  
**Exercice 2023-2024**  
**en \$**

Annexe 7

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	1 315 054		s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5	Activités d'été 2024 - Services aux collectivités	303 014		s.o.	s.o.	
6	Activités d'été 2024 - Services aux étudiants et sports	485 434		s.o.	s.o.	
7	Facturation pour des programmes de formation à l'étranger pour 24-25	1 690 415		s.o.	s.o.	
8	Subvention reçue d'avance pour la location de locaux pour 24-25	671 799		s.o.	s.o.	
9				s.o.	s.o.	
10				s.o.	s.o.	
11				s.o.	s.o.	
12				s.o.	s.o.	
13				s.o.	s.o.	
14				s.o.	s.o.	
15				s.o.	s.o.	
16				s.o.	s.o.	
17				s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
<b>Total</b>		<b>4 465 716</b>	<b>-</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>-</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
 Affectations internes des soldes de fonds  
 Exercice 2023-2024  
 en \$

	Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation - Capital 4	Fonds de dotation - Produits nets non distribués 5	Autres fonds 6
1	Projets d'enseignement	212 865					
2	Activités de recherche	1 023 189					
3	Services aux collectivités	36 347					
4	Laboratoire international des matériaux anti givres (Lima)		1 364 770				
5	Activités de recherche financées par l'autre fonds		544 890				
6	Activités de recherche financée par des fonds résiduels de contrats de recherche		475 606				
7	Acquisitions d'immobilisations			317 565			
8	Projets d'investissements de la FCI et du MESI pour l'acquisition d'équipements			51 609			
9	Développement informatique			-			
10	Projets d'investissement financés par l'autre fonds			30 688			
11	Fonds pour projets structurants						613 412
12	Fonds pour le versement de bourses pour étudiants						1 108 141
13	Fonds pour le développement à l'international						335 089
14	Fonds pour le développement de la recherche						45 192
15	Fonds pour le soutien à l'enseignement et à l'apprentissage						321 750
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28	Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29							
30	<b>Total des affectations des soldes de fonds</b>	<b>1 272 401</b>	<b>2 385 266</b>	<b>399 862</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 423 584</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
 Détail Autres actifs - Autres passifs  
 Exercice 2023-2024

en \$

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Logiciels et développement informatique			1 297 448		
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	-	-	1 297 448	-	-

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Swaps de flux trésorerie					
17	Instruments financiers dérivés					
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
30						
31	<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	-	-

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 20 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 39 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Université du Québec à Chicoutimi  
 Détail Autres produits - Autres charges  
 Exercice 2023-2024  
 en \$

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 Récupérations de salaires ou prêts de service	---	5 794	---								
2 Créances douteuses	---	---	1 097 357		15						
3 Amortissement des autres actifs ( voir annexe 9 )							979 297				
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29 <b>Total</b>	-	5 794	1 097 357	-	15	-	979 297	-	-	-	-

**Université du Québec à Chicoutimi**  
**Redressements des soldes de fonds**  
**Exercice 2023-2024**  
**en \$**

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte 306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	---	---	---	---
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) <sup>1</sup>	-	-	-	-	-
<b>4</b>	<b>Total des redressements des soldes de fonds</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5	<b>Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)</b>					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	<b>Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à préciser</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Note 1: les autres redressements des années antérieures doivent être expliqués dans les lignes de 6 à 11 en inscrivant les montants correspondants pour chaque fonds

AVANCES INTERFONDS DU		VERS					Total des avances aux autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
1	Fonds de fonctionnement		-	1 493 108	-	364 927	1 858 035
2	Fonds avec restrictions	31 012 683		-	-	-	31 012 683
3	Fonds d'immobilisations	-	-		-	-	-
4	Fonds de dotation	-	-	-		3 396 196	3 396 196
5	Autres fonds	-	-	-	-		-
<b>6</b>	<b>Total des avances reçues d'autres fonds</b>	<b>31 012 683</b>	<b>-</b>	<b>1 493 108</b>	<b>-</b>	<b>3 761 123</b>	<b>36 266 914</b>

VIREMENTS INTERFONDS <sup>Notes 1 et 2</sup> DU		VERS					Total des virements vers d'autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
7	Fonds de fonctionnement			3 545 245	10 228	40 914	3 596 387
8	Fonds avec restrictions			981 520			981 520
9	Fonds d'immobilisations	492 286					492 286
10	Fonds de dotation						-
11	Autres fonds	32 558	268 114	103 529			404 201
<b>12</b>	<b>Total des virements reçus d'autres fonds</b>	<b>524 844</b>	<b>268 114</b>	<b>4 630 294</b>	<b>10 228</b>	<b>40 914</b>	<b>5 474 394</b>

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Université du Québec à Chicoutimi  
Informations additionnelles sur les virements interfonds  
Exercice 2023-2024  
en \$

Annexe 12 a

Seuil de signification de 100 000\$

1 2 3 4 5 6 7							
Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin <sup>3</sup>
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	---	3 395 245	---	---	3 395 245	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	---	---	---	---	-	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisations	---	150 000	---	---	150 000	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	---	---	---	---	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	---	---	---	---	-	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	---	---	---	---	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	---	---	---	---	-	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	---	---	---	---	-	
12	VI (FF au FAR)	---	---	---	---	-	
13	VI (FF au FD)	---	---	10 228	---	10 228	
14	VI (FF au AF)	---	---	---	40 914	40 914	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures	---	---	---	---	-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements	---	---	---	---	-	
17	<b>Total <sup>(1)</sup></b>	-	3 545 245	10 228	40 914	3 596 387	

Seuil de signification de 100 000\$

1 2 3 4 5 6 7							
Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin <sup>3</sup>
18	VI (FAR au FF)	---	---	---	---	-	
19	VI (FD au FF)	---	---	---	---	-	
20	VI (AF au FF)	---	---	---	---	-	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures	---	492 286	---	---	492 286	Transfert de soldes de fonds non utilisés
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements	---	---	---	32 558	32 558	Soutien aux étudiants
23	<b>Total <sup>(2)</sup></b>	-	492 286	-	32 558	524 844	

Note 1: Le total de la ligne 16 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.

Note 2: Le total de la ligne 22 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.

Note 3: Commentaire au besoin, exemple : nom du projet, réserve, etc.

Avantages sociaux

Exercice 2023-2024

en \$

Composition des avantages sociaux		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
1	Régime de retraite de l'université	8 093 774	638 557		8 732 331
2	Régie des rentes du Québec	3 921 530	536 218		4 457 748
3	Régime québécois d'assurance parentale	535 793	69 379		605 172
4	Fonds des services de santé (FSS)	4 115 647	447 296		4 562 943
5	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	392 657	51 051		443 708
6	Assurance-emploi	954 964	141 631		1 096 595
7	Assurance-vie	64 031	5 401		69 432
8	Assurance santé et salaire	2 885 473	161 290		3 046 763
9	Exonération des droits de scolarité	9 671			9 671
10	Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11	Autres avantages sociaux	(161 665)	415 990	4 278	258 603
<b>12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 811 875</b>	<b>2 466 813</b>	<b>4 278</b>	<b>23 282 966</b>

Ratio des avantages sociaux sur la masse salariale par fonds		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
13	Masse salariale <sup>1</sup> (900 à 905), (910 à 915), (920 à 925), (930 à 934), (940 à 944), (950 à 954), (960 à 964), (970 à 974), (980 à 985), et (997)	96 399 165	11 114 258	18 874	107 532 297
14	Ratio (Avantages sociaux /Masse salariale, en %)	22%	22%	23%	22%

Note 1 : La masse salariale de la ligne 13 est présentée au brut, c'est-à-dire qu'elle n'est pas diminuée du montant des salaires capitalisables transférés au fonds des immobilisations.

Université du Québec à Chicoutimi  
Détail des charges Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)  
Fonds de fonctionnement  
Exercice 2023-2024  
en \$

Annexe 15

		Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	Masse salariale							1
2	Direction	338 917	-	-	-	-	338 917	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	-	-	-	-	-	4
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-	7
8	Personnel professionnel non enseignant	516 658	-	-	-	-	516 658	8
9	Personnel de soutien technique	747 477	-	-	13 831	-	761 308	9
10	Personnel de soutien bureau	605 870	-	-	-	-	605 870	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 569 914	-	-	-	-	1 569 914	11
12	Avantages sociaux (700)	895 918	-	-	1 403	-	897 321	12
13	Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	8 542	-	-	-	-	8 542	13
<b>14</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>4 683 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 234</b>	<b>-</b>	<b>4 698 530</b>	<b>14</b>
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	16
17	Formation et perfectionnement (710)	417	74	-	-	-	491	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	40 044	3 144	-	2 721	-	45 909	18
19	Bourses (735)	-	-	-	-	-	-	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 531 626	-	-	-	-	1 531 626	20
21	Fournitures et matériel (745)	159 530	46 866	-	3 508	-	209 904	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795)	1 298 412	748 264	1 249 794	99 561	-	3 396 031	23
24	Volumes et périodiques (750)	70	-	-	-	-	70	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	2 430 090	-	-	942 264	-	3 372 354	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	5 960 328	-	-	-	-	5 960 328	26
27	Location-exploitation (830)	2 531	-	-	-	-	2 531	27
28	Pertes sur vente de placement (886)	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	216 088	2 910	-	-	-	218 998	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	-	-	-	-	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	32
33	Mauvaises créances (860)	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (870)	-	-	-	-	-	-	34
<b>35</b>	<b>Total des autres charges</b>	<b>11 639 136</b>	<b>801 258</b>	<b>1 249 794</b>	<b>1 048 054</b>	<b>-</b>	<b>14 738 242</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	-	-	-	(750)	-	(750)	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	2 016	-	-	-	-	2 016	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	38
<b>39</b>	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>11 641 152</b>	<b>801 258</b>	<b>1 249 794</b>	<b>1 047 304</b>	<b>-</b>	<b>14 739 508</b>	<b>39</b>
<b>40</b>	<b>Total des charges</b>	<b>16 324 448</b>	<b>801 258</b>	<b>1 249 794</b>	<b>1 062 538</b>	<b>-</b>	<b>19 438 038</b>	<b>40</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
Charges d'immobilisations  
Exercice 2023-2024  
en \$

Annexe 16

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	4 034 628	3 508 023	2 333	150 875			3 910 184	7 571 415	11 606 042
2 Terrains	777 312							-	777 312
3 Aménagement de terrains	3 053 261	57 559	22 179	5 167			101 968	186 873	3 240 134
4 Bâtiments	106 585 666							-	106 585 666
5 Bâtiments - construction prestigieuse	-							-	-
6 Améliorations majeures aux bâtiments	68 045 095	5 552 684	339 771	11 393			15 407	5 919 255	73 964 350
7 Améliorations locatives	9 797 906							-	9 797 906
8 Équipements informatiques	5 460 902		1 862 309	56 883			588 244	2 507 436	7 968 338
9 Équipements de communication multimédia	800 889	88 973	296 418	85 635			103 582	574 608	1 375 497
10 Mobilier et équipement de bureau	446 771	35 197	173 140	2 564			155 844	366 745	813 516
11 Autres équipements	-							-	-
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	19 589 929	144 403	676 055	661 320			37 241	1 519 019	21 108 947
13 Documents de bibliothèques	16 242							-	16 242
14 Manuels pédagogiques	-							-	-
15 Matériels roulants	105 857		21 484				92 909	114 393	220 251
16 Réseaux de télécommunications	-							-	-
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-							-	-
18 Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19 Actifs non amortissables	59 789							-	59 789
20 Logiciels (note B)	-							-	-
21 Développements informatiques (note B)	-							-	-
22 Autres actifs incorporels	-							-	-
<b>23 TOTAL</b>	<b>218 774 248</b>	<b>9 386 839</b>	<b>3 393 689</b>	<b>973 837</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 005 380</b>	<b>18 759 745</b>	<b>237 533 992</b>

## Annexe 16 (suite)

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé				Immobilisations nettes à la fin de l'année
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation	Solde à la fin de l'année	
24 Projets en cours	11 606 042		(6 096 167)	5 509 875	-	0		-	5 509 875
25 Terrains	777 312			777 312	-	0		-	777 312
26 Aménagement de terrains	3 240 134	(82 627)	208 969	3 366 477	1 721 629,79	168 017	82 627	1 807 020	1 559 457
27 Bâtiments	106 585 666			106 585 666	47 381 795,66	2 266 939		49 648 735	56 936 931
28 Bâtiments - construction prestigieuse	-			-	-	0		-	-
29 Améliorations majeures aux bâtiments	73 964 350	(1 429 673)	2 807 917	75 342 595	22 762 453,67	2 347 504	1 429 673	23 680 284	51 662 310
30 Améliorations locatives	9 797 906			9 797 906	6 644 565,69	1 974 486		8 619 051	1 178 855
31 Équipements informatiques	7 968 338	(1 462 428)	16 126	6 522 036	3 388 407,25	1 553 195	1 462 428	3 479 174	3 042 862
32 Équipements de communication multimédia	1 375 497	(150 574)	19 515	1 244 438	416 856,71	176 383	150 574	442 665	801 773
33 Mobilier et équipement de bureau	813 516	(89 496)	11 522	735 543	221 156,30	108 551	89 496	240 211	495 332
34 Autres équipements	-			-	-	0		-	-
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	21 108 947	(4 788 372)	2 889 504	19 210 079	12 251 318,88	1 618 798	4 788 371	9 081 746	10 128 333
36 Documents de bibliothèques	16 242			16 242	12 181,27	1 624		13 805	2 437
37 Manuels pédagogiques	-			-	-	0		-	-
38 Matériels roulants	220 251	(19 026)		201 225	75 577,17	24 631	19 026	81 183	120 042
39 Réseaux de télécommunications	-			-	-	0		-	-
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-			-	-	0		-	-
41 Autres actifs corporels (note A)	-			-	-	0		-	-
42 Actifs non amortissables	59 789			59 789	-	0		-	59 789
43 Logiciels (note B)	-			-	0,47	0		0	(0)
44 Développements informatiques (note B)	-			-	(0,18)	0		(0)	0
45 Autres actifs incorporels	-			-	-			-	-
<b>46 TOTAL</b>	<b>237 533 992</b>	<b>(8 022 195)</b>	<b>(142 614)</b>	<b>229 369 183</b>	<b>94 875 943</b>	<b>10 240 128</b>	<b>8 022 195</b>	<b>97 093 876</b>	<b>132 275 307</b>

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B: Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

**Université du Québec à Chicoutimi**  
**Salaire moyen par catégorie de personnel**  
**Exercice 2023-2024**  
**en \$**

**Annexe 17**

CATÉGORIES DE PERSONNEL		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	164 869	142 717
2	Gérance		
3	Enseignants-chercheurs	134 359	96 143
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		12 249
5	Associés à l'enseignement et à la recherche	82 488	63 855
6	Professionnel non enseignant	99 641	110 290
7	Soutien technique	67 403	65 808
8	Soutien de bureau	53 273	34 174
9	Métiers et ouvriers	59 866	49 219
		<b>VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS</b>	
10	Chargés de cours		11 484

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants <sup>(note1)</sup>

Exercice 2023-2024

Ensemble des fonds

en \$

No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	1 Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	767 796
2	Frais d'inscription (448)	-
3	Frais technologiques (449)	928 393
4	Frais de droits d'auteur (451)	55 817
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de polongation (452)	212 168
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	19 060
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	68 750
8	Services aux étudiants (456)	984 481
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 635 752
<b>10</b>	<b>Total pour les frais institutionnels obligatoires <sup>(2)</sup></b>	<b>4 672 217</b>
11	<b>Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :</b>	<b>35%</b>
12	Accès libre	545 734
13	Frais généraux	962 420
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	545 734
<b>17</b>	<b>Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire</b>	<b>545 734</b>

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	125 775
19	Dons et campagnes de financement (459) <sup>(3)</sup>	-
20	Ventes de notes de cours (462)	-
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	-
22	Reconnaissance des acquis (464)	-
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	-
<b>24</b>	<b>Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)<sup>(4)</sup></b>	<b>125 775</b>
25	Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :	0%
26		
27		
28		

29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
----	--	--

No ligne	Autres frais perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	1 345 350
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	871 844
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	222 270
33	Cotisations aux associations étudiantes	585 699
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
<b>35</b>	<b>Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire</b>	<b>3 025 163</b>

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne 29.

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle <sup>(note 1)</sup>

Exercice 2023-2024

en \$

	Fonds de fonctionnement <sup>(note 2)</sup>	
	2022-2023	2023-2024
<b>Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)</b>	<b>(7 429 652)</b>	<b>(7 362 571)</b>
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	138 640 170	155 631 780
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	135 371 911	159 350 601
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)</b>	<b>3 268 259</b>	<b>(3 718 821)</b>
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	4 413 362	3 596 387
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	20 184	524 844
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	1 192 000	382 000
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	-
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	-	-
<b>Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (10) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9)</b>	<b>67 081</b>	<b>(6 408 364)</b>

Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (11) = (1) + (10)	(7 362 571)	(13 770 935)
Ajustements après révision <sup>(note 2)</sup> (12)	-	
<b>Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (13) = (11) + (12)</b>	<b>(7 362 571)</b>	<b>(13 770 935)</b>
<b>Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités <sup>(note 3)</sup></b>		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (14) <sup>(note 4)</sup> = - (7) - (8) cumulés	(7 596 483)	(7 978 483)
Redressements des années antérieurs cumulés (15)	(30 689 655)	(30 689 655)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (16)	4 357 295	4 264 295
<b>Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (17) = (13) + (14) + (15) + (16)</b>	<b>(41 291 414)</b>	<b>(48 174 778)</b>

Note 1: Voir la règle budgétaire 5.8 (2023-2024).

Note 2 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 : incluant l'Impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 cumulé et l'annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 cumulé

**Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux**

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					757 028
Dons en nature					
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Subventions diverses pour projets de recherche		7 899 232			
Autre 2					
Autre 3					
Autre 4					
Autre 5					
Autre 6					
Autre 7					
Autre 8					
Autre 9					
Autre 10					
<b>Total</b>	-	<b>7 899 232</b>	-	-	<b>757 028</b>

**Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210**

	Compte 015	Compte 210
2023-2024 (T)		1 921 271
2022-2023 (T-1)		1 383 560
2021-2022 (T-2)		(33 219)

**Note # 3: Portion des dépenses financées par les subventions du Ministère (enveloppes MAO-TIC<sup>1</sup> et PQI<sup>2</sup>)**

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations
Biens sous le seuil de capitalisation (892)	618 144	27 209
Biens de nature non capitalisable (893)	-	223 998

<sup>1</sup> Matériel, appareils, outillage, technologie de l'information et de la communication.

<sup>2</sup> Plan quinquennal d'investissement

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	522 901		2 092 386	1 847 242		768 045
2	Conseil de recherches en sciences humaines	1 277 626		810 752	919 352		1 169 026
3	Santé Canada	1 302		-	-		1 302
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	2 019 105		3 786 458	3 577 719		2 227 844
5	Instituts de recherche en santé du Canada	972 692		821 138	1 108 999		684 831
6	Fondation canadienne pour l'innovation	457 589		98 877	201 677		354 789
7	Chaires de recherche du Canada	1 052 076		1 083 094	1 376 054		759 116
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	481 046		490 080	775 074		196 052
<b>9</b>	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>6 784 336</b>	<b>-</b>	<b>9 182 785</b>	<b>9 806 117</b>	<b>-</b>	<b>6 161 004</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	14 000 251		517 722	4 390	-	14 513 583	729 299	13 784 284
<b>11</b>	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>14 000 251</b>	<b>-</b>	<b>517 722</b>	<b>4 390</b>	<b>-</b>	<b>14 513 583</b>	<b>729 299</b>	<b>13 784 284</b>

Note 1: Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422 et 423).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Les apports reportés à la fin doivent correspondre à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 532 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations – Gouvernement du Canada".

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes)	Ajustements	Nouveaux apports reportés de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes)
		note 1 1	note 2 2	note 3 3	note 4 4	note 5 5	note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	9 161 432		4 189 382	5 584 938		7 765 876
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	2 381 041		5 400 005	3 074 199		4 706 847
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	481 944		873 584	845 830		509 698
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	231 735		505 655	503 546		233 844
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	734 395		1 137 330	1 008 548		863 177
6	Université du Québec et ses constituantes	-		770 401	507 889		262 512
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	686 141		611 851	622 463		675 529
<b>8</b>	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>13 676 688</b>	<b>-</b>	<b>13 488 208</b>	<b>12 147 413</b>	<b>-</b>	<b>15 017 483</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		note 1 1	note 2 2	note 3 3	note 4 4	note 7 5	6=1+2+3-4+5	note 8 7	note 6 8=6-7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	85 595 572		10 138 762	119 023	-	95 615 311	7 109 163	88 506 148
<b>10</b>	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>85 595 572</b>	<b>-</b>	<b>10 138 762</b>	<b>119 023</b>	<b>-</b>	<b>95 615 311</b>	<b>7 109 163</b>	<b>88 506 148</b>

Note 1: Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261, 262, 360 et 361 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497, 515 et 520).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total à la ligne 8 des apports reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 261 et 262 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique des compte 530 et 531 "Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations – gouvernement du Québec".

Note 9: Le total des apports reportés doit correspondre à la sommation des comptes 360 et 361

Université du Québec à Chicoutimi  
 Continuité des apports et des produits reportés - Autres sources  
 Exercice 2023-2024  
 en \$

Annexe 22c

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	195 934		264 372	286 762		173 544
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	469 226		(351 751)	65 989		51 486
3	Gouvernements autres provinces	-			-		-
4	Gouvernements étrangers	-			-		-
5	Produits non gouvernementaux	7 179 835		9 757 930	7 899 232		9 038 533
6	Produits provenant d'une fondation	965 535		2 148 451	1 217 469		1 896 517
<b>7</b>	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>8 810 530</b>	<b>-</b>	<b>11 819 002</b>	<b>9 469 452</b>	<b>-</b>	<b>11 160 080</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
8	Autres sources	15 217 807		425 180	-	-	15 642 987	627 704	15 015 283
<b>9</b>	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>15 217 807</b>	<b>-</b>	<b>425 180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 642 987</b>	<b>627 704</b>	<b>15 015 283</b>

Note 1: Report automatique des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté et/ou produit reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 424, 426, 428, 429, 430, 431 et 446).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total des apports et des produits reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 533 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - Autres sources".

Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds

Exercice 2023-2024

Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations

en \$

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	25 760	1 847 242	-	1 873 002
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	1 728 172	919 352	-	2 647 524
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	3 577 719	-	3 577 719
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	1 108 999	-	1 108 999
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	201 677	-	201 677
7	Chaires de recherche du Canada (422)	-	1 376 054	-	1 376 054
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	145 444	775 074	---	920 518
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	---	---	4 390	4 390
<b>10</b>	<b>Total</b>	<b>1 899 376</b>	<b>9 806 117</b>	<b>4 390</b>	<b>11 709 883</b>

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés		Nouveaux apports de l'exercice (note 6)	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			au début (note 4)	Ajustements (note 5)					
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.1 : Organisation et offre de services dans les universités		186 373		370 505	485 148		71 730	
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.2 : Services spécialisés		-	2 339	15 113	46 425		(28 973)	
<b>2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap</b>			<b>186 373</b>	<b>2 339</b>	<b>385 618</b>	<b>531 573</b>	<b>-</b>	<b>42 757</b>	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de petites cohortes;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stage en enseignement en milieu autochtone;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers;		159 480		-	159 480		-	
<b>2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones</b>			<b>159 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>159 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>2.1.5 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie</b>			<b>-</b>					<b>-</b>	
2.1.6 Appui au recrutement d'étudiants internationaux ainsi qu'à leur accueil et leur intégration	Volet 2 : Actions de concertation inter établissements		17 114			9 402		7 712	
<b>2.1.8 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire</b>	2.1.8.3 Favoriser l'offre de services de RAC en formation professionnelle		<b>525</b>	<b>(316)</b>	<b>1 400</b>	<b>1 575</b>		<b>34</b>	
<b>2.1.9 Accès à la profession enseignante</b>	2.1.9.2 Élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation		<b>200 567</b>			<b>31 707</b>		<b>168 860</b>	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.1 Bourses d'excellence aux futurs enseignants		(15 116)		758 096	742 800		180	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.2 Bourses de persévérance pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement		-					-	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.3 Bourses aux doctorantes et aux doctorants en sciences de l'éducation		-		20 000	20 000		-	
<b>2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation</b>			<b>(15 116)</b>	<b>-</b>	<b>778 096</b>	<b>762 800</b>	<b>-</b>	<b>180</b>	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.1 Augmentation des admissions au doctorat clinique en psychologie		117 760		216 151	100 487		233 424	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.2 Bourses pour les internats en psychologie		50 000		100 000	145 000		5 000	
<b>2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique</b>			<b>167 760</b>	<b>-</b>	<b>316 151</b>	<b>245 487</b>	<b>-</b>	<b>238 424</b>	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.1 Augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières		280 939		312 896	398 612		195 223	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 1 Bourses de maîtrises	-					-	

2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 2 Bourses doctorales	43 200				43 200
<b>2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières</b>			<b>324 139</b>	<b>-</b>	<b>312 896</b>	<b>398 612</b>	<b>238 423</b>
<b>2.1.13 Soutien aux stages en pratique sage femme</b>			<b>-</b>				<b>-</b>
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.1 Optimisation et développement de l'offre de formation en réponse à des besoins prioritaires		396 480		493 866	142 816	747 530
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.2 Développement concerté d'activités de formation à distance		-				-
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.3 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - offre d'un programme d'appoint		-				-
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.4 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - mise à jour d'un programme d'appoint		-				-
<b>2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation</b>			<b>396 480</b>	<b>-</b>	<b>493 866</b>	<b>142 816</b>	<b>747 530</b>
<b>2.1.20 Soutenir les personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée</b>			<b>-</b>				<b>-</b>
2.1.21 Pôles régionaux	2.1.21.1						-
2.1.21 Pôles régionaux	2.1.21.2			166 047	758 332	784 960	139 419
<b>2.1.21 Pôles régionaux</b>			<b>1 792 547</b>	<b>166 047</b>	<b>758 332</b>	<b>784 960</b>	<b>1 931 966</b>
<b>2.1.22 Soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le déploiement d'une zone d'innovation</b>			<b>-</b>				<b>-</b>
<b>2.1.24 Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises</b>			<b>276 848</b>		<b>200 000</b>	<b>261 567</b>	<b>215 281</b>
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 1 : Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants ou inspirants		585 389		442 871	416 338	611 922
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 2 : Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiants universitaires		-				-
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 3 : Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants		-				-
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 4 : Soutenir les initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur		-				-
<b>2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur</b>			<b>585 389</b>	<b>-</b>	<b>442 871</b>	<b>416 338</b>	<b>611 922</b>
<b>2.1.28 Rehaussement de la sécurité de l'information et de la cybersécurité</b>			<b>-</b>		<b>115 500</b>	<b>18 751</b>	<b>96 749</b>
<b>2.1.30 Soutien à la formation des médecins</b>			<b>-</b>				<b>-</b>
<b>2.1.32 Autres ajustements particuliers</b>			<b>-</b>				<b>-</b>
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 1 : Contribuer à offrir aux membres de la minorité de langue anglaise du Québec la possibilité de s'instruire dans leur langue et de participer à un enrichissement culturel associé à leur communauté;		-				-

Continuité des apports reportés - MES

Annexe 24

2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 2 : Contribuer à offrir aux apprenants de langue anglaise ou de langue française du Québec la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde et de bénéficier ainsi d'un enrichissement culturel.									
<b>2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur</b>										
<b>2.4.1 Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger</b>			1 439 131		297 585		310 425			1 426 291
<b>2.4.2 Sommes accordées pour des activités para-universitaires</b>										
<b>Sous total subventions spécifiques reportables</b>			<b>5 531 237</b>	<b>168 070</b>	<b>4 102 315</b>		<b>4 075 493</b>			<b>5 726 129</b>
<b>Autres Subventions reportées (note 1)</b>										
<b>Subvention reportable (note3)</b>	<b>Libellé du volet</b>	<b>Libellé du sous-volet</b>	<b>Apports reportés au début (note 4)</b>	<b>Ajustements</b>	<b>Nouveaux apports de l'exercice</b>	<b>Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice</b>	<b>Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations</b>	<b>Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2</b>	<b>Commentaire de l'Université</b>	
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 1 : Des campus favorables à une santé mentale florissante (axe 2 du Plan d'action);		7 170			7 170				
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 2 : Soutien à la population étudiante dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques (axe 3 du Plan d'action);		-							
22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 3 : Accessibilité aux services de santé mentale pour les membres de la communauté étudiante (axe 4 du Plan d'action).		-							
<b>22-23- 2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur</b>			<b>7 170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>22-23 RB 2.1.29 Mesure transitoire pour les stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation de la santé et des services sociaux</b>			<b>-</b>					<b>-</b>		
Mandats stratégiques en sciences de l'éducation antérieures à 2022-2023			1 201 147			100 102		1 101 045		
Insertion professionnelle étudiants en situation d'handicap			103 488		87 067	55 581		134 974		
Réussite en enseignement et relance économique			497 366			497 366		-		
Créneaux d'expertise en génie et en informatique			648 241			2 496		645 745		
MES Crise sanitaire			86 292			83 080		3 212		
Génie et informatique réussite et persévérance antérieures à 2022-2023			556 460			554 870		1 590		
Reconnaisances des acquis avant 2022-2023			53 501			-		53 501		
MES Formation des IPSSPL			205 317	(205 317)		-		-		
Soutien aux étudiants en situation d'handicap - enveloppes d'années antérieures			62 433			-		62 433		
Autres subventions			208 780	37 247		208 780		37 247		
			-					-		
			-					-		
			-					-		
			-					-		
<b>Sous total autres subventions spécifiques reportables</b>			<b>3 630 195</b>	<b>(168 070)</b>	<b>87 067</b>	<b>1 509 445</b>	<b>-</b>	<b>2 039 747</b>		
<b>Total général des subventions reportables MES</b>			<b>9 161 432</b>	<b>-</b>	<b>4 189 382</b>	<b>5 584 938</b>	<b>-</b>	<b>7 765 876</b>		

**Continuité des apports reportés - MES**

Note 1

Autres Subventions reportées ne figurant pas dans la liste plus haut

Note 2

Le total général (colonne 6, ligne 80) doit éгалer le montant indiqué à l'annexe 22b (tableau 1, colonne 6, ligne 1).

Note 3

(Année financière) - (numéro de la règle budgétaire) - (nom de la règle budgétaire)

Note 4:

Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 5:

Saisie manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Note 6:

Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261 au fonds correspondant de l'année courante.

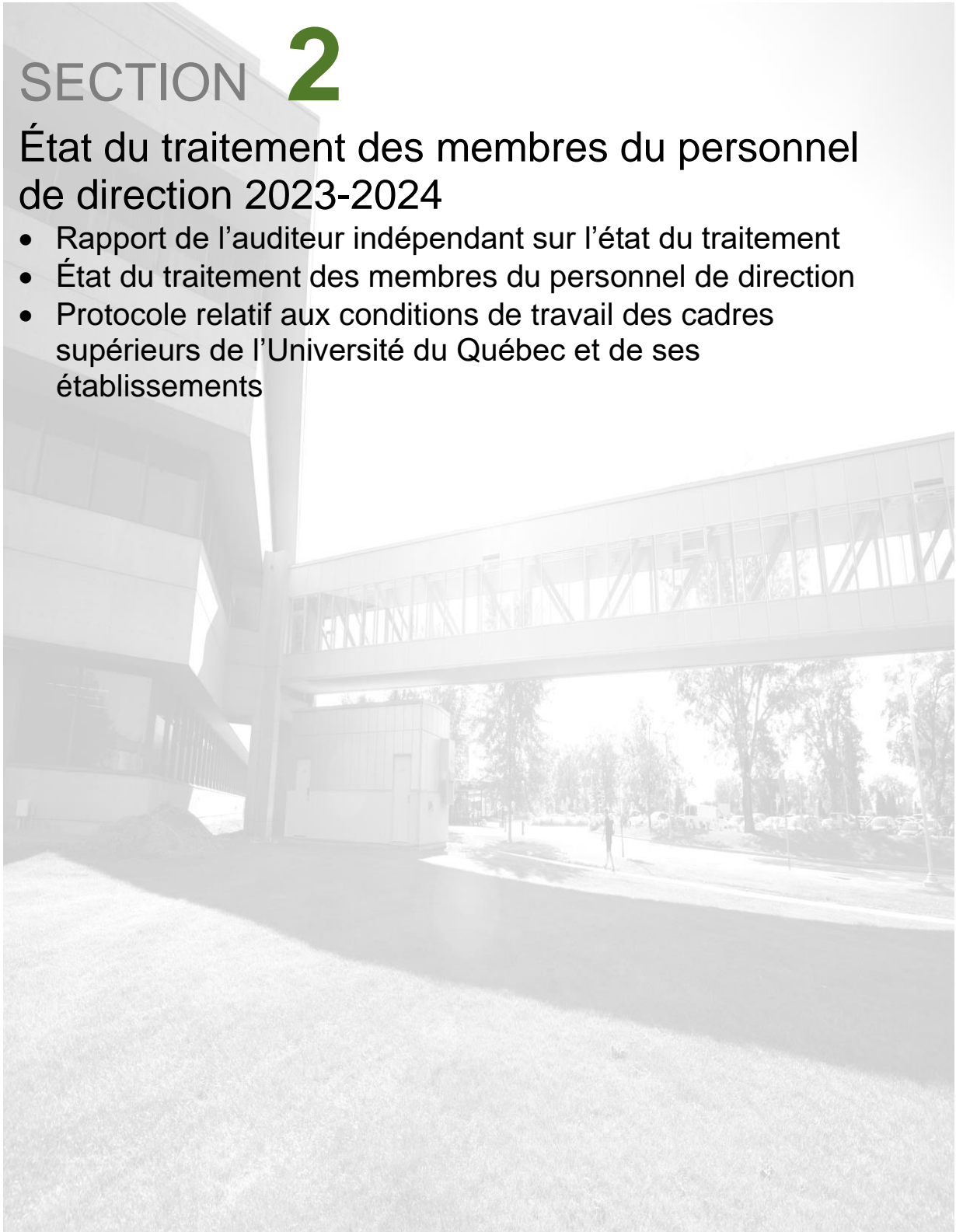
Note 7:

Le total à la ligne 83 des apports reportés à la fin doit correspondre au solde du compte 261 au fonds correspondant de l'année courante.

## SECTION 2

### État du traitement des membres du personnel de direction 2023-2024

- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement
- État du traitement des membres du personnel de direction
- Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements





# Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état du traitement



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des tableaux 1 et 2 de l'état de traitement 2023-2024 portant sur les éléments du traitement assujettis à l'impôt selon les dispositions prévues aux articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Chicoutimi (« Université ») pour l'exercice clos le 30 avril 2024 (appelés ci-après les « tableaux »).

À notre avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, E-14.1).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des tableaux au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques m'incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres points – Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

---

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux 1 et 2 sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Saguenay, Canada

Le 24 septembre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131362



# État du traitement des membres du personnel de direction 2023-2024

Formulaire de déclaration





Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	57.79	Le plus élevé	233 721	141 499
		Moyenne	144 659	17 493
		Le moins élevé	109 847	31
Personnel de direction des services	12.31	Le plus élevé	177 481	157 630
		Moyenne	156 146	19 757
		Le moins élevé	112 479	446
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	52.15	Le plus élevé	73 444
		Moyenne	11 839
		Le moins élevé	35
Personnel de direction des services	11.47	Le plus élevé	13 138
		Moyenne	3 501
		Le moins élevé	25
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne	N/A
		Le moins élevé	N/A

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)





# Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements



## Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1<sup>er</sup> novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Modifiée 2020-17-AG-S-R-138 (16 décembre 2020), G.O.Q.1, 2 janvier 2021, p. 51-52.

**Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.**

## Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Païement des coûts	6
11	Dispositions finales	6
<b>Appendice 1</b>		<b>8</b>
<b>Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec</b>		<b>8</b>
1	Principe directeur	8
2	Objectifs	8
3	Description	8
4	Évaluation	8
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	9

## Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

### 1 **Objet**

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

### 2 **Définitions**

**2.1** L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

**2.2** Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

**2.3** L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

**2.4** L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

### 3 **Conditions de travail**

**3.1** Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

**3.2** Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

**3.3** Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée maximale d'une année en fonction de la durée de son mandat continu, sans diminution de traitement. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Ce congé est d'une année si le cadre supérieur est en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

La modification au paragraphe 3.3 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat ou en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli, et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son premier mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure. Il doit renoncer le cas échéant aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article. L'allocation de départ est établie en fonction de la durée du mandat continu.

Dans tous les cas, l'allocation de départ ne peut être supérieure à une année de traitement qui correspond au salaire que le cadre supérieur reçoit au moment de son départ.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

La modification au paragraphe 3.5 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

#### **4 Avis de non-renouvellement de contrat**

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

#### **5 Vacances annuelles et congés**

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **6 Avantages sociaux**

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

#### **7 Congés parentaux**

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **8 Congés et postes vacants**

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.
- 8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

## **9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement**

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

## **10 Paiement des coûts**

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

## **11 Dispositions finales**

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1<sup>er</sup> septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.
- 11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

- 11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

## Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

### 1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

### 2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

### 3 Description


La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

### 4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
  - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
  - La mise en œuvre des objectifs financiers;
  - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

## **5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif**

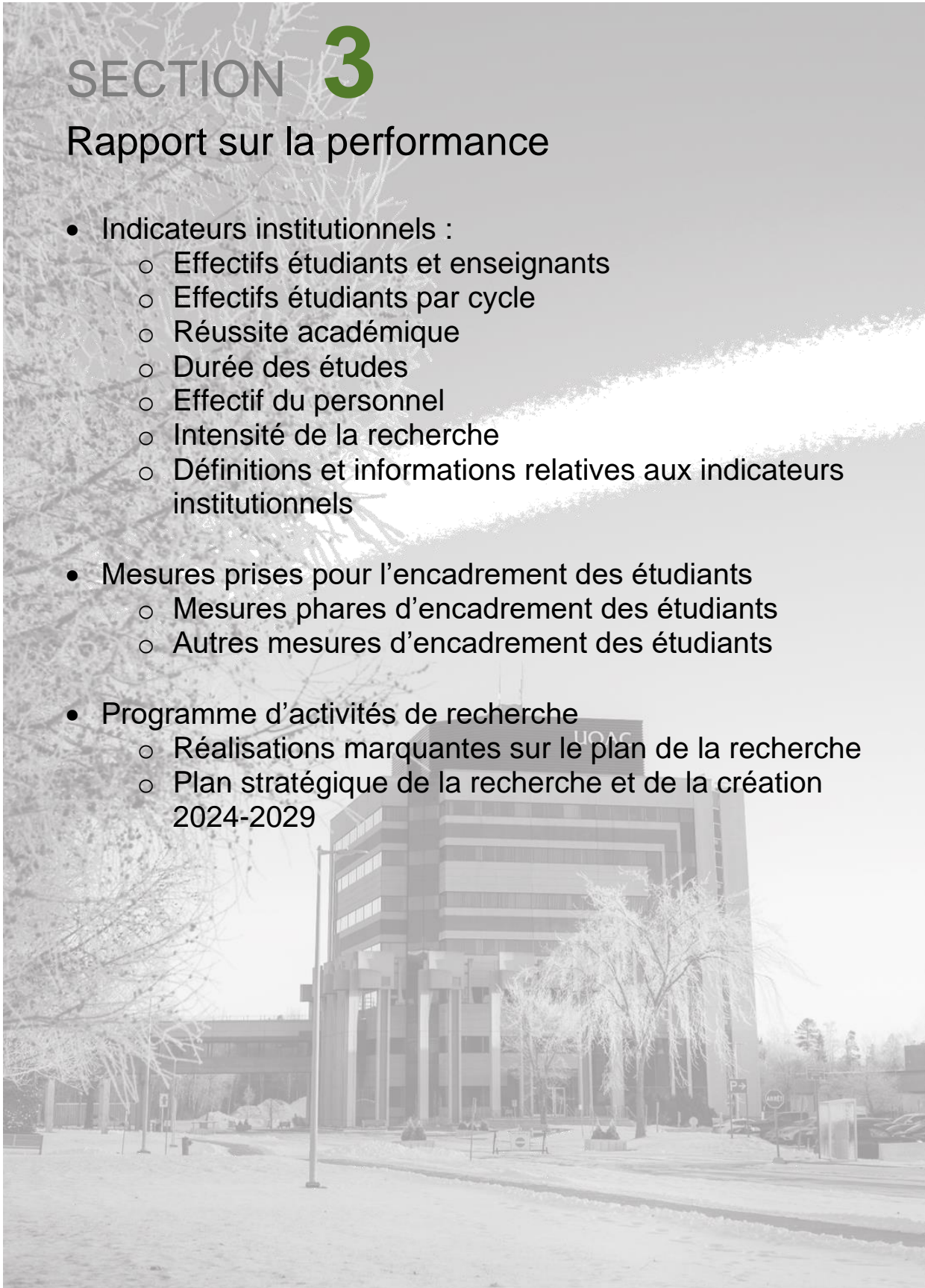
Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



# SECTION 3

## Rapport sur la performance

- Indicateurs institutionnels :
  - Effectifs étudiants et enseignants
  - Effectifs étudiants par cycle
  - Réussite académique
  - Durée des études
  - Effectif du personnel
  - Intensité de la recherche
  - Définitions et informations relatives aux indicateurs institutionnels
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
  - Mesures phares d'encadrement des étudiants
  - Autres mesures d'encadrement des étudiants
- Programme d'activités de recherche
  - Réalisations marquantes sur le plan de la recherche
  - Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029





# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectifs étudiants et enseignants



Nom de l'établissement :		Université du Québec à Chicoutimi					Date :	2024-06-20	
I. Éléments d'information		II. Observations					Page 1 de 6		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS									
Année universitaire (Effectif intra au trimestre d'automne)									
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 <sup>1</sup>	provenance	
Étudiant									
1	Effectif étudiant total	n	6 456	7 104	7 660	7 768	8 191	MES	
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	71,7%	72,2%	70,2%	65,9%	66,5%	MES	
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	28,3%	27,8%	29,8%	34,1%	33,5%	MES	
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	71,5%	78,0%	82,0%	81,0%	77,1%	MES	
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	28,5%	22,0%	18,0%	19,0%	22,9%	MES	
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	3,5%	3,4%	3,3%	3,3%	3,2%	MES	
7	Effectif étudiant internationaux	n	1 557	2 449	3 118	3 413	3 641	MES	
8	Effectif étudiant internationaux	%	24,1%	34,5%	40,7%	43,9%	44,5%	MES	
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	4	0	1	15	8	MES	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	33	37	39	47	46	MES	
11	Résidents en médecine	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	MES	
Enseignants-chercheurs									
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	16	8	16	18	18	U	
13	Hommes	n	11	6	7	14	10	U	
14	Femmes	n	5	2	9	4	8	U	
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	243	245	240	248	254	BCI	
16	Hommes	n	152	153	150	154	163	BCI	
17	Femmes	n	91	92	90	94	91	BCI	
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	465	400	460	457	495	BCI	
19	Hommes	n	268	229	256	258	252	BCI	
20	Femmes	n	197	171	204	199	243	BCI	
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,99	3,91	3,66	3,71	3,64	U	Source : Décanat des affaires départementales
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,74	2	2	2,14	2,17	U	Source : Décanat des affaires départementales
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	20,0	21,2	22,6	21,6	22,2	U	
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,6	7,8	9,3	9,7	10,1	U	
25	Cours donnés par les professeurs	%	53,83	53,67	47	48,07	45,53	U	Source : Décanat des affaires départementales
26	Cours donnés par les chargés de cours	%	44,89	44,78	51	50,99	52,87	U	Source : Décanat des affaires départementales
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	1,28	1,55	1	0,94	1,6	U	Source : Décanat des affaires départementales
Remarques									
* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche. 1: Étudiant / Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16. Enseignants-chercheurs / Données préliminaires au 1er octobre 2023 (avant amendements). Le nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire et le nombre de chargés de cours de l'année universitaire incluent les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».									

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)									
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 <sup>1</sup>	provenance			
	<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>										
28	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>152</b>	<b>153</b>	<b>150</b>	<b>154</b>	<b>163</b>	BCI			
29	Sciences de la santé	n	13	15	13	13	15	BCI			
30	Sciences pures	n	17	18	18	20	20	BCI			
31	Sciences appliquées	n	51	54	49	50	57	BCI			
32	Arts	n	15	14	15	14	14	BCI			
33	Lettres	n	7	6	7	7	7	BCI			
34	Sciences humaines	n	18	19	17	19	19	BCI			
35	Éducation	n	8	7	10	10	10	BCI			
36	Droit	n	0	0	0	0	0	BCI			
37	Administration	n	22	19	20	21	20	BCI			
38	Autres	n	1	1	1	0	1	BCI			
39	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>91</b>	BCI			
40	Sciences de la santé	n	22	18	16	19	17	BCI			
41	Sciences pures	n	3	5	4	5	4	BCI			
42	Sciences appliquées	n	10	9	10	11	14	BCI			
43	Arts	n	4	4	4	4	5	BCI			
44	Lettres	n	7	7	8	6	7	BCI			
45	Sciences humaines	n	14	17	16	16	11	BCI			
46	Éducation	n	17	17	18	18	20	BCI			
47	Droit	n	0	0	0	0	0	BCI			
48	Administration	n	12	13	12	12	11	BCI			
49	Autres	n	2	2	2	3	2	BCI			
50	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>243</b>	<b>245</b>	<b>240</b>	<b>248</b>	<b>254</b>	BCI			
51	Sciences de la santé	n	35	33	29	32	32	BCI			
52	Sciences pures	n	20	23	22	25	24	BCI			
53	Sciences appliquées	n	61	63	59	61	71	BCI			
54	Arts	n	19	18	19	18	19	BCI			
55	Lettres	n	14	13	15	13	14	BCI			
56	Sciences humaines	n	32	36	33	35	30	BCI			
57	Éducation	n	0	0	0	0	0	BCI			
58	Droit	n	25	24	28	28	30	BCI			
59	Administration	n	34	32	32	33	31	BCI			
60	Autres	n	3	3	3	3	3	BCI			

	Remarques				
	<p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.</p>				
	<p>Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou qui font partie de la direction académique (décanats).</p> <p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>				

		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)					provenance				
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023					
	<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>										
61	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>268</b>	<b>229</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>252</b>	BCI			
62	Sciences de la santé	n	19	25	18	17	18	BCI			
63	Sciences pures	n	34	26	32	27	28	BCI			
64	Sciences appliquées	n	90	79	90	100	94	BCI			
65	Arts	n	14	8	17	16	13	BCI			
66	Lettres	n	5	5	4	6	7	BCI			
67	Sciences humaines	n	51	38	42	42	39	BCI			
68	Éducation	n	13	12	10	15	12	BCI			
69	Droit	n	2	1	1	1	1	BCI			
70	Administration	n	40	35	42	34	40	BCI			
71	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI			
72	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>197</b>	<b>171</b>	<b>204</b>	<b>199</b>	<b>243</b>	BCI			
73	Sciences de la santé	n	43	36	34	34	46	BCI			
74	Sciences pures	n	12	9	11	14	13	BCI			
75	Sciences appliquées	n	22	20	24	24	25	BCI			
76	Arts	n	6	7	8	8	8	BCI			
77	Lettres	n	16	15	13	11	19	BCI			
78	Sciences humaines	n	42	39	47	47	61	BCI			
79	Éducation	n	26	24	35	32	40	BCI			
80	Droit	n	0	0	0	0	3	BCI			
81	Administration	n	30	21	32	29	28	BCI			
82	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI			
83	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>465</b>	<b>400</b>	<b>460</b>	<b>457</b>	<b>495</b>	BCI			
84	Sciences de la santé	n	62	61	52	51	64	BCI			
85	Sciences pures	n	46	35	43	41	41	BCI			
86	Sciences appliquées	n	112	99	114	124	119	BCI			
87	Arts	n	20	15	25	24	21	BCI			
88	Lettres	n	21	20	17	17	26	BCI			
89	Sciences humaines	n	93	77	89	89	100	BCI			
90	Éducation	n	39	36	45	47	52	BCI			
91	Droit	n	2	1	1	1	4	BCI			
92	Administration	n	70	56	74	63	68	BCI			
93	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI			

	Remarques				
	<p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.</p>				
	<p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>				



# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectifs étudiants par cycle



Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi											Date :	
											Page 2 de 6	
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif intra par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>		
		Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	
94	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>3 484</b>	<b>1 369</b>	<b>4 282</b>	<b>906</b>	<b>4 240</b>	<b>1 187</b>	<b>4 253</b>	<b>1 098</b>	<b>4 575</b>	<b>1 056</b>
95	Sciences de la santé	n	380	85	341	72	300	70	288	80	299	67
96	Sciences pures	n	107	2	98	3	122	1	130		133	
97	Sciences appliquées	n	534	34	1 223	36	1 248	34	1 183	49	1 260	85
98	Arts	n	421	27	670	20	585	28	588	29	618	33
99	Lettres	n	60	32	57	40	56	38	54	40	48	58
100	Sciences humaines	n	606	175	603	117	564	97	597	129	603	110
101	Éducation	n	746	68	768	70	828	75	827	30	911	72
102	Droit	n										
103	Administration	n	629	402	520	401	531	418	582	323	692	347
104	Études plurisectorielles	n		15	1	12	5	7	4	9	5	6
105	Sans objet	n	1	529	1	135	1	419		409	6	278
106	Valeur indéterminée	n										
107	<b>Femmes</b>	%	<b>57,5%</b>	<b>62,7%</b>	<b>46,4%</b>	<b>65,6%</b>	<b>43,9%</b>	<b>64,4%</b>	<b>46,8%</b>	<b>61,2%</b>	<b>46,8%</b>	<b>58,7%</b>
108	Sciences de la santé	%	82,6%	77,6%	80,9%	73,6%	78,3%	70,0%	83,0%	73,8%	79,6%	71,6%
109	Sciences pures	%	55,1%	0,0%	51,0%	0,0%	48,4%	100,0%	63,1%		56,4%	
110	Sciences appliquées	%	18,0%	20,6%	12,6%	30,6%	8,5%	26,5%	10,6%	14,3%	10,8%	16,5%
111	Arts	%	47,5%	55,6%	33,7%	50,0%	27,2%	67,9%	29,8%	69,0%	31,7%	54,5%
112	Lettres	%	70,0%	78,1%	68,4%	85,0%	69,6%	73,7%	75,9%	67,5%	72,9%	82,8%
113	Sciences humaines	%	73,6%	82,3%	72,6%	80,3%	71,3%	85,6%	73,4%	87,6%	75,1%	79,1%
114	Éducation	%	68,5%	94,1%	68,4%	94,3%	68,5%	93,3%	69,2%	90,0%	70,9%	93,1%
115	Droit	%										
116	Administration	%	53,1%	64,2%	53,8%	61,6%	55,4%	60,3%	53,8%	59,4%	52,0%	58,8%
117	Études plurisectorielles	%		40,0%	0,0%	41,7%	20,0%	42,9%	100,0%	66,7%	20,0%	66,7%
118	Sans objet	%	0,0%	51,8%	0,0%	54,8%	0,0%	59,7%		54,0%	33,3%	46,8%
119	Valeur indéterminée	%										
<b>Remarques</b>												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	2e cycle - Maîtrise + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
120	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>949</b>	<b>426</b>	<b>1 433</b>	<b>241</b>	<b>1 580</b>	<b>400</b>	<b>1 761</b>	<b>402</b>	<b>2 009</b>	<b>290</b>
121	Sciences de la santé	n	112	11	115	14	126	16	131	14	115	16
122	Sciences pures	n	23		23		29		21		33	
123	Sciences appliquées	n	302	15	277	4	432	8	460		487	2
124	Arts	n	64	6	75	1	72	14	60	17	59	9
125	Lettres	n	31		24		24		24		30	
126	Sciences humaines	n	115	30	116	26	102	31	101	22	120	26
127	Éducation	n	53	13	40	11	40	11	49	9	66	8
128	Droit	n										
129	Administration	n	249	116	763	125	755	94	915	101	1 099	92
130	Études plurisectorielles	n		52		40		42		39		45
131	Sans objet	n		183		20		184		200		92
132	Valeur indéterminée	n										
133	<b>Femmes</b>	%	<b>46,3%</b>	<b>49,3%</b>	<b>36,0%</b>	<b>69,7%</b>	<b>28,8%</b>	<b>46,5%</b>	<b>28,4%</b>	<b>46,0%</b>	<b>27,0%</b>	<b>58,3%</b>
134	Sciences de la santé	%	76,8%	100,0%	73,9%	100,0%	74,6%	93,8%	72,5%	78,6%	69,6%	100,0%
135	Sciences pures	%	30,4%		26,1%		41,4%		38,1%		30,3%	
136	Sciences appliquées	%	22,8%	26,7%	20,2%	25,0%	18,5%	37,5%	23,9%		22,6%	0,0%
137	Arts	%	46,9%	16,7%	46,7%	100,0%	50,0%	21,4%	46,7%	11,8%	44,1%	44,4%
138	Lettres	%	71,0%		75,0%		83,3%		66,7%		70,0%	
139	Sciences humaines	%	74,8%	83,3%	76,7%	65,4%	79,4%	71,0%	77,2%	77,3%	72,5%	84,6%
140	Éducation	%	75,5%	76,9%	75,0%	90,9%	67,5%	90,9%	71,4%	55,6%	69,7%	62,5%
141	Droit	%										
142	Administration	%	39,8%	69,0%	25,8%	67,2%	13,9%	69,1%	14,3%	71,3%	14,8%	75,0%
143	Études plurisectorielles	%		76,9%		85,0%		73,8%		79,5%		71,1%
144	Sans objet	%		21,3%		35,0%		20,1%		23,5%		22,8%
145	Valeur indéterminée	%										
	<b>Remarques</b>											
	1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.											
	2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.											

	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
146	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>228</b>		<b>239</b>	<b>3</b>	<b>251</b>	<b>2</b>	<b>248</b>	<b>6</b>	<b>261</b>	
147	Sciences de la santé	n							2		1	
148	Sciences pures	n	27		25		31		32		33	
149	Sciences appliquées	n	80		95		97		95		106	
150	Arts	n							2		2	
151	Lettres	n	13		11		10		10		8	
152	Sciences humaines	n	69		70		73		69		56	
153	Éducation	n	5		11		13		13		15	
154	Droit	n										
155	Administration	n	25		19	1	18		17	3	16	
156	Études plurisectorielles	n	9		7		9		8		24	
157	Sans objet	n			1	2		2		3		
158	Valeur indéterminée	n										
159	<b>Femmes</b>	%	<b>46,9%</b>		<b>48,5%</b>	<b>33,3%</b>	<b>49,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>83,3%</b>	<b>47,9%</b>	
160	Sciences de la santé	%							50,0%		100,0%	
161	Sciences pures	%	33,3%		32,0%		45,2%		46,9%		51,5%	
162	Sciences appliquées	%	27,5%		30,5%		29,9%		30,5%		31,1%	
163	Arts	%							0,0%		0,0%	
164	Lettres	%	69,2%		63,6%		50,0%		50,0%		50,0%	
165	Sciences humaines	%	68,1%		68,6%		75,3%		76,8%		73,2%	
166	Éducation	%	60,0%		81,8%		69,2%		69,2%		66,7%	
167	Droit	%										
168	Administration	%	44,0%		52,6%	0,0%	38,9%		41,2%	66,7%	50,0%	
169	Études plurisectorielles	%	66,7%		71,4%		66,7%		62,5%		45,8%	
170	Sans objet	%			0,0%	50,0%		100,0%		100,0%		
171	Valeur indéterminée	%										
<b>Remarques</b>												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

	Total - Grades + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024 <sup>2</sup>	
			Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions
172	<b>Total<sup>1</sup></b>	n	<b>4 661</b>	<b>1 795</b>	<b>5 954</b>	<b>1 150</b>	<b>6 071</b>	<b>1 589</b>	<b>6 262</b>	<b>1 506</b>	<b>6 845</b>	<b>1 346</b>
173	Sciences de la santé	n	492	96	456	86	426	86	421	94	415	83
174	Sciences pures	n	157	2	146	3	182	1	183		199	
175	Sciences appliquées	n	916	49	1 595	40	1 777	42	1 738	49	1 853	87
176	Arts	n	485	33	745	21	657	42	650	46	679	42
177	Lettres	n	104	32	92	40	89	38	87	40	86	58
178	Sciences humaines	n	790	205	789	143	740	128	768	151	779	136
179	Éducation	n	804	81	819	81	881	86	889	39	992	80
180	Droit	n										
181	Administration	n	903	518	1 302	527	1 304	512	1 514	427	1 807	439
182	Études plurisectorielles	n	9	67	8	52	14	49	12	48	29	51
183	Sans objet	n	1	712	2	157	1	605		612	6	370
184	Valeur indéterminée	n										
185	<b>Femmes</b>	%	<b>54,7%</b>	<b>59,6%</b>	<b>44,0%</b>	<b>66,3%</b>	<b>40,2%</b>	<b>59,9%</b>	<b>41,7%</b>	<b>57,2%</b>	<b>41,1%</b>	<b>58,6%</b>
186	Sciences de la santé	%	81,3%	80,2%	79,2%	77,9%	77,2%	74,4%	79,6%	74,5%	76,9%	77,1%
187	Sciences pures	%	47,8%	0,0%	43,8%	0,0%	46,7%	100,0%	57,4%		51,3%	
188	Sciences appliquées	%	20,4%	22,4%	15,0%	30,0%	12,1%	28,6%	15,2%	14,3%	15,1%	16,1%
189	Arts	%	47,4%	48,5%	35,0%	52,4%	29,7%	52,4%	31,2%	47,8%	32,7%	52,4%
190	Lettres	%	70,2%	78,1%	69,6%	85,0%	71,1%	73,7%	70,1%	67,5%	69,8%	82,8%
191	Sciences humaines	%	73,3%	82,4%	72,9%	77,6%	72,8%	82,0%	74,2%	86,1%	74,6%	80,1%
192	Éducation	%	68,9%	91,4%	68,9%	93,8%	68,4%	93,0%	69,3%	82,1%	70,8%	90,0%
193	Droit	%										
194	Administration	%	49,2%	65,3%	37,4%	62,8%	31,1%	61,9%	29,8%	62,3%	29,4%	62,2%
195	Études plurisectorielles	%	66,7%	68,7%	62,5%	75,0%	50,0%	69,4%	75,0%	77,1%	41,4%	70,6%
196	Sans objet	%	0,0%	44,0%	0,0%	52,2%	0,0%	47,8%		44,3%	33,3%	40,8%
197	Valeur indéterminée	%										
<b>Remarques</b>												
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
2: Trimestre d'automne 2023: version des données en date du 2024-07-16.												

# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Réussite académique



I. Éléments d'information		II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
		2013		2015		2017		2019		2020		2021		2022	
Taux de réussite des études de baccalauréat		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an	967	86,6%	1 004	81,0%	964	86,0%	975	86,5%	1 052	86,9%	1 034	82,1%	1 205	80,1%
199	Diplomation après 6 ans	967	78,0%	1 004	71,7%	964	73,7%								
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>															
200	Sciences de la santé	102	91,2%	122	85,2%	127	87,4%								
201	Sciences pures	30	76,7%	36	77,8%	36	77,8%								
202	Sciences appliquées	167	75,4%	140	72,9%	140	75,7%								
203	Arts	79	78,5%	81	81,5%	115	82,6%								
204	Lettres	22	50,0%	20	60,0%	21	57,1%								
205	Sciences humaines	169	73,4%	177	75,7%	147	70,7%								
206	Éducation	227	78,9%	184	70,1%	153	69,9%								
207	Droit														
208	Administration	170	80,0%	244	59,4%	224	65,6%								
209	Études plurisectorielles	1	0,0%			1	0,0%								
210	Sans objet														
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>		<b>164</b>	<b>65,9%</b>	<b>247</b>	<b>75,3%</b>	<b>379</b>	<b>86,3%</b>	<b>364</b>	<b>83,5%</b>						
211	Sciences de la santé	7	57,10%	4	50,00%	4	0,0%	19	42,10%						
213	Sciences pures	2	50,0%	3	66,7%	8	100,0%	9	77,8%						
214	Sciences appliquées	65	89,2%	164	90,9%	272	93,4%	215	94,4%						
215	Arts	18	66,7%	5	40,0%	9	11,1%	16	50,0%						
216	Lettres	5	40,0%	8	50,0%	8	50,0%	4	50,0%						
217	Sciences humaines	18	22,2%	18	38,9%	16	50,0%	19	26,3%						
218	Éducation	13	15,4%	12	0,0%	5	0,0%	4	25,0%						
219	Droit														
220	Administration	36	69,4%	33	60,6%	57	91,2%	78	89,7%						
221	Études plurisectorielles														
222	Sans objet														
<b>Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant</b>		<b>36</b>	<b>66,7%</b>	<b>29</b>	<b>55,2%</b>										
223	Sciences de la santé														
224	Sciences pures	5	80,0%												
226	Sciences appliquées	8	87,5%	6	66,7%										
227	Arts														
228	Lettres	4	0,0%												
229	Sciences humaines	11	90,9%	17	64,7%										
230	Éducation	1	100,0%	2	50,0%										
231	Droit														
232	Administration	6	33,3%	4	0,0%										
233	Études plurisectorielles	1	0,0%												
234	Sans objet														
<b>Remarques</b>															



# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Durée des études



Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi						Date :		
Page 4 de 6								
I. Éléments d'information		II. Observations						
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
Durée moyenne des études au baccalauréat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
235	Sciences de la santé	3,0	2,9	2,9	3,0	2,8		
236	Sciences pures	2,4	3,1	2,3	1,8	1,8		
237	Sciences appliquées	3,5	3,3	3,3	2,9	2,7		
238	Arts	3,0	2,7	2,9	2,9	2,9		
239	Lettres	2,8	2,9	2,7	3,3	3,4		
240	Sciences humaines	2,8	3,1	2,9	2,8	2,8		
241	Éducation	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0		
242	Droit							
243	Administration	2,5	2,1	2,3	2,5	2,4		
244	Études plurisectorielles							
245	Sans objet							
246	Valeur indéterminée							
247	Ensemble des secteurs	3,1	3,0	3,0	3,0	2,9		
Durée moyenne des études de maîtrise		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
248	Sciences de la santé	1,6	1,3	1,0	2,7		2,6	1,5
249	Sciences pures	2,3		2,2	2,3	1,5	1,0	1,6
250	Sciences appliquées	1,3	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2
251	Arts	2,9	3,1	2,5	2,9	2,3	3,4	2,4
252	Lettres	3,0		3,1	3,2	2,4	3,3	2,0
253	Sciences humaines	3,0	3,4	3,3	2,3	1,9	3,2	2,6
254	Éducation	2,7	3,3		3,3		2,0	4,0
255	Droit							
256	Administration	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5
257	Études plurisectorielles							
258	Sans objet							
259	Valeur indéterminée							
260	Ensemble des secteurs	1,7	1,6	1,4	1,3	1,2	1,3	1,3
Durée moyenne des études de doctorat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
261	Sciences de la santé							
262	Sciences pures	4,9	3,2					
263	Sciences appliquées	3,1	3,3	1,5				
264	Arts							
265	Lettres		5,7					
266	Sciences humaines	4,7	5,1	4,9				
267	Éducation	1,7		1,7				
268	Droit							
269	Administration	6,8						
270	Études plurisectorielles							
271	Sans objet							
272	Valeur indéterminée							
273	Ensemble des secteurs	4,3	4,4	3,9				
Remarques								



# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Effectif du personnel



Nom de l'établissement :		Université du Québec à Chicoutimi				Date :	2024-06-20		
						Page 5 de 6			
<b>I. Éléments d'information</b>		<b>II. Observations</b>							
<b>INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL</b>									
<b>Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)</b>									
	<b>Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi</b>	<b>Unité</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024<sup>1</sup></b>	
274	<b>Hommes</b>	n	<b>310</b>	<b>327</b>	<b>330</b>	<b>337</b>	<b>348</b>	<b>368</b>	
275	Direction	n	12	13	13	15	11	12	
276	Haute direction	n	1	2	1	4	4	3	
277	Autre personnel de direction	n	11	11	12	11	7	9	
278	Professeurs	n	150	154	158	153	161	165	
279	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	19	21	19	18	19	21	
280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	10	12	12	10	10	9	
281	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	9	9	7	8	9	12	
282	Personnel de gérance	n	3	3	3	5	4	7	
283	Personnel professionnel	n	39	44	48	51	62	62	
284	Personnel technique	n	62	62	61	64	64	70	
285	Personnel de bureau	n	7	8	7	8	5	5	
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	18	22	21	23	22	26	
287	Personnel métiers et services	n	17	21	21	23	22	26	
288	Personnel périphérique de soutien	n	1	1	0	0	0	0	
289	<b>Femmes</b>	n	<b>341</b>	<b>353</b>	<b>364</b>	<b>389</b>	<b>400</b>	<b>444</b>	
290	Direction	n	7	10	13	12	14	12	
291	Haute direction	n	1	2	3	2	1	1	
292	Autre personnel de direction	n	6	8	10	10	13	11	
293	Professeurs	n	96	96	93	97	100	98	
294	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	12	14	14	22	19	18	
295	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	8	8	8	15	11	11	
296	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	4	6	6	7	8	7	
297	Personnel de gérance	n	5	5	4	6	7	11	
298	Personnel professionnel	n	84	87	98	105	109	134	
299	Personnel technique	n	44	43	44	51	59	66	
300	Personnel de bureau	n	90	95	96	94	90	101	
301	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	3	3	2	2	2	4	
302	Personnel métiers et services	n	3	3	2	2	2	4	

303	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0	0
304	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>650</b>	<b>680</b>	<b>694</b>	<b>726</b>	<b>748</b>	<b>812</b>
305	Direction	n	19	23	26	27	25	24
306	Haute direction	n	2	4	4	6	5	4
307	Autre personnel de direction	n	17	19	22	21	20	20
308	Professeurs	n	246	250	251	250	261	263
309	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	31	35	33	40	38	39
310	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	18	20	20	25	21	20
311	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	13	15	13	15	17	19
312	Personnel de gérance	n	8	8	7	11	11	18
313	Personnel professionnel	n	123	131	146	156	171	196
314	Personnel technique	n	106	105	105	115	123	136
315	Personnel de bureau	n	96	103	103	102	95	106
316	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	21	25	23	25	24	30
317	Personnel métiers et services	n	20	24	23	25	24	30
318	Personnel périphérique de soutien	n	1	1	0	0	0	0
<b>Remarques</b>								
<p>Le dénombrement des professeurs exclut la direction académique qui est comptabilisée sous « Autre personnel de direction ».</p> <p>La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire ».</p> <p>Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires, en raison de l'exclusion de tout le personnel à temps partiel, et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.</p> <p>1 : Les données sur le personnel pour l'année 2023-2024 sont préliminaires (avant amendements).</p>								

# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Intensité de la recherche



I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Revenus de recherche par source de financement (IFR)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319	<b>Revenus de recherche (total)</b>	<b>17 494</b>	<b>16 728</b>	<b>19 066</b>	<b>19 729</b>	<b>25 026</b>
320	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	<b>484</b>	<b>834</b>	<b>2 283</b>	<b>1 982</b>	<b>3 423</b>
	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)</b>	<b>4 755</b>	<b>6 885</b>	<b>5 554</b>	<b>5 604</b>	<b>6 255</b>
321	Chaires de recherche du Canada	730	900	700	790	700
322	Organismes subventionnaires canadiens	3 600	5 621	4 524	3 496	4 758
323	Autres gouvernement du Canada	424	364	330	1 318	797
324	<b>Montant de recherche du Québec</b>	<b>2 780</b>	<b>3 188</b>	<b>4 176</b>	<b>4 610</b>	<b>4 159</b>
325	Fonds de recherche du Québec	1 658	1 629	1 515	2 145	2 469
326	Gouvernement du Québec	1 122	1 559	2 661	2 465	1 689
327	<b>Autres sources</b>	<b>9 475</b>	<b>5 821</b>	<b>7 054</b>	<b>7 533</b>	<b>11 190</b>
328	Contrats	3 280	1 131	1 854	3 402	6 052
328.1						
991	<b>Exclusion</b>	<b>4 051</b>	<b>2 866</b>	<b>6 080</b>	<b>5 706</b>	<b>6 969</b>
992	Non associé à un professeur-chercheur	2 124	1 192	2 316	2 180	4 539
993	FIR du gouvernement fédéral	1 550	1 627	1 635	1 669	1 755
995	Services professionnels	377	47	2 128	1 858	675

Remarques

--

<b>Revenus de recherche par source de financement (IFUC-ACPAU)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
319.1	<b>Revenus de recherche (total)</b> <b>(ACPAU ligne 25)</b>	<b>26 745</b>	<b>29 054</b>	<b>34 158</b>	<b>34 762</b>	
320.1	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b> <b>(ACPAU ligne 5)</b>	<b>204</b>	<b>346</b>	<b>665</b>	<b>1 026</b>	
321.1	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada</b> <b>(excluant les revenus des programmes FCI)</b>	<b>7 962</b>	<b>8 856</b>	<b>9 235</b>	<b>9 294</b>	
Section organismes subventionnaires canadiens						
329	CRSH (ACPAU ligne 1)	959	956	853	955	
330	Santé Canada (ACPAU ligne 2)					
331	CRSNG (ACPAU ligne 3)	3 178	4 547	2 550	2 568	
332	IRSC (ACPAU ligne 4)	151	184	979	789	
333	Chaires de recherche du Canada (ACPAU ligne 6)	780	950	1 162	990	
334	Autres, Gouvernement du Canada (ACPAU ligne 7)	2 894	2 219	3 691	3 992	
335	<b>Subventions de recherche du Québec</b> <b>(tiré de la table 7 de l'ACPAU)</b>	<b>10 346</b>	<b>12 182</b>	<b>14 688</b>	<b>14 026</b>	
336	Fonds de recherche du Québec	1 469	1 475	1 742	2 308	
337	FRQ-S			186	726	
338	FRQ-NT	952	590	1 126	803	
339	FRQ-SC	517	885	430	779	
340	Autres sources provinciales	8 877	10 577	12 946	11 718	
341	<b>Secteur privé</b> <b>(ACPAU lignes 15 à 20)</b>	<b>8 179</b>	<b>7 559</b>	<b>9 310</b>	<b>9 986</b>	
341.1	<b>Autres sources</b>	<b>54</b>	<b>111</b>	<b>260</b>	<b>430</b>	

**Remarques**

--	--	--	--	--	--

<b>Chaires de recherche (nombre)</b> <b>(SIRU)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>
342	<b>Unité de recherche</b>					
343	Chaire de recherche du Canada	7	7	7	10	8
344	Autres chaires de recherche	4	4	4	9	9

**Remarques**

--	--	--	--	--	--

<b>Revenus de recherche par secteur disciplinaire (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
345	<b>Fonds de recherche (total)</b>	<b>17 494</b>	<b>16 728</b>	<b>19 066</b>	<b>19 729</b>	<b>25 026</b>
345.01	Sciences de la santé	836	660	1 454	1 249	1 827
345.02	Sciences pures	5 588	4 736	7 142	7 272	9 275
345.03	Sciences appliquées	7 815	8 594	6 899	7 854	9 929
345.04	Arts	288	101	174	407	558
345.05	Lettres	217	117	129	103	165
345.06	Sciences humaines	1 509	1 441	2 387	1 817	2 306
345.07	Éducation	723	707	455	407	393
345.08	Droit					
345.09	Administration	436	305	372	354	402
345.10	Autres	81	69	54	265	170

**Remarques**

--

<b>Taux de professeurs disposant de fonds de recherche publics ou privés provenant de l'extérieur de l'université (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
346	<b>Professeurs-chercheurs financés</b>	<b>70,8</b>	<b>68,9</b>	<b>71,1</b>	<b>65,2</b>	<b>67,3</b>
346.01	Sciences de la santé	55,3	58,3	66,7	45,5	51,4
346.02	Sciences pures	95,2	87,5	87,5	92,0	91,7
346.03	Sciences appliquées	75,4	76,2	76,7	73,8	72,2
346.04	Arts	36,8	50,0	52,6	61,1	63,2
346.05	Lettres	64,3	42,9	66,7	46,7	64,3
346.06	Sciences humaines	91,7	86,5	86,5	72,5	88,2
346.07	Éducation	80,8	80,8	72,4	83,3	54,8
346.08	Droit					
346.09	Administration	57,1	45,5	48,5	34,3	52,9
346.10	Autres	66,7	66,7	66,7	66,7	33,3

**Remarques**

--

<b>Montant median des revenus de recherche par professeur chercheur (IFR)</b>		<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
347	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	<b>26 397</b>	<b>26 080</b>	<b>29 352</b>	<b>32 072</b>	<b>29 891</b>
347.01	Sciences de la santé	21 083	11 276	24 145	33 588	36 355
347.02	Sciences pures	193 673	193 033	208 988	175 813	291 968
347.03	Sciences appliquées	56 950	63 757	67 317	46 930	46 690
347.04	Arts	5 111	5 300	12 150	14 367	26 727
347.05	Lettres	16 975	20 540	9 884	13 198	16 322
347.06	Sciences humaines	17 151	18 728	36 058	40 325	21 748
347.07	Éducation	21 341	16 582	9 748	10 000	23 334
347.08	Droit					
347.09	Administration	8 325	3 676	8 259	9 602	11 073
347.10	Autres	40 626	34 572	27 115	132 337	170 187

**Remarques**

--

# INDICATEURS INSTITUTIONNELS

Définitions et informations relatives  
aux indicateurs institutionnels



## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants	
1	11	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil. L'effectif intra est utilisé ici.  Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. ** Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.
7	8	Effectif étudiants internationaux	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise. La variable Entente de mobilité est égale à soit 20, 21, 22 ou 37.
9		Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	
12	14	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.
15	17	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i> , incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module <i>ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique</i> , tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.  Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.  Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 et la définition de la ligne 278 (Professeurs) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 277 (autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :

Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique »,

« Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

18	20	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable  Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER;  ■ Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours".  Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 »)  « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »</p> <p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.  La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
28	60	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 15 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p> <p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 15 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020</i>.</p>
61	93	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 18 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.  Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignés dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).</p>

**Page 2- Étudiants par cycle**

94	197	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Effectif intra.
94	119	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
120	145	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
146	171	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
		Définitions des domaines "Sans objet" et "Valeur indéterminée".	Le domaine "Sans objet" réfère à une situation où l'étudiant (e) est inscrit dans un programme pour lequel un ensemble d'activités suivies se voit exclu du calcul de l'EEETP, comme par exemple (mais non exclusivement) les activités visées par l'accueil et l'intégration, l'année préparatoire, les propédeutiques, les études libres, etc. Le domaine "Valeur indéterminée" réfère à des nouvelles composantes de programmes donc qui ne sont pas encore classées dans un domaine.

**Page 3- Réussite**

		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat est typiquement présentés après 6 ans tandis que celui à la maîtrise est après 4 ans et celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. <i>Voir Liste_formules.</i>
198		Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur sur le nombre d'étudiants contenu dans la cohorte de départ. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. <i>Voir Liste_formules.</i>
199	210	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. <i>Voir Liste_formules.</i>
211	222	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
223	234	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
198	234	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 198 à 234.

**Page 4 - Durée des études**

235	273	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats, en 4 ans ou moins pour les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Plus précisément, la moyenne de la durée des études correspond au rapport de la somme des durées des études complétées (en trimestres ou en années), sur le nombre total des étudiants qui ont diplômés. Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
-----	-----	--------------------------	--

**Page 5- Personnel**

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50.

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Dénombrément des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.

274 318

Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 18 à 20 et 61 à 93 de la Page 1- Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 5, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrément et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus.

Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.

275

546 Direction

Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).

Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

276

Haute direction

Regroupe la haute direction

Haute direction (11) :

Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.

Direction académique (12) :

Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).

**Fonctions principales :** la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?

**Unité d'appartenance :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).

**Structure salariale :** Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?

Direction de service (13) :

Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.

Autre cadre (14) :

Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

277

Autre personnel de direction

Regroupe la *direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)* et les cadres (direction de service et autres cadres).

278	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 278 (Professeurs) et la définition des lignes 15 à 17 et 28 à 60 de la Page 1- Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 277 (Autre personnel de direction) et 275 (Direction) de la page 5 des INDICATEURS EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><u>Professeur-chercheur (21) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><u>Chercheur avec rang académique (31) :</u> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
279	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 280 et 281.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.</p>	<p><u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
281	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>	<p><u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>
282	Personnel de gérance	<p>Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.</p>	<p><u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.</p>
283	Personnel professionnel	<p>Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.</p>	<p><u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).</p>
284	Personnel technique	<p>Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p>	<p><u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p> <p><u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.</p>
285	Personnel de bureau	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>	<p><u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	<p>Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>

287	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
288	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	Personnel périphérique de soutien (81) : Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 18 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	

Notes générales

**Nouveau** : Le ministère **cessera graduellement d'utiliser** les données contenues dans le **SIRU**. **À partir de 2023-2024**, les montants de certaines rubriques pourront s'arrimer à ceux figurant dans la déclaration dans le cadre du **rapport sur l'information financière des universités et des collèges (IFUC)** de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

319	<b>Revenus de recherche (total)</b>	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Dans le tableau IFUC-ACPAU, veuillez inclure aussi les montants des <b>bourses d'excellence des étudiants gradués et des stagiaires postdoctoraux</b> provenant des fonds subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC) et provinciaux (FRQ), ainsi que les <b>subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technologique</b> de tout organismes et les <b>frais indirects de recherche</b> perçus par l'université. ** Si certaines données n'étaient pas disponible, SVP inscrire "n.d."
320	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	Tous les montants, incluant la contrepartie des partenaires provinciaux et/ou privés.
321	<b>Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)</b>	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
322	Chaires de recherche du Canada	<b>Revenus</b> tirés du programme fédéral des Chaires de recherche du Canada
323	Organismes subventionnaires canadiens	<b>Revenus</b> en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
324	Autres gouvernement du Canada	Comptabiliser l'ensemble des montants administrés par l'université (subventions, contrats et donations) ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-cher
325	<b>Montant de recherche du Québec</b>	
326	Fonds de recherche du Québec	Tous les montants octroyés par le Fonds de recherche du Québec, pour les secteurs de la santé, nature et technologie et société et culture
327	Gouvernement du Québec	Tous les montants (subventions et contrats) en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
328	<b>Autres sources</b>	Tous les montants des subventions, contrats et donations en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
319.1	<b>Revenus de recherche (total)</b>	ACPAU ligne 25: Total
320.1	<b>Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI</b>	ACPAU ligne 5: Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI)
329	CRSH	ACPAU ligne 1: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
330	Santé Canada	ACPAU ligne 2: Revenus de recherche provenant de Santé Canada
331	CRSNG	ACPAU ligne 3: Revenus de recherche provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG)
332	IRSC	ACPAU ligne 4: Revenus de recherche provenant des Instituts de recherche en santé du Canada
333	Chaires de recherche du Canada	ACPAU ligne 6: Revenus de recherche provenant du programme des chaires de recherche du Canada
334	Autres, Gouvernement du Canada	ACPAU ligne 7: les revenus provenant de toutes les entités fédérales autres que celles spécifiquement nommées dans les lignes précédentes, incluant les subventions, les contrats ou autres formes de financement. Les coûts indirects de la recherche doivent être inclus dans cette ligne (voir Tableau 6 de l'ACPAU).
335	<b>Subventions de recherche du Québec</b>	Total de la table 7 de l'ACPAU
336	Fonds de recherche du Québec	Somme des fonds provenant des trois secteurs
337	FRQ-S	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur santé
338	FRQ-NT	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur nature et technologies
339	FRQ-SC	Revenu de recherche provenant du Fonds de recherche du Québec - secteur société et culture
340	Autres sources provinciales	Revenu de recherche provenant de toutes les autres sources provinciales.
341	<b>Secteur privé</b>	ACPAU, total des lignes 15 à 20: Comprend les dons, legs, subventions et contrats de recherche venant de particuliers, d'entreprises privées, d'OBNL, de fondations, etc.
341.1	<b>Autres sources</b>	ACPAU, total des lignes 9 à 14 et 21 à 24.



# MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS



## Mesures phares d'encadrement des étudiants

### Station-Services aux étudiants

Afin de favoriser une transition réussie pour les nouvelles personnes étudiantes de l'UQAC, les Services aux étudiants (SAÉ) en collaboration avec le service d'accompagnement pédagogique en technologies éducatives (APTE) ont mis en place la Station-Services aux étudiants. L'objectif derrière cette initiative est de répondre aux divers besoins des étudiants et d'offrir l'accompagnement nécessaire à l'amorce des études universitaires. L'installation proposée dans les premières semaines de la rentrée se veut un carrefour d'accueil et d'information pour les nouveaux membres de la communauté étudiante. Parmi les services offerts, soulignons l'info-logement, l'aide à la planification et à l'organisation du trimestre ainsi que l'aide financière aux études et bourses d'études. Les personnes étudiantes peuvent aussi obtenir de l'information sur la vie étudiante et les assurances santé en plus de profiter d'un soutien technique pour faciliter leur connexion aux diverses plateformes numériques de l'UQAC. Enfin, des services psychosociaux de proximité, de même que des espaces de mentorat et de socialisation sont également disponibles.

### Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (PARES)

Durant la dernière année, et pour l'année à venir, le comité d'orientation en persévérance et en réussite se concentre sur le déploiement du plan d'action. Rappelons que les réflexions du comité avaient mené au plan d'action pour la réussite de l'UQAC, le tout en adéquation avec le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur. Outre la consolidation de plusieurs postes clés visant le soutien direct aux étudiantes et étudiants, plusieurs initiatives ont été mise en place dans la dernière année afin de favoriser un meilleur maillage de l'offre de services en plus d'augmenter l'offre d'activités. Entre autres, nous avons offert plusieurs activités de reconnaissances et d'encouragement à la communauté étudiante durant la semaine de la persévérance scolaire qui avait lieu du 12 au 16 février dernier. L'ensemble des campus s'est mobilisé afin d'offrir des activités à leurs couleurs (par exemple : déjeuner causerie, accueil-café, conférence, boîte réconfort, portrait de réussite, murale de la persévérance).

Notons également le soutien à divers projets portés par les Services aux étudiants (SAÉ) qui visent l'encadrement direct à la réussite. Par exemple, le programme de mentorat *Solidaire dans mes études* destiné aux étudiantes et étudiants de l'international, a bénéficié (et bénéficie encore) d'un accompagnement dans le but de faire l'évaluation du projet et favoriser l'amélioration continue de cette offre de service et d'en évaluer les retombées. Un nouveau projet est également en cours avec les SAÉ visant à développer un outil d'autoréflexion ayant comme objectif d'identifier, pour la population étudiante, les facteurs de risque et de protection face à la réussite de leur projet d'étude. L'objectif étant également de proposer une offre de service en adéquation avec les besoins identifiés et faire connaître l'ensemble de l'offre de soutien présente à l'UQAC.

Finalement, nous avons mis sur place un appel de projets à la réussite afin de permettre aux différents secteurs de mettre en œuvre des initiatives propres aux besoins de leurs étudiantes et étudiants. Pour cette première édition, nous avons pu supporter neuf projets qui se mettront en œuvre durant la prochaine année.

Notons par exemple, la création d'ateliers de rédaction scientifique pour les cycles supérieurs, des activités socioculturelles pour les étudiantes et étudiants provenant de l'international, un projet de podcast interculturel, des ateliers afin d'augmenter les compétences en français ainsi qu'une journée interdisciplinaire visant à développer des compétences professionnelles dans les domaines de la santé et des services sociaux.

## Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage

L'enseignement à l'UQAC vise à la fois l'acquisition de savoirs généraux et spécialisés, le développement de compétences de pointe, la persévérance et la réussite, en plaçant au cœur de ses préoccupations l'offre d'une expérience étudiante prenant en compte les besoins d'une diversité d'apprenantes et apprenants et de disciplines. L'enseignement y mise également sur la proximité et la richesse des interactions qui caractérisent l'UQAC, ainsi que la formation aux compétences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage est le lieu unique au sein duquel chaque projet ou besoin pédagogique bénéficie, au moment approprié, de la collaboration entre tous les acteurs liés à l'enseignement et l'apprentissage à l'UQAC, c'est-à-dire les personnes enseignantes, étudiantes, les spécialistes de la pédagogie et de la technologie (médiatisation), l'administration et tous les services. Il se veut être l'acteur principal de la mise en œuvre du mode d'enseignement et d'apprentissage actif privilégié à l'UQAC.

Le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage se tient toujours à l'affût de nouveaux enjeux et des différentes réalités présentes dans nos classes et tente de développer avec agilité d'autres solutions et outils de soutien. Notons notamment la montée de l'intelligence artificielle, les compétences numériques ou la pédagogie inclusive.

En 2023-2024, le Carrefour a lancé la première édition du Fonds de développement de la pédagogie universitaire de l'UQAC. Cette initiative a permis de soutenir et de promouvoir la mise en œuvre de projets pédagogiques inspirants et novateurs pour contribuer à la persévérance et à la réussite aux études. L'objectif principal du Fonds étant de démontrer le dynamisme pédagogique présent à l'UQAC, tout en stimulant l'amélioration des pratiques enseignantes ce qui permet de répondre aux besoins changeants de la communauté étudiante et de favoriser l'intégration de personnes étudiantes au développement de la pédagogie en enseignement supérieur. La première édition a connu un bel engouement de la part des enseignantes et enseignants de l'UQAC et ce sont cinq projets qui ont pu être déployés en 2023-2024. À la lumière de la réponse positive reçue par le milieu, le Carrefour a lancé sa deuxième édition visant la mise en œuvre de nouveaux projets d'innovation pédagogique pour l'année 2024-2025. La tenue d'un événement est d'ailleurs dans les cartons pour le printemps 2025 afin de faire rayonner les projets récipiendaires et le dynamisme pédagogique présent dans nos murs.

## Autres mesures d'encadrement des étudiants

### Comité de reconnaissance de la participation à la vie institutionnelle

L'UQAC permet aux étudiantes et étudiants engagés dans l'un ou l'autre des regroupements étudiants ou dans une instance de l'Université de faire reconnaître leur implication par une appréciation officielle. Par exemple, l'étudiante ou l'étudiant qui participe à l'élaboration d'un événement ou qui prend part à un ou plusieurs comités ou associations, peut obtenir une attestation officielle (minimum de 45 heures d'implication) ou la reconnaissance de trois crédits universitaires (minimum de 135 heures d'implication). Cette reconnaissance est octroyée à la suite de l'analyse par un comité institutionnel.

Au cours de l'année 2023-2024, un étudiant s'est vu reconnaître sa participation à la vie institutionnelle et a ainsi obtenu une reconnaissance de trois crédits universitaires pour son baccalauréat.

### Soutien à l'encadrement aux cycles supérieurs

#### Outils

Les outils de soutien (formulaires, boîte à outils, site Web) à l'attention des équipes programmes sont révisés en continu pour aider ces dernières dans leur prise en charge du processus de gestion des mémoires et thèses ainsi que pour leur permettre de trouver rapidement des réponses à leurs questions générales.

Afin d'encadrer adéquatement les étudiantes et les étudiants quant à la durée de leurs études, le Décanat des études utilise un outil de suivi qui permet de déceler les étudiantes et les étudiants dont l'allongement des études pourrait nuire à leur réussite et qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour terminer leurs études à l'intérieur du délai normalement prévu. Cet outil permet d'intervenir adéquatement dans l'accompagnement offert aux différentes directions de programme, que ce soit pour des interventions individualisées auprès des étudiantes et étudiants, ou pour un diagnostic global des problématiques dans un programme donné. Cet outil permet également de prévenir les durées excessives des études et de régulariser les dossiers étudiants, favorisant ainsi une saine gestion de la période des études.

#### Séances sur des sujets spécifiques

Des séances d'informations plus spécifiques sur le traitement du processus de gestion des mémoires et thèses, sur la gestion des absences et sur la gestion de la durée des études ont été offertes au trimestre d'automne 2023 aux coordonnatrices et coordonnateurs et, aux secrétaires de programmes afin de les aider à informer adéquatement les étudiantes et les étudiants sur les démarches administratives qu'ils doivent faire tout au long de leur parcours à la maîtrise et au doctorat. Du soutien ponctuel aux questions plus spécifiques des équipes programmes est également toujours disponible par courriel, sur appel ou lors d'un rendez-vous particulier.

#### Formation avec la Bibliothèque

Une formation est offerte conjointement par la Bibliothèque Paul-Émile-Goulet et le Décanat des études, aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs, afin de rehausser la qualité des mémoires et thèses avant leur dépôt initial. Cette collaboration s'est poursuivie en 2023-2024 et la formation est ainsi offerte quatre fois par mois.

## Création du Centre de valorisation du français

Dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère souhaite accorder une place particulière à la valorisation et à l'amélioration de la maîtrise de la langue française. La nouvelle Loi sur la langue officielle et commune au Québec dicte maintenant le cadre juridique afin de renforcer la place de la langue française au sein des institutions québécoises. En accord avec cette orientation gouvernementale, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) souhaite contribuer à renforcer la langue française en créant le Centre de valorisation du français (CVF).

Le CVF vient également répondre directement à l'enjeu 1 de la Planification stratégique de l'UQAC 2019-2023 : « Pertinence et actualisation de l'offre de formation » (en particulier l'orientation 1.1 Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés), mais également à l'enjeu 3 « Le rayonnement de l'UQAC auprès de la communauté et de ses partenaires ».

Le Centre de valorisation du français est un lieu d'excellence et de référence en matière de langue française, qui offre du perfectionnement et un soutien aux activités d'enseignement, et ce, pour l'ensemble de la communauté universitaire. Sa création témoigne d'un engagement fort de la part de notre établissement d'enseignement à l'égard de l'usage d'une langue de qualité, à l'oral et à l'écrit, et fait foi de sa volonté de doter les personnes étudiantes d'outils essentiels à leur réussite et d'accompagner les personnes employées dans leur souci de l'excellence.

### **Mission**

Tant par ses activités académiques que par ses activités de rayonnement et ses activités de services, le Centre de valorisation du français a pour mission de favoriser l'acquisition, la consolidation et l'amélioration de la compétence en français. Il se donne pour objectifs de valoriser l'usage d'une langue de qualité, tant chez les personnes étudiantes que chez les membres du personnel, et de promouvoir les cultures de langue française au sein de notre établissement d'enseignement.

### **Vision**

Par son caractère hybride, le Centre de valorisation du français vise à être un guichet unique offrant des services adaptés aux besoins de tous les membres de la communauté universitaire, quelle que soit leur compétence linguistique ou leur fonction au sein de l'organisation. Il aspire à être un centre d'excellence et de référence en matière de langue française autant pour les apprenants non francophones que les francophones, démontrant ainsi l'engagement de notre établissement d'enseignement en faveur de l'usage de cette langue. Il contribuera activement à l'accompagnement des personnes étudiantes et du personnel vers l'excellence et l'atteinte des compétences de base par le développement d'une offre de services diversifiés, centrée sur la valorisation de la langue française.

## Formation du personnel au suivi de la durée des études

### **Séminaires**

Le Décanat des études propose annuellement à tous les professeures et tous les professeurs de cycles supérieurs, et particulièrement aux nouvelles personnes arrivées durant l'année précédente, une formation sur les rôles et responsabilités liés à l'encadrement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Cette formation permet d'aborder le cadre législatif, les processus, les outils et formulaires ainsi que les défis liés à la réussite et à la diplomation. Elle a été offerte pour la dernière fois au trimestre d'automne 2023, pour ensuite concentrer les efforts du personnel attiré à la gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses et à l'élaboration d'une formation autoportante. Celle-ci sera déployée dès l'automne 2024.

La formation est également offerte aux équipes-programme (direction de programme, coordonnateurs et coordonnatrices, secrétaires de programme et bibliothécaire disciplinaire) afin que les directions des programmes de cycles supérieurs soutiennent adéquatement les directions de recherche dans leur rôle d'encadrement.

En surplus des formations, le Décanat accompagne sur mesure des secteurs qui en font la demande. L'angle d'approche des formations, qui sont offertes aux professeures et aux professeurs ainsi qu'aux équipes programmes, est la durée des études. En effet, ces formations permettent d'expliquer comment le processus doit se dérouler « à l'intérieur de la durée des études ». En outre, une agente du Décanat des études effectue des rencontres ponctuelles avec des directions de recherche et des directions de programmes relativement à des ententes de fin d'études, pour des étudiantes ou étudiants qui ont atteint leur durée des études. Par le biais de ces rencontres, de la sensibilisation à cette durée des études aux cycles supérieurs est effectuée, en surplus de celle effectuée régulièrement par le personnel attiré à la gestion des mémoires, essais doctoraux et thèses.

## Intégration des étudiants en situation de handicap

Les Services aux étudiants (SAÉ), en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'Université, sont responsables d'assurer un traitement juste et équitable aux étudiantes et étudiants en situation de handicap (ÉSH), en conformité avec les lois et politiques en matière d'inclusion, en respectant les standards de réussite, les exigences essentielles et les compétences spécifiques à chacun des programmes.

Afin que cette population puisse exercer son droit à l'égalité, les SAÉ offrent un accompagnement individualisé ainsi que différentes mesures de soutien, qui sont identifiées à la lumière des forces individuelles, des limitations fonctionnelles, des objectifs de l'étudiante ou de l'étudiant et de son projet d'études.

Ces mesures peuvent être regroupées en quatre grands ensembles :

- aides humaines (accompagnements physiques, éducatifs, psychosociaux, tutoraux, scribes, prises de notes ou interprétariats, etc.);
- aides techniques et technologiques (caméra Web, Smart Pen, ordinateur, plage braille, logiciel, télévisionneuse);
- aménagements (temps additionnel de passation d'examen, transport, salle de bain, horaire et mobilier adaptés);
- médias substituts (fichier audio numérique et transcription braille).

De plus, de l'accompagnement pédagogique est offert à l'ensemble du corps professoral afin de le soutenir dans le développement de stratégies pédagogiques inclusives par des rencontres individuelles ou des formations de groupe. Soulignons la grande mobilisation de l'ensemble des équipes enseignantes (professeures et professeurs, chargées et chargés de cours et maîtres de français) qui ont compris l'importance d'adopter des pratiques inclusives pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'(ÉSH).

RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ÉTUDES																
	2016 2017	%	2017 2018	%	2018 2019	%	2019 2020	%	2020- 2021	%	2021- 2022	%	2022- 2023	%	2023- 2024	%
Arts	25	6 %	13	3 %	15	3 %	40	8 %	39	8 %	54	12 %	55	11 %	43	8 %
Études libres	16	4 %	13	3 %	7	2 %	10	2 %	27	6 %	10	2 %	0	0 %	7	1 %
Lettres	12	3 %	13	3 %	7	2 %	19	4 %	26	6 %	13	3 %	14	3 %	27	5 %
Sciences appliquées	37	9 %	60	14 %	65	15 %	51	10 %	42	9 %	76	16 %	70	14 %	80	16 %
Sciences de l'administration	79	19 %	85	20 %	70	16 %	91	20 %	77	17 %	81	17 %	76	15 %	74	14 %
Sciences de l'éducation	61	15 %	64	15 %	68	16 %	72	15 %	66	15 %	80	18 %	87	17 %	117	22 %
Sciences fondamentales	16	4 %	8	2 %	5	1 %	16	3 %	79	18 %	116	25 %	13	3 %	9	2 %
Sciences humaines et sociales	115	28 %	81	19 %	93	21 %	84	17 %	6	1 %	7	1 %	112	22 %	121	24 %
Sciences de la santé	49	12 %	90	21 %	103	24 %	93	21 %	88	20 %	27	6 %	75	15 %	43	8 %
<b>Total</b>	<b>410</b>		<b>427</b>		<b>433</b>		<b>476</b>		<b>450</b>		<b>464</b>		<b>502</b>		<b>521</b>	

## RÉPARTITION PAR DOMAINE DÉFICIENCE

	2016 -	%	2017 -	%	2018 -	%	2019 -	%	2020 -	%	2021 -	%	2022 -	%	2023 -	%
	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Déficience auditive	2	1 %	5	1 %	2	0 %	3	1 %	2	0 %	2	0 %	2	0 %	3	1 %
Déficience organique	19	4 %	17	4 %	16	4 %	20	4 %	17	4 %	17	4 %	13	2 %	14	3 %
Déficience motrice	19	5 %	18	4 %	23	5 %	26	5 %	27	6 %	27	6 %	31	6 %	25	5 %
Déficience visuelle	3	1 %	2	1 %	2	1 %	4	1 %	4	1 %	3	1 %	3	1 %	5	2 %
Troubles du langage et de la parole	3	1 %	6	1 %	5	1 %	6	1 %	5	1 %	7	2 %	7	3 %	5	1 %
Déficience multiple	74	18 %	74	17 %	72	17 %	80	18 %	76	17 %	83	17 %	97	19 %	96	18 %
Troubles déficitaires de l'attention	220	54 %	212	50 %	229	53 %	240	50 %	220	49 %	223	48 %	227	45 %	250	45 %
Troubles d'apprentissages	33	8 %	45	11 %	31	7 %	39	8 %	38	8 %	43	9 %	48	10 %	49	10 %
Troubles de santé mentale	33	8 %	42	10 %	49	11 %	49	10 %	54	12 %	50	11 %	62	12 %	65	12 %
Troubles du spectre de l'autisme	4	1 %	6	1 %	4	1 %	9	2 %	7	2 %	9	2 %	12	2 %	9	3 %
<b>Total</b>	<b>410</b>		<b>427</b>		<b>433</b>		<b>476</b>		<b>450</b>		<b>464</b>		<b>502</b>		<b>521</b>	

## Soutien à la réussite académique à l'UQAC 2023-2024

### DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

#### Référence, soutien technologique et clavardage

La Bibliothèque Paul-Émile-Boulet offrent des services de référence et de soutien pour l'utilisation des technologies éducatives sur des heures étendues, en adéquation avec les besoins des personnes étudiantes. Les services sont disponibles en personne, par courriel, par clavardage et par téléphone. Des capsules d'information, des tutoriels et divers outils sont disponibles pour les personnes étudiantes sur le site Web de la Bibliothèque (<https://bibliotheque.uqac.ca/accueil>). Le personnel de la Bibliothèque est également disponible pour du soutien individualisé.

Comme prévu à la suite du projet-pilote de l'an dernier, la Clinique de connexion a été de retour cette année pour les rentrées scolaires des trois trimestres. Le projet, réalisé en collaboration avec les Services aux étudiants, a permis d'améliorer l'accueil des nouvelles personnes étudiantes. L'équipe a répondu à plus de 700 demandes.

Des cliniques de soutien à l'utilisation des logiciels Word et Excel ont aussi été mises en place, une fois par semaine, aux trimestres d'automne et d'hiver. Entre quatre et six personnes se sont présentées à chacune des séances. Dans le même ordre d'idée, une clinique de dépannage EndNote a eu lieu à chaque trimestre.

#### Formations diversifiées pour les étudiantes et les étudiants

Le personnel professionnel bibliothécaire et technicien (en documentation, en informatique et en multimédia) des services de la Bibliothèque offre une diversité de formations aux personnes étudiantes, en classe ou virtuellement. Ces formations visent à outiller ces dernières dans leurs apprentissages et à soutenir leur parcours académique (intégrité intellectuelle, utilisation d'outils bibliographiques, recherche d'information, utilisation des technologies dans le travail collaboratif, etc.). Des collaborations étroites avec les Services aux étudiants se poursuivent en 2023-2024.

La Bibliothèque est également responsable du cours CICS900. Cette formation sur les compétences informationnelles d'une durée de 15 heures, condition à la diplomation dans la majorité des programmes de cycles supérieurs, est entièrement offerte en ligne depuis quatre ans. Plus de 700 étudiantes et étudiants ont suivi le cours en 2023-2024. Des améliorations sont apportées en continu par l'équipe de formateurs.

#### Services spécialisés

##### Mémoires et thèses :

Les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs sont accompagnés par les différents bibliothécaires disciplinaires, et ce, à partir de leur inscription de sujet pour la recherche d'information sur ledit sujet, la bonne gestion des références bibliographiques et sur l'intégration et la citation du matériel sous droit d'auteur. Chaque étudiante et étudiant est donc invité à participer à une formation dispensée en collaboration avec le Décanat des études ou à prendre contact avec son bibliothécaire.

##### Gestion des données de la recherche :

Également, les étudiantes et les étudiants qui font des demandes de certification éthique sont soutenus par les bibliothécaires spécialisés en gestion des données pour la planification de la gestion ainsi que le dépôt des données.

#### Didacthèque, testothèque et cartotheque :

Les étudiantes et les étudiants ont accès à des ressources spécialisées et à de l'encadrement spécifique dans leur utilisation.

Pour tous les étudiantes et étudiants en enseignement, une didacthèque offre un éventail de documents et de matériel. En 2023-2024, des espaces entièrement repensés ont été aménagés pour intégrer la didacthèque à même les locaux de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet. En plus de fournir des espaces plus lumineux, une bonification de service est prévue en raison de l'accessibilité sur des heures d'ouverture plus étendues.

Pour les programmes en psychologie, les tests et protocoles sont disponibles à la testothèque. De plus, les services de la Bibliothèque œuvrent à titre de facilitateurs pour l'accès aux tests psychométrique électroniques.

Enfin, une cartotheque permet à toutes les personnes étudiantes d'avoir accès aux cartes, photos aériennes et orthophotographies, de même qu'à des logiciels spécialisés pour les utiliser, tels que ArcGis.

#### Nvivo – logiciel d'analyse qualitatives:

Une formation a été offerte au printemps à 10 personnes étudiantes de cycles supérieurs pour l'utilisation du logiciel Nvivo dans le cadre de leur mémoire ou thèse pour un total de 14 heures de formation.

#### Accompagnement pédagogique des personnes enseignantes et technologies éducatives :

L'équipe d'accompagnement technopédagogique a complété 3 337 requêtes et accompagnements afin de faciliter l'expérience de la communauté universitaire. Vingt-cinq formations en ligne sont actuellement offertes afin d'améliorer les compétences technologiques et pédagogiques de la communauté enseignante. De plus, 16 nouveaux guides ont été mis à leur disposition.

#### Audiovisuel :

Le service de l'audiovisuel de la Bibliothèque offre le prêt d'une gamme de produits à l'ensemble de la communauté, notamment pour la communauté étudiante. Cette équipe offre du soutien dans les espaces de l'UQAC et pour tous les équipements audiovisuels de l'ensemble de l'Université, y compris sur les campus de Montréal et de Sept-Îles. Avec un horaire élargi pour couvrir les cours du matin au soir, le corps professoral et les apprenants peuvent compter sur un soutien personnalisé tout au long de la journée.

## L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC)

L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC) consiste en un campus de formation universitaire et de recherche en animation 3D, effets visuels, design et arts numériques situé à Montréal. L'École NAD-UQAC est un modèle de haut lieu du savoir en matière de création d'images de synthèse. Pour ce faire, elle mise sur la qualité de ses formations, de ses pratiques innovantes en transfert de connaissances, de ses projets de recherche et développement ainsi que de sa capacité à créer des débouchés pour l'industrie. Elle se veut un lieu de rassemblement, un moteur du secteur, un incubateur de talents, ainsi qu'une vitrine du savoir québécois en création d'images de synthèse et en médias interactifs. Depuis maintenant 30 ans, l'École NAD-UQAC se veut un terrain fertile pour les projets touchant l'interdisciplinarité et ayant les arts numériques au cœur de la création. Avec un taux de placement supérieur à 85 % en effets visuels et en jeu vidéo, l'École compte près de 2 400 diplômés qui œuvrent au sein des entreprises en art et création numérique, et ce, tant à Montréal que partout au Québec. L'École NAD-UQAC est partie intégrante de l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'École NAD-UQAC promeut diverses mesures particulières pour soutenir la réussite de sa population étudiante. Elle a offert deux bourses de soutien financier d'une valeur de 2 500 \$ chacune, quatre bourses d'admission de 2 500 \$ chacune ainsi que quatre autres bourses de 2 500 \$ visant à souligner l'excellence académique d'étudiantes et d'étudiants ayant complété leur programme de baccalauréat. Comme elle le fait annuellement, l'École NAD-UQAC a organisé l'événement Imaginad au cours duquel deux bourses de 500 \$ ont été attribuées pour souligner l'engagement d'étudiantes et d'étudiants dans l'aide générale qu'ils ont pu apporter à leurs pairs durant l'année et deux autres bourses de 500 \$ ont été remises à des étudiantes et étudiants qui se sont démarqués de leurs pairs par leur travail assidu. L'École a aussi bénéficié du programme de pairs-aidant afin de favoriser la réussite scolaire dans sept cours différents du baccalauréat sur l'ensemble de l'année, ce sont donc neuf étudiantes et étudiants qui ont ainsi bénéficié de soutien à la réussite et à la persévérance scolaire.

L'École NAD-UQAC a également mis en place un programme d'accès à des stages en participant au projet Diversité en jeu. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion et la diversité en offrant des stages rémunérés à des étudiantes et étudiants issus de différents groupes ciblés (p.ex. : personnes de couleur, racisées, autochtones, de genre féminin, LGBTQ+, en situation de handicap, neuroatypiques ou issues de n'importe quel milieu socioéconomique défavorisé). Cette initiative a permis d'offrir deux stages en entreprises à des étudiantes et étudiants du programme de baccalauréat en animation 3D et design numérique.

Finalement, l'École NAD-UQAC a également procédé à l'embauche d'une personne travailleuse sociale afin d'offrir différents services de soutien et d'accompagnement.

## Projets des unités dans le domaine de la réussite étudiante

La subvention annuelle pour le soutien à la réussite de la population étudiante est répartie entre les unités académiques, soit neuf départements, en vue de leur permettre de sélectionner et de soutenir des projets visant l'intégration, la réussite et la rétention des étudiantes et étudiants. Chaque unité est autonome dans le choix des projets et des processus associés quant à l'utilisation de cette enveloppe.

Plusieurs unités optent pour des initiatives misant sur l'encadrement par les pairs. Par conséquent, cette enveloppe sert souvent à défrayer du salaire étudiant.

Les étudiantes et étudiants embauchés ont été déployés pour de l'aide individuelle ou de l'intervention auprès de groupes. Ce soutien a consisté le plus souvent à une mise à niveau de certaines connaissances de base, une préparation à un stage ou une intervention, ou encore un encadrement supplémentaire dans le cadre par exemple de travaux pratiques (en classe, en laboratoire ou en milieu naturel). Certains programmes ont choisi de soutenir directement des étudiantes et étudiants à une étape de leur cheminement (par exemple : du mentorat, un programme de pair-aidant, bourses de soutien ou de persévérance aux cycles supérieurs, cérémonie de soutenance de thèse), ou par des initiatives qui touchent un ensemble d'étudiantes et d'étudiants et leur vie disciplinaire comme le gala des cycles supérieurs organisé par le MAGE-UQAC, des colloques, des ateliers, des séances de laboratoire et des outils d'apprentissage pratique. Des projets étudiants à valeur formatrice ont également reçu du soutien grâce à ces enveloppes. Citons à titre d'exemple la participation de nos étudiantes et étudiants à des concours locaux ou nationaux, ou encore la présentation de projets de fin d'études ou de stages, toutes de belles opportunités de rayonnement pour l'expertise de la population étudiante et pour le milieu de formation offert à l'Université.

### Suivi de l'attribution et de l'utilisation par les départements des enveloppes de développement départemental et de soutien à la réussite des étudiantes et des étudiants (100 000 \$)

DÉPARTEMENT	BUDGET 2023-2024	DÉPENSES 2023-2024	EXCÉDENT 2023-2024
Département des sciences économiques et administratives	15 115 \$	11 603 \$	3 512 \$
Département des sciences de l'éducation	8 591 \$	8 252 \$	339 \$
Département des sciences humaines et sociales	10 006 \$	10 006 \$	- \$
Département des sciences de la santé	17 878 \$	13 416 \$	4 462 \$
Département des sciences fondamentales	8 101 \$	7 323 \$	778 \$
Département des sciences appliquées	18 968 \$	18 420 \$	548 \$
Département des arts, des lettres et du langage	5 555 \$	5 530 \$	25 \$
Département d'informatique et de mathématique	11 286 \$	11 263 \$	23 \$
Département de la création 3D et du design numérique	4 500 \$	2 803 \$	1 697 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>86 616 \$</b>	<b>13 384 \$</b>

## Les Services aux étudiants (SAÉ)

### **Service psychosocial et de psychologie**

La santé mentale des étudiantes et des étudiants a toujours été une priorité pour les Services aux étudiants (SAÉ). Dans la continuité du soutien offert par le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉ), nous avons poursuivi dans cette voie. En réponse aux besoins croissants, nous avons déployé davantage de ressources en travail social. En plus de notre ressource permanente, nous avons deux personnes contractuelles durant toute l'année, et de ces deux contrats, nous en avons transformé un en poste permanent de travailleuse sociale afin de pérenniser le service. Cela nous a permis d'offrir des services psychosociaux à plus de 524 étudiantes et étudiants, et ce, de manière individuelle, représentant une augmentation de 94 personnes par rapport à l'année précédente. On parle de près de 2 000 rencontres. Les étudiantes et étudiants internationaux représentent 38 % de notre effectif, et pour la grande majorité, ce sont des étudiantes et des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, soit pour 72 %. Le stress, l'anxiété, les peurs, la déprime, l'épuisement, la démotivation, l'estime de soi, le trouble d'adaptation et d'intégration sont les principales raisons de consultation.

### **Soutien financier**

Cette année, les personnes étudiantes présentant un besoin de soutien financier ont pu bénéficier par l'entremise de l'UQAC, de différents services tels que le programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec (1,5 millier d'étudiantes et d'étudiants), le programme Perspective Québec (3 062 demandes pour un total de 7 662 500 \$ remis en bourses), le programme Clic OPEQ pour permettre l'accès à du matériel informatique à moindre coûts, du soutien financier sous forme de dons ou de petits prêts via le fond de dépannage et le fond humanitaire, d'ateliers de littératie financière, de paniers de Noël et autres dons ponctuels divers. L'UQAC a poursuivi son programme de bourses d'excellence comprenant les bourses de soutien à la poursuite des études universitaires (204 000 \$ en bourses). De plus, un lot de bourses d'admission (123 000 \$) et d'exemption ont été attribuées afin d'aider les étudiantes et étudiants québécois et internationaux à réduire leurs frais de scolarité.

Également, une nouvelle offre de service a été mise sur pied en collaboration avec différents partenaires, dont Moisson Saguenay, afin de permettre la distribution de paniers d'épicerie hebdomadaires. En moyenne, plus de 50 étudiantes et étudiants différents ont bénéficié de ce support pendant toute la durée du trimestre d'hiver. Nous avons garni quotidiennement nos différents « Free-Go » collectifs ainsi que la création de cuisines collectives accessibles à toute la communauté étudiante permettant aux participants de connaître des recettes faites à base d'aliments à faible coût.

En somme, ce sont des milliers d'étudiantes et étudiants de l'UQAC qui ont bénéficié de différents programmes et ressources contribuant à les soutenir dans le cadre de leur projet d'études.

### **Soutien à l'apprentissage**

En fin d'année, nous avons transformé un contrat d'éducatrice spécialisée en poste permanent. L'équipe du soutien à l'apprentissage est donc composée d'un poste d'orthopédagogue, d'un poste d'éducatrice spécialisée et de deux contrats d'éducatrice spécialisée. Ainsi, cette année, près de 395 rencontres ont eu lieu pour aider 71 étudiants en orthopédagogie. Les principaux motifs de consultation en orthopédagogie sont le développement des compétences méthodologiques, cognitives, organisationnelles et langagières. De plus, nous avons rejoint 352 personnes étudiantes avec l'aide des trois éducatrices spécialisées pour un total de 1 003 rencontres. Les motifs de consultation avec l'éducatrice spécialisée étaient majoritairement reliés à la planification et l'organisation du temps, la motivation et les stratégies d'étude. Aussi, 28 séances d'étude en groupe ont été réalisées pour un total de 125 étudiantes et étudiants rencontrés. L'équipe s'est également déplacée dans les classes afin d'offrir 57 ateliers « Réussite » sur les thèmes suivants : les stratégies d'étude, la motivation, la gestion du temps et du stress, les stratégies de lecture et de rédaction, les travaux d'équipe et les cartes conceptuelles.

### **Orientation scolaire et professionnelle**

Le Service d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle offre un accompagnement aux personnes étudiantes qui souhaitent préciser leur projet d'études. Ce sont 565 personnes qui ont fait une demande au service pour un total de 1 052 rencontres en individuel (suivis inclus).

De plus, grâce à l'appui financier du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) des trois dernières années, l'UQAC a pu développer une offre de services permettant de mieux accompagner les personnes étudiantes vers une transition socioprofessionnelle plus inclusive. C'est ainsi que le programme d'intervention « Panache » a été élaboré. À travers l'expérimentation des trois années, plus de 90 personnes étudiantes ont reçu un accompagnement à ce niveau.

Aussi, dans le but de mieux relever les défis liés à l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants provenant de l'international au Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous avons collaboré avec le Pôle sur les transitions en enseignement supérieur, ainsi que des partenaires du milieu, afin d'expérimenter et mieux définir les principaux services destinés principalement à cette population étudiante. Environ 200 personnes étudiantes provenant de l'international ont été rejointes par les différentes interventions proposées.

Finalement, le secteur s'est impliqué dans l'organisation de l'édition 2024 du Salon de l'emploi, un événement annuel incontournable pour les membres de la communauté étudiante qui ont eu l'occasion d'aller à la rencontre de près de 60 entreprises, proposant collectivement plus de 1 300 postes à pourvoir dans des domaines variés. Avant l'événement, une préparation était proposée à la population étudiante et pendant le salon, un accompagnement était aussi offert.

Ces différents projets ont permis d'augmenter les ressources du secteur orientation et insertion socioprofessionnelle. Ainsi, en plus de la ressource à temps complet comprise dans le plan d'effectif, nous avons pu compter sur deux ressources contractuelles (une ressource à temps complet à partir de janvier et une autre à mi-temps pour toute l'année).

### **Soutien aux étudiants internationaux**

Une fois de plus, nous avons connu une augmentation du nombre d'étudiants internationaux en 2023-2024. Relativement au soutien, près de 1 260 étudiantes et étudiants internationaux ont été rencontrés individuellement par la conseillère aux étudiants internationaux pour répondre à des questions liées à des difficultés académiques, à des changements de programme, à leur accueil, à leur installation via « Info-logement », à leur intégration, pour les assurances et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que pour des références vers des organismes externes.

Près de 1 102 étudiants ont reçu des conseils en immigration individuellement sur rendez-vous ou sans rendez-vous, par les deux Conseillères réglementées en immigration pour les étudiants étrangers (CRIÉÉ). Vingt-quatre séances d'informations portant sur les documents d'immigration (prorogation des documents, autorisations de travail, mes droits et responsabilités en matière d'immigration, etc.) ont été offertes, et environ 545 étudiantes et étudiants y ont assisté. L'ajout d'une CRIÉÉ au Bureau de l'international, dédiée deux jours par semaine aux Services aux étudiants, a permis d'augmenter considérablement le nombre de personnes étudiantes rencontrées pour des conseils en immigration.

D'autre part, près de 70 rencontres d'informations sur trois trimestres ont été réalisées afin de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux notamment les ateliers suivants :

- Rencontres de bienvenue – 300 étudiants
- Mes repères et bons plans – 223 étudiants
- Ma santé et mes assurances – 721 étudiants
- Mon premier emploi au Saguenay – 40 étudiants
- Mes impôts – 177 étudiants
- Mon numéro d'assurance sociale – 60 étudiants
- Les jeudis entre amis – 120 étudiants
- Rencontre de préparation à l'arrivée (avec le Bureau de l'international) – 336 étudiants

De plus, 24 périodes de foire aux questions ont permis de répondre aux questions de 90 étudiants. Un programme de mentorat entre les étudiantes et étudiants nouveaux et anciens a jumelé 230 personnes dans les mêmes champs d'études.

« Les mercredis festifs », une activité sociale visant à briser l'isolement, a rassemblé plus de 260 étudiants.

### **Le secteur de la Vie étudiante**

Nous avons réalisé plusieurs activités sur le campus de Chicoutimi afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet. Nous avons maintenu un poste à mi-temps à la Vie étudiante et à mi-temps en intervention psychosociale au campus de l'École des arts numérique et de design NAD-UQAC à Montréal. En ce qui a trait au campus de Sept-Îles, une ressource dans l'équipe est également en place quelques heures par semaine pour l'organisation de certaines activités étudiantes.

Nous avons mis de l'avant au courant de l'année 2023-2024 une structure de reconnaissance de l'engagement étudiant incluant des portraits bimensuels dans les communications de l'UQAC.

Des ateliers complémentaires aux parcours académiques ont également été offerts à la population étudiante afin de faire découvrir et d'ajouter des compétences transversales au programme académique.

## Le Bureau de l'international (BDI)

Le Bureau de l'international (BDI) concentre ses actions dans deux grands secteurs, soit la mobilité étudiante (entrante et sortante) et la délocalisation des programmes d'enseignement à l'international. Le BDI voit au recrutement des étudiantes et étudiants internationaux désirant venir à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et offre aux futurs candidates et candidats un accompagnement de proximité au moyen de différents services orchestrés tout au cours du continuum, du recrutement jusqu'à l'arrivée. Il dispose d'une équipe dédiée au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, composée de deux agents de recrutement, dont l'un détient le titre de Conseillère réglementée en immigration pour étudiant étranger (CRIÉÉ), d'une agente d'information – volet recrutement, spécialement affectée aux communications, d'une Conseillère aux étudiants internationaux, d'une agente d'admission et d'inscription, d'une chargée de gestion aux partenariats internationaux, d'une chargée de gestion en développement international, d'une technicienne aux plateformes et d'une secrétaire au soutien administratif.

L'UQAC a connu une augmentation constante de son effectif international au cours des dernières années, atteignant les 32 % au trimestre d'automne 2023 avec un effectif totalisant 2 125 étudiantes et étudiants internationaux inscrits. Ce nombre s'explique d'une part par la mobilité entrante en provenance des quelques 250 partenaires de l'UQAC, mais également de la croissance soutenue du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux réguliers. Le maintien des relations partenariales demeure une priorité. Ainsi plus de 22 semaines de rencontres et de présentations en recrutement chez les établissements partenaires ont été effectuées en 2023-2024, ayant ainsi mené à une mise en contact avec plus de 4 210 candidates et candidats.

Plusieurs initiatives sont mises de l'avant pour attirer des candidats internationaux réguliers, notamment, des missions de conversion (admis-inscrits) et des assistances structurées en salon. Ces actions d'attractivité représentent quatre semaines en France et en Afrique, ayant en outre permis d'atteindre près de 500 candidats. La réalisation de mission de conversion des candidats admis a permis au BDI d'aller à la rencontre de plus de 75 candidates et candidats sénégalais et ivoiriens afin de les accompagner dans la préparation de leur projet d'études ainsi que de leurs démarches d'immigration.

Les rencontres virtuelles demeurent un outil efficace pour joindre un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants et ainsi leur adresser une information personnalisée et détaillée. Elles ont occupé une part importante des efforts de l'équipe de recrutement. Une vingtaine de webinaires et d'ateliers ainsi que des séances de « foires aux questions » ont été offerts de janvier à juillet aux candidates et candidats admis, en plus de la transmission de l'information pertinente par bulletin électronique. Les candidates et candidats ont également trouvé réponse à leurs questions sur différentes plateformes, telles que des boîtes courriel dédiées ou des applications tel WhatsApp. Toutes ces démarches sont bonifiées par un accompagnement complémentaire lié à l'immigration avec un soutien accru grâce à l'arrivée dans l'équipe d'une nouvelle ressource entièrement consacrée à l'accompagnement et le conseil en immigration des candidates et candidats internationaux réguliers. Dans le contexte actuel complexe et en mouvance par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), cet ajout permet au BDI de poursuivre son accompagnement personnalisé.

Le secteur de la mobilité sortante vit également une augmentation d'intérêts de la communauté étudiante à poursuivre ses études, stages ou projets académiques à l'étranger. Les rencontres personnalisées via les cours ciblés, le démarchage de développement de double diplômes et l'accompagnement de projets porteurs soutenus par des organismes subventionnaires ont été fructueux alors que les demandes de la communauté étudiante québécoise au Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger (PMICSE) ont augmenté de 51 %. C'est dire que notre accompagnement personnalisé et le soutien du corps professoral dans les étapes de sollicitation portent fruits.

## Formation continue

Afin de favoriser la réussite des étudiantes et étudiants qui sont sur le marché du travail et qui doivent, pour la plupart, concilier travail-famille-études, la Formation continue de l'UQAC offre différents programmes (microprogramme, programme court, certificat, baccalauréat) en formules adaptées. L'équipe de la Formation continue travaille continuellement à mettre en place plusieurs stratégies, tant au niveau pédagogique, technologique que logistique, et ainsi rendre accessible la formation universitaire dans un but de rehaussement des compétences et de requalification de la main-d'œuvre en emploi. Un accompagnement pédagogique systématique est offert par une conseillère pédagogique, à toutes personnes enseignantes à l'un ou l'autre des programmes crédités de la Formation continue afin de s'assurer que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation soient adaptées aux besoins et réalités de la diversité des personnes étudiantes en emploi tout en offrant des contenus de niveau universitaire alignés avec les objectifs des programmes concernés.

À titre d'exemples, nous pouvons nommer quelques programmes dans lesquels des mesures concrètes ont été mises en place afin de répondre aux besoins spécifiques de nos apprenants et ainsi, favoriser leur diplomation. Dans le cadre du programme de certificat en gestion du transport aérien, la formule offerte est maintenant 100 % en ligne synchrone, un soir par semaine jumelé à un cours en présence, une fin de semaine par mois, modèle qui convient particulièrement aux pilotes qui ont des horaires atypiques.

De plus, la Formation continue a notamment travaillé avec le Département d'informatique et de mathématique afin de trouver des formules de courte durée et facilitantes pour permettre aux étudiantes et aux étudiants travaillant à temps complet, de commencer un parcours de formation dans un microprogramme et poursuivre dans un programme court, certificat et ultimement compléter un baccalauréat à temps partiel. Les résultats de ce travail de collaboration ont permis à la Formation continue d'offrir rapidement trois nouveaux microprogrammes de neuf crédits, soit en cybersécurité défensive, en science des données et intelligence d'affaires, ainsi qu'en programmation informatique.

Dans le domaine de l'éducation, l'Unité d'enseignement en adaptation scolaire et sociale et la Formation continue ont collaboré afin d'offrir un programme court en adaptation scolaire aux enseignants en exercice. Des stratégies ont été réfléchies conjointement afin d'adapter la formule. Ainsi, le programme, étalé sur deux ans, permet aux enseignants d'obtenir leur attestation de formation de 15 crédits en suivant les cours à raison d'un soir par semaine de septembre à juin, et ce, en formule 100 % en ligne synchrone. Les travaux sont également réfléchis afin de mettre en pratique dans leur classe les concepts vus dans leur cours. Nous avons également procédé à la révision complète du programme de certificat d'intervention en contexte éducatif auprès des personnes autisme ou ayant une déficience intellectuelle. La nouvelle formule est plus adaptée aux profils atypiques de nos étudiantes et étudiants qui, pour la grande majorité, ont un emploi à temps complet. Ainsi, nous proposons maintenant un microprogramme d'introduction de six crédits. Ce microprogramme est préalable à deux programmes courts de douze crédits. La totalité du certificat est offerte en ligne synchrone, à raison d'un soir par semaine, en suivant le calendrier scolaire, soit de septembre à juin et s'échelonne sur une durée d'environ quatre ans.

Afin de répondre à un besoin spécifique de la région de la Côte-Nord, l'UQAC et l'UQAR ont développé un programme court en gestion de projet appliquée. Offert 100 % à distance, ce modèle permet à des gens en emploi de partout sur la Côte-Nord d'avoir accès à une formation universitaire. Plusieurs de nos apprenants n'ayant pas fréquenté les bancs d'école depuis longtemps, un responsable de cohorte a été nommé afin d'assurer une réponse aux besoins communs et/ou individuels des étudiantes et étudiants en termes de services et d'accompagnement aux études.

Enfin, un dernier exemple concerne le créneau de la sécurité civile. Depuis plus de 12 ans, la Formation continue offre un programme de formation en gestion des risques et planification des mesures d'urgence pour les Premières Nations en collaboration avec *Services aux autochtones Canada et W8banaki*. En 2024, une révision complète de la formation a été entamée afin de permettre aux personnes participantes de faire une partie de la formation théorique en formule asynchrone et ainsi permettre que les trois journées en présentiel favorisent davantage les ateliers pratiques et le partage de bons procédés en gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. Étant plus collé sur leur réalité au travail, cet ajout est venu favoriser la rétention des participantes et participants dans le programme.

Par ailleurs, malgré le fait que l'offre de programmes crédités à la Formation continue soit principalement des programmes de courtes durées, nous offrons également un programme de baccalauréat en travail social, délocalisé à Trois-Rivières, pour les personnes en emploi. Cette formule, unique au Québec, permettra à une nouvelle cohorte de plus de 40 techniciens du milieu social (TES, TTS, TDT, etc.), de compléter leur baccalauréat en moins de cinq ans. La formule d'une fin de semaine sur trois est énormément appréciée et permet à des gens en emploi qui ne pourraient normalement pas suivre un cursus régulier en conciliant travail-famille-études d'obtenir leur titre de travailleur social. En outre, l'expérience démontre que le taux de déperdition est pratiquement nul.

## Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord (CEU)

L'équipe multidisciplinaire du Centre d'études universitaire de l'est de la Côte-Nord offre une grande variété de services et de mesures afin de favoriser l'encadrement et la réussite des étudiantes et des étudiants. Une conseillère en orientation et une conseillère aux étudiantes et étudiants travaillent à temps complet sur le campus. Tout au long de l'année, des cafés-études sont organisés pour offrir un espace de partage et de réflexion. En février, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, une programmation diversifiée a été proposée à la communauté étudiante. Ainsi, tout au long du trimestre, des ateliers sur la connaissance de soi, la promotion de la santé mentale, la gestion du stress et la détermination à la réussite ont été offerts.

Durant l'année 2023-2024, les services de soutien spécifiques à la préparation au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour les étudiantes et étudiants du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire se sont considérablement diversifiés. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour encourager l'engagement des étudiantes et étudiants dans leur préparation et pour renforcer leur assiduité aux ateliers préparatoires. Un jeu de société a été créé pour consolider les apprentissages dans un contexte différent de celui de l'examen. Un recueil d'exercices sur papier a également été conçu et distribué à toutes les personnes souhaitant se préparer au TECFÉE. Les plages horaires ont été triplées au trimestre d'hiver pour accommoder les différentes cohortes. Voici quelques résultats dont nous sommes fières : les heures de suivi individuel ont doublé au trimestre d'hiver par rapport à celui d'automne, puis ont encore doublé au trimestre d'été; le recueil a été accueilli avec enthousiasme, et de nombreuses réussites au TECFÉE ont été enregistrées.

Une journée de réflexion a eu lieu au trimestre d'automne 2023 avec l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement sur le campus afin d'identifier les principaux défis en matière de réussite académique. Plusieurs priorités ont émergé de cet exercice, et nous nous y attarderons au cours des prochaines années. Cependant, une nouvelle initiative sera mise en œuvre en septembre 2024 : un programme de tutorat par les pairs. Ce programme permettra de répondre à un besoin spécifique identifié lors de cette journée de réflexion.

Le campus accueille un nombre important d'étudiantes et d'étudiants issus des Premières Nations. Une multitude de services sont à leur disposition grâce au Centre des Premières Nations Nikanite. En outre, parmi notre offre d'activités, plusieurs événements de sécurisation culturelle ont eu lieu, ainsi que des activités thématiques dans le cadre de la Journée de la vérité et de la réconciliation. En août 2023, le premier milieu de vie communautaire de la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ), Nutshimit, a été implanté sur le terrain voisin du campus. Une belle collaboration est en place avec ce milieu de vie, qui accueille quatre étudiantes universitaires et leurs familles.

## Programme Explore

Au printemps et à l'été 2024, le programme Explore de l'UQAC a fait vivre aux participantes et participants des activités davantage axées sur la majestueuse région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a tant à offrir. Cette année, ce sont près de 400 étudiants du programme Explore (programme d'immersion intensif pour l'apprentissage d'une langue seconde) qui ont choisi l'Université du Québec à Chicoutimi pour venir vivre une immersion totale en français.

Afin de favoriser l'encadrement et la réussite de nos étudiantes et étudiants, notre personnel enseignant a pu participer à un atelier portant sur les caractéristiques principales de la génération Z afin d'harmoniser leur enseignement aux valeurs dominantes de cette génération. De plus, plusieurs activités pédagogiques ont été créées par nos maîtres de français dans un esprit collaboratif et de partage de bonnes pratiques.

Du côté de l'équipe d'animation d'activités socioculturelles, ses membres ont suivi plusieurs formations qui leur ont permis d'acquérir certains éléments importants, entre autres, en termes de prévention. En effet, l'équipe a pu bénéficier de formations portant sur la diversité et l'inclusion, sur le choc culturel, sur le thème de la santé mentale ainsi qu'une formation en secourisme. De plus, un service professionnel de soutien psychosocial était disponible pendant toute la durée du programme. Il s'agit là d'éléments clés aidant la gente estudiantine à gérer les obstacles externes qui peuvent venir entraver leur expérience et leur réussite.

De plus, nous avons pu maintenir et bonifier le service d'hébergement en famille hôte, ce qui est à considérer dans la réussite d'un programme en langue seconde. En effet, il est mentionné dans de nombreux témoignages que d'être hébergé en famille hôte pendant le programme favorise grandement l'apprentissage du français et augmente par conséquent les chances de succès.

## Centre des Premières Nations Nikanite / campus de Chicoutimi et de Sept-Îles

Le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) offre des services de soutien pédagogique à l'ensemble de la population étudiante autochtone de l'UQAC. L'objectif de ces services a toujours été de favoriser la diplomation des étudiantes et étudiants autochtones par un encadrement personnalisé et des modes d'intervention soucieux de leurs aspirations ainsi que des cultures et des visions du monde. Notre prestation de services est flexible : les rencontres peuvent avoir lieu en ligne, en présentiel et même en dehors de nos heures d'ouverture. En 2023-2024, le CPNN a offert du soutien pédagogique sous la forme de deux services principaux : le service de deux conseillères aux étudiantes et étudiants et le service d'une conseillère d'orientation.

L'année 2023-2024 a été marquée par une augmentation de la demande pour le service de la conseillère aux étudiantes et étudiants du campus de Chicoutimi. En bref, les principaux motifs de consultation de ce service sur les campus de Chicoutimi et de Sept-Îles, étaient : l'aide à la rédaction, l'aide à la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), l'aide à la révision de travaux et l'amélioration générale des compétences relative au métier étudiant et à la maîtrise du français. La population étudiante qui composait avec une situation de handicap a bénéficié d'accommodements tels que du temps supplémentaire, un local réservé pour les examens ainsi que des outils technologiques (Antidote, synthèse vocale, etc.).

De plus, en 2023-2024, la personne conseillère d'orientation a été le filet de sécurité des étudiantes et étudiants du CPNN. En tant que professionnelle de la relation d'aide, elle a assuré une forme de soutien psychosocial. La dimension la plus importante de son travail demeure en amont de ces problématiques. La personne conseillère en orientation du campus de Sept-Îles offre à la communauté étudiante un suivi personnalisé en prévention des effets néfastes de l'anxiété et du stress, elle aide à consolider leur persévérance et à améliorer leur estime de soi. Afin de la soutenir, une travailleuse sociale est entrée en poste, son embauche étant récente, nous ne pouvons mesurer l'impact de ce service, mais les besoins étaient grands et le sont toujours. L'accueil et l'accompagnement dans la démarche d'admission, le référencement vers les différents services aux étudiants et l'explication du fonctionnement des dossiers ont été assurés par les ressources en place à l'occasion d'ateliers de début de trimestre, de même que de façon continue tout au long de l'année.

L'année 2023-2024 a vu le démarrage de quatre programmes spécifiques du Centre des Premières Nations Nikanite et une augmentation globale des inscriptions dans les programmes réguliers de l'UQAC et spécifiques du Centre. Le programme de certificat en technolinguistique autochtone est particulièrement populaire, du fait des efforts soutenus des communautés de la nation Innue envers la stabilisation, la revitalisation et la transmission de la langue. Un programme court de premier cycle en amélioration de la transmission d'une langue autochtone, en partenariat avec l'Institut Tshakapesh, complète cette offre de programme en langues autochtones et répond à des besoins spécifiques chez les futurs enseignantes et enseignants ainsi que celles et ceux déjà en exercice. Notons de surcroît, un programme court de premier cycle en relation d'aide offert à la demande de nos différents partenaires des Premières Nations.

Quant aux activités, le Centre des Premières Nations Nikanite fait maintenant partie intégrante de la programmation de la rentrée universitaire. Lors des trimestres de l'année 2023-2024, le Centre et l'équipe des événements institutionnels ont collaboré afin d'offrir des spectacles d'artistes autochtones et d'assurer la présence d'aînés autochtones pour la tenue de cérémonies. La célébration de la journée du chandail orange, visant à commémorer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, a permis une belle mobilisation de la communauté universitaire. Alors que la première édition avait pour but d'informer, la seconde visait à sensibiliser à la réalité du régime des pensionnats et de ses victimes directes et indirectes.

Une action symbolique a été réalisée où les participants étaient invités à apposer une main (symbole d'éditions antérieures de la Journée) sur les murs, en vue de l'UQAC. À l'intérieur de cette main les participants étaient invités à écrire une vision de la réconciliation selon eux. Plus de 600 personnes ont participé et les résultats ont été comptabilisés et ont ainsi alimenté la réflexion institutionnelle sur la réconciliation.

## **Programmes d'activités de recherche**

Réalisations marquantes sur le plan de la recherche



## **Adoption du Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 en janvier 2024**

Adopté au terme d'un processus consultatif mené auprès de la communauté universitaire en recherche et en création, le Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 renferme 5 axes de recherche : 1) Écosystèmes numériques; 2) Personnes, groupes, organisations et territoires en transition; 3) Santé durable; 4) Ressources naturelles, énergie et matériaux innovants et, 5) Environnement et changements climatiques.

Il s'inscrit dans la continuité des orientations et des axes stratégiques développés dans le précédent exercice de planification couvrant la période 2019-2023. En effet, dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuons, d'une part, de faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l'innovation et, d'autre part, nous visons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l'Université du Québec à Chicoutimi.

## **Nouvelles unités de recherche et de création**

### **Laboratoire autodéterminations/gouvernementalités et ontologies politiques extractives/démarches enracinées - LAGOPÈDE**

Sous la responsabilité du professeur Étienne Roy-Grégoire du Département des sciences humaines et sociales, Le LAGOPÈDE, rassemble des chercheuses et des chercheurs de l'UQAC et d'autres universités ainsi que des personnes chercheuses non affiliées à des universités, autochtones et non-autochtones, habitants différents territoires. Leurs travaux portent sur les autodéterminations (axe 1) et sur les modes de pensée qui sous-tendent l'extraction des ressources naturelles, principalement au Canada, en Amérique latine et en Afrique (axe 2). Les membres de ce laboratoire souscrivent aussi à des approches méthodologiques soucieuses d'enraciner la pertinence de la recherche dans les perspectives des sociétés concernées (axe 3). L'objectif du LAGOPÈDE est donc de contribuer à rendre plus intelligibles les enjeux politiques qui émergent à l'intersection des projets d'autodétermination et de l'extractivisme tout en favorisant aussi l'apport de chercheuses et chercheurs que ces enjeux interpellent directement, et particulièrement les personnes chercheuses étudiantes.

## **Chaire multidisciplinaire de formation et de recherche dans un contexte de valorisation des perspectives autochtones dans l'enseignement supérieur en partenariat avec Rio Tinto/Fondation de l'UQAC**

La Chaire multidisciplinaire de formation et de recherche dans un contexte de valorisation des perspectives autochtones dans l'enseignement supérieur, dont les cotitulaires sont Mme Danielle Rousselot, directrice du Centre des Premières Nations Nikanite et le professeur Érik Langevin du Département des sciences humaines et sociales, vise la création d'un milieu accueillant, dédié aux multiples facettes de la réussite du cheminement des personnes étudiantes des communautés et à la collaboration entre les différents acteurs de la recherche autochtone dans le cadre de projets d'intérêt pour les communautés. Ce milieu contribuera à transformer la culture institutionnelle et le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les chercheuses et chercheurs qui travaillent en milieu autochtone sont aujourd'hui amenés à développer des stratégies de collaboration avec les communautés. C'est pourquoi la Chaire mise sur les recherches à caractère inclusif et participatif, lesquelles sont reçues positivement par les membres des Premières Nations puisqu'elles permettent aux communautés une autodétermination, tant sur le plan social, éducatif qu'économique.

La Chaire veut contribuer avec les communautés des Premières Nations et la communauté universitaire au déploiement d'environnements de formation et de recherche inclusifs, ancrés dans la réalité et les préoccupations des partenaires, et ce, dans le but d'établir une collaboration durable. Le dialogue s'impose évidemment comme base d'une telle vision avec à sa base les principes d'autoaffirmation et de reconnaissance identifiés dans le cadre des réflexions de la communauté universitaire de l'UQAC :

- la mise en place d'un espace unique de créativité misant sur l'implication individuelle et collective favorisant l'épanouissement de chacun et chacune;
- la diversité culturelle, disciplinaire, méthodologique comme facteur de succès en favorisant l'ouverture à l'autre ainsi qu'à ses façons de penser et d'agir;
- une culture d'écoute, d'empathie et de partage encourageant la collaboration et la coopération;
- le rapprochement, la transversalité, l'hybridité, l'information en continu, les échanges ainsi que la confrontation d'idées qui caractérisent la collégialité du milieu universitaire.

## **Chaire de recherche en économie créative et mieux-être – Fonds de recherche du Québec – secteur Société et culture**

La professeure Laureline Chiapello de l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD-UQAC) est l'une des quatre cotitulaires de cette chaire de recherche. Bénéficiant d'un soutien financier de 1 000 000 \$ pour les cinq prochaines années, elle est responsable de l'axe Créativité numérique. Afin de continuer à profiter de l'essor des industries créatives et de celle du métavers, le Québec doit posséder des organisations, des intermédiaires faisant partie de la chaîne de valeur et d'un écosystème où l'humain occupe une position centrale pour son mieux-être, incluant les créatrices et créateurs et les utilisatrices et utilisateurs. L'axe en créativité numérique de la Chaire vise ainsi à effectuer une nouvelle « intermédiation » des industries créatives numériques au sein de la province québécoise ainsi qu'au niveau international. Il s'agit de mettre en place un réseau d'intermédiaires ancré dans la pratique, qui pourra concrètement appuyer les créatrices et créateurs qui sont à un bout de la chaîne et les milieux utilisateurs qui sont à l'autre extrémité.

Cela permettra « d'identifier les besoins de recherche des artistes et des milieux utilisateurs et les enjeux les plus cruciaux, afin de pouvoir éclairer les prises de décisions dans ces milieux et apporter des pistes de solutions ». Les questions soulevées cherchent à lier des enjeux de mieux-être et de justice sociale avec l'économie créative.

### **Chaire de recherche en santé durable – Fonds de recherche du Québec – secteur Santé**

La professeure Catherine Laprise du Département des sciences fondamentales est cotitulaire de la Chaire de recherche en santé durable. Première chaire dans ce domaine soutenue par le FRQS, le concept de santé durable se définit simplement par un esprit sain dans un corps sain, dans un milieu de vie et un environnement sain, sur une planète en santé. Bien que cette notion soit de plus en plus véhiculée, elle a encore besoin d'être expliquée et diffusée afin que les citoyennes et les citoyens ainsi que les communautés puissent se l'approprier. L'expérience vécue jusqu'à ce jour par VITAM – Centre de recherche en santé durable situé à Québec et par le Centre intersectoriel en santé durable (CISD) situé à Ville Saguenay a, en effet, montré la pertinence pour tout un collectif de chercheuses et chercheurs, provenant de différentes disciplines, de contribuer à une réflexion citoyenne et communautaire afin d'élaborer un nouveau modèle socioéconomique où la promotion de la santé occupe une place aussi importante que la légitime gestion de la maladie.

L'objectif général de la Chaire de recherche en santé durable du FRQS est de coordonner la recherche intersectorielle en santé durable au Québec. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1- mettre les citoyennes et citoyens et les communautés au cœur de tous les construits et activités de la chaire;
- 2- répondre aux enjeux complexes de santé par l'application de la démarche intersectorielle guidée par une vision holistique;
- 3- assurer un développement cohésif de la recherche en santé durable sur tout le territoire québécois;
- 4- contribuer au développement d'écosystèmes apprenants inclusifs et bienveillants en santé durable au Québec;
- 5- contribuer à la refondation du système de santé et de services sociaux en y incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé ciblant les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.

### **Carbone boréal (Patrick Faubert, responsable, professeur au Département des sciences fondamentales)**

Carbone boréal est une infrastructure de recherche de l'UQAC qui permet aux organisations et individus de compenser des émissions de gaz à effet de serre (GES), provenant de leurs entreprises, organismes, activités, vie de famille, etc. Les plantations d'arbres servent également de dispositifs de recherche universitaire, disponibles à la communauté scientifique. Les gouvernements, les entreprises et le public, en plus de pouvoir compenser des émissions de GES, bénéficient des travaux menés sur le réseau de plantations puisqu'ils font avancer les connaissances sur les changements climatiques.

## **Projet DESIIR - Obtention d'un financement dans le cadre du concours 2023 du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)**

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence la dépendance entre les espèces vivantes et leur environnement. Celle-ci implique que les chercheuses et chercheurs de toutes les disciplines concernées doivent collaborer pour atteindre les objectifs de santé durable. C'est-à-dire un bien-être physique, psychologique et social dans un environnement sain pour tous. En ce sens, le projet DESIIR vise à regrouper au sein d'une infrastructure numérique les données sur la santé et l'environnement recueillies ou générées au Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ) depuis 50 ans.

La diversité des données, la démarche de recherche à l'UQAC basée sur les collaborations interdisciplinaires et la mobilisation de la population fait du SLSJ la région idéale pour ce projet. Pour y parvenir, une équipe spécialisée en éthique validera la possibilité d'intégration des ensembles de données. Ensuite, lesdites données seront nettoyées et décrites avant d'être versées dans DESIIR. Cette description sera accessible à tous les chercheuses et chercheurs et permettra d'identifier les données pertinentes pour de nouveaux projets ou collaborations. Grâce à DESIIR, il sera possible d'identifier les lacunes relatives aux données et planifier les initiatives futures. Une stratégie de promotion et de valorisation de DESIIR sera établie afin de maximiser les possibilités de projets et les retombées. Cette infrastructure permettra une approche globale pour l'étude des enjeux de santé complexes et assurera le rayonnement du Canada en santé durable.

La Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI) a accordé un financement de 1 215 500 \$ dans le cadre du programme hautement compétitif « Fonds d'innovation 2023 » pour le projet « Écosystème numérique DESIIR (Données Environnementales et de Santé Intégrée pour une Infrastructure de Recherche) », sous la responsabilité de la professeure Catherine Laprise du Département des sciences fondamentales, projet totalisant 3 469 424 \$.

### **Rendez-vous de la recherche et de la création**

Du 13 au 16 février 2024 ont eu lieu les « Rendez-vous de la recherche et de la création » à l'UQAC. Cette invitation a permis à la communauté universitaire et au grand public de découvrir les installations et les projets de recherche dirigés par le corps professoral de l'Université. Lors de cette semaine, de multiples panels, conférences, kiosques et visites ont connu un franc succès! Le public était particulièrement au rendez-vous lors de l'événement 5 à 7, tenu en collaboration avec la Fondation de l'UQAC ainsi que lors des portes ouvertes.

La journée du vendredi 16 février a particulièrement retenu l'attention. C'était l'opportunité de plonger au cœur de la recherche en explorant divers laboratoires et installations de pointe. Lors de portes ouvertes axées sur la recherche, le public pouvait en effet visiter les infrastructures de recherche. Des étudiantes et étudiants issus des collèges de la région ont également pris part aux activités proposées.

Les Rendez-vous de la recherche se sont conclus par la finale du concours d'affiches scientifiques. Toute la semaine, 52 affiches scientifiques étaient exposées dans la passerelle entre le Pavillon principal et le Pavillon Alphonse-Desjardins. Le public était d'ailleurs invité à voter pour son affiche favorite. Ce premier concours avait pour objectif de mettre en lumière les travaux des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat et impliqués dans des projets de recherche.

Un grand total de près de 10 000 \$ en prix de la part de l'UQAC et de différents partenaires a été remis aux auteures et auteurs des meilleures affiches de tous les cycles et de tous les domaines d'étude.

## Valorisation des résultats de la recherche

L'innovation se nourrit de la recherche et des découvertes pour générer des solutions novatrices aux problématiques contemporaines et consiste en l'introduction de nouvelles idées, produits, services ou procédés qui apportent une amélioration significative par rapport à ce qui existe déjà. En offrant un cadre dynamique et tout le soutien nécessaire à la communauté scientifique, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) contribue à l'avancement des connaissances et au développement socioéconomique de la région et bien au-delà.

Au cours de la dernière année, l'UQAC a reçu huit déclarations d'invention impliquant des membres de la communauté universitaire et cinq brevets sont actuellement en processus de négociation avec des entreprises et des partenaires pour la mise en œuvre d'innovations sociales. Plus de 20 projets de valorisation sont en traitement.

## En bref

- Au cours des dernières années, le volume de recherches réalisées à l'UQAC a notamment enregistré une hausse significative avec une croissance de 17,6 % en 2023-2024<sup>1</sup>. L'établissement occupe ainsi le sixième rang parmi les autres universités du pays et la troisième place à l'échelle de la province. En 2023-2024, le financement de la recherche a également connu une hausse considérable, atteignant 34 millions de dollars, soit sept millions de plus que l'année précédente;
- Participation du corps professoral à plus de 60 concours auprès d'une trentaine de pourvoyeurs de fonds au cours de l'année dernière (50 en 2022);
- 419 publications scientifiques;
- Taux de succès global de 40,2 % des demandes de financement soumises auprès des six organismes et fonds subventionnaires (cible : 25% à 30 %);
- 190 étudiantes-chercheuses et étudiants-chercheurs admissibles aux concours de bourses des six organismes et fonds subventionnaires en 2023-2024 (157 en 2022-2023 - augmentation de 21 %);
- 30 renouvellements de l'accréditation d'unités de recherche et accréditation de dix nouvelles unités de recherche en 2023-2024 et plusieurs projets en partenariats en cours de négociation.

---

<sup>1</sup> <https://researchinfosource.com/top-50-research-universities/2024>



# **Programmes d'activités de recherche**

Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029



# PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

IN  
NO  
VER

LE POSITIONNEMENT  
DE L'UQAC  
EN **recherche**  
et en **CRÉATION**

2024  
2029

UQAC

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE, À LA CRÉATION, À L'INNOVATION ET AUX PARTENARIATS.....	3
PRÉSENTATION .....	5
POSITIONNEMENT RELATIF DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION DÉCOULANT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE INSTITUTIONNELLE (PSI) .....	6
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE .....	7
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS .....	8
Considérations générales .....	8
Importance du partenariat et du milieu régional .....	8
Interdisciplinarité, multidisciplinarité et intersectorialité .....	9
Rayonnement de la recherche et de la création.....	9
Enjeux et défis .....	10
Orientations générales .....	11
AXES DE RECHERCHE .....	12
Axe 1 .....	14
Axe 2 .....	17
Axe 3 .....	22
Axe 4 .....	25
Axe 5 .....	29

## MOT DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE, À LA CRÉATION, À L'INNOVATION ET AUX PARTENARIATS

En tant qu'université du réseau public, l'UQAC assure sa mission de développement scientifique du Québec et contribue au développement des territoires qu'elle dessert au Saguenay–Lac-Saint-Jean (Centres d'études hors campus à Alma et à Saint-Félicien), sur la Côte-Nord (Centre d'études universitaires au Pavillon Alouette à Sept-Îles) et à Montréal (École des arts numériques, de l'animation et du design à Montréal).

J'aimerais rappeler que depuis sa création en 2020, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation a la responsabilité stratégique du développement de la recherche et de la création à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il veille au déploiement structuré des créneaux d'expertise, ainsi qu'à celui des infrastructures et des installations requises pour la réalisation de travaux scientifiques de haut niveau tant sur le campus de Chicoutimi que sur les campus externes.

Afin d'offrir un environnement de recherche performant propice à la créativité, à l'excellence, à la réussite et à l'innovation, l'UQAC a mis en œuvre un nouveau service dénommé « Mutualisation des infrastructures majeures de recherche (MIRE-UQAC) » dans le but d'opérer, d'actualiser, d'entretenir et d'implanter certaines infrastructures majeures de recherche au bénéfice du corps professoral, des étudiantes et étudiants ainsi que des partenaires de notre université. Ces infrastructures majeures répondent aux besoins de toutes les disciplines scientifiques. Elles sont accessibles, fiables, pérennes, sécuritaires et stables. Elles atteignent des standards élevés et représentent un gage de réussite de l'atteinte des objectifs du présent plan stratégique de la recherche et de la création.

De plus, le soutien à l'innovation incarne désormais une orientation énoncée dans le titre du vice-rectorat avec la volonté de mieux accompagner le corps professoral et les personnes étudiantes dans leurs initiatives en matière d'entrepreneuriat scientifique, technologique ou social ainsi que dans la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle associée aux résultats de leurs recherches. Notre partenariat avec Axelys, nouvelle société de valorisation du gouvernement du Québec, va dans ce sens.

Soulignons que, depuis le mois de janvier 2023, le volet « partenariat » s’ajoute officiellement au mandat du Vice-rectorat. L’UQAC assume ainsi pleinement le troisième pilier de sa mission d’université publique en région, une mission de services aux collectivités. À cet effet, nous accompagnons la communauté universitaire œuvrant en recherche dans ses relations avec les différents acteurs du milieu (entreprises et organisations, villes et municipalités, ministères et organismes gouvernementaux) et de la société civile, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec. L’objectif est simple : développer des projets et des partenariats en recherche, en création et en innovation qui permettront la production, la diffusion et le transfert des savoirs développés à l’UQAC au bénéfice de nos partenaires et de nos collectivités.

Le plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 appuie cette vision et s’inscrit dans la continuité des orientations et des axes stratégiques développés dans le précédent exercice de planification couvrant la période 2019-2023. En effet, dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuerons, d’une part, de faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l’innovation et, d’autre part, nous viserons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivrons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l’interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l’intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillerons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l’UQAC.

En terminant, j’aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à l’exercice de mise à jour du présent plan et particulièrement le personnel du Décanat de la recherche, de la création et de l’innovation (DRCI) pour son engagement indéfectible envers le soutien et le développement de la recherche, de la création et de l’innovation de notre établissement.

Mohamed Bouazara, ing. Ph. D.

Vice-recteur à la recherche, à la création, à l’innovation et aux partenariats

## PRÉSENTATION

La recherche et la création font partie de l'ADN de l'UQAC. Depuis la création de l'Université, les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs œuvrent à l'avancement de la science et des connaissances. Ce plan stratégique de la recherche et de la création (ci-après, PSRC 2024-2029) se veut le reflet de cet engagement profond de la communauté universitaire de l'UQAC en la matière. Le présent plan est tributaire de la planification stratégique institutionnelle (PSI), il précise les orientations en recherche et en création à l'UQAC pour les cinq prochaines années, soit de 2024 à 2029.

Le plan comporte cinq axes transversaux qui, en plus de refléter les activités qui ont lieu à l'Université, s'inscrivent dans la réalité du monde contemporain et englobent plusieurs questions de recherche actuelles. Ces axes sont suffisamment inclusifs pour favoriser autant la recherche et la création organisées qu'individuelles, dans les créneaux actuels et futurs. Le plan sert de base pour aiguiller les actions visant à soutenir le développement de la recherche et de la création à l'UQAC. En outre, il oriente les décisions, tant à ce qui a trait à l'organisation et au développement qu'au financement de la recherche et de la création.

Bien que la présentation des axes n'en fasse pas mention, la recherche et la création à l'UQAC impliquent également les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). En effet, notre établissement s'assure de la représentativité des personnes provenant des cinq groupes désignés en enseignement supérieur et en recherche (femmes et groupes en quête d'équité de genre selon le programme des chaires de recherche du Canada, autochtones, personnes en situation de handicap, personnes racisées et personnes de la diversité sexuelle et de genre). Notons qu'à l'UQAC, cette intégration s'effectue dans l'ensemble de la communauté universitaire. Le plan d'action en matière d'ÉDI dans l'institution est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.uqac.ca/edi/plan-daction/>. Ce plan d'action ÉDI est un complément au PSRC 2024-2029.

Le présent plan est une mise à jour du plan stratégique de la recherche 2019-2023 (ci-après, PSRC 2019-2023). Cette mise à jour a été possible grâce à la généreuse contribution des membres de la Table de la recherche et de la création (TRC), incluant les membres du Comité conseil de la recherche et de la création (CCRC). De plus, le personnel du Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation (DRCI) et du Service des communications et des relations publiques (SCRP) a apporté un soutien appréciable. Toutes ces personnes méritent des remerciements bien sentis.

## POSITIONNEMENT RELATIF DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION DÉCOULANT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE INSTITUTIONNELLE (PSI)

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la planification stratégique institutionnelle, soit le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : **soutenir l'excellence dans la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création**. À cette orientation sont liés trois objectifs :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics.
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique.
- Consolider et accroître, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

Chacun des objectifs est associé à des cibles, comme celle d'augmenter les taux de financement et de publication. Deux autres enjeux ont aussi un impact sur la recherche et la création : il s'agit de l'enjeu 3, relatif au rayonnement de l'UQAC auprès des communautés et des partenaires, les activités de recherche et de création pouvant grandement y contribuer, et de l'enjeu 4, portant sur le développement organisationnel basé sur de meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne l'adaptation de la gouvernance et des processus administratifs, notamment en ce qui concerne l'amélioration, le développement et la gestion des infrastructures et des espaces de recherche. Il est donc naturel que ces deux enjeux soient inclus dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le PSRC 2019-2023 était issu d'une large consultation institutionnelle ayant permis de cibler cinq (5) axes transversaux incluant des orientations stratégiques; il était étroitement arrimé à celui de la PSI.

La mise à jour du PSRC 2024-2029 a été réalisée au terme d'un processus consultatif auprès des membres de la Table de la recherche et de la création (TRC) et du Comité conseil de la recherche de la création (CCRC). Ces deux entités sont sous la responsabilité de la personne doyenne de la recherche, de la création et de l'innovation. Se joignent au CCRC une professeure ou un professeur par département, qui aura été nommé par ses pairs. La TRC, quant à elle, est composée de chaque responsable d'unité de recherche accréditée de l'UQAC.

L'ensemble des personnes consultées ont reçu le lien d'accès au plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023, un rappel des cinq axes ainsi qu'un bref questionnaire. Les questions portaient sur l'insertion ou non des travaux des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs dans un ou plusieurs des axes (et orientations) du PSRC 2019-2023. Les suggestions et les commentaires quant à divers aspects du PSRC 2019-2023 et de celui de 2024-2029 ont été recueillis chez les personnes consultées. De même, ces dernières ont été interrogées sur leur intérêt et leur disponibilité à relire la dernière version du PSRC 2024-2029. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le DRCI a procédé à l'analyse et à la formulation des éléments soulevés durant la consultation et les a intégrés au plan. Un comité de révision du plan 2024-2029 constitué de professeures et professeurs intéressés à relire la dernière version du PSRC 2024-2029 a ensuite été formé.

La section suivante brosse un portrait plus détaillé de la consultation et de ses résultats.

## SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

La consultation menée du 18 août au 14 octobre 2023 a démontré que les différentes considérations en lien avec la recherche et la création inscrites au PSRC 2019-2023 demeuraient d'actualité. Toutefois, les « orientations générales » ont été bonifiées par l'intégration, notamment, de la recherche interétablissements, du soutien aux regroupements stratégiques et du soutien à l'innovation technologique, sociale et culturelle.

### **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Ce deuxième exercice de consultation en lien avec la planification stratégique institutionnelle fait encore ressortir l'attachement sincère de tous les participants envers l'Université et sa mission fondamentale en recherche et en création. Bien que plusieurs questions de fond demeurent, en plus d'enjeux et de défis auxquels l'institution doit faire face, les forces de l'UQAC doivent être prises en considération. En effet, la taille de l'Université et des équipes professorales sont, sans conteste, des atouts importants. La proximité et l'accessibilité des personnes et des services représentent également un avantage non négligeable. Cependant, la taille de l'UQAC est également à l'origine de défis, soit entre autres la rétention du corps professoral, le recrutement d'étudiants en région, que vivent les petites universités face aux plus grandes, d'où l'importance pour l'université de conserver sa place malgré un environnement compétitif.

### **IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DU MILIEU RÉGIONAL**

L'UQAC est reconnue pour le volume et la qualité de la recherche en partenariat s'y déroulant. Consolider et développer les collaborations et les partenariats avec les organisations publiques et privées permet à l'UQAC de se développer et de se démarquer, d'où l'importance de poursuivre dans ce sens. De plus, les collaborations avec les autres organisations sont porteuses de la vitalité de la recherche qu'il faut soutenir. Dans cette optique, on peut affirmer que l'UQAC est un pilier régional voué à la transmission et à l'avancement des savoirs, lesquels se doivent d'être en lien avec les parties prenantes régionales. Sans être limitatif, l'ancrage en région fait partie des gènes de l'institution, comme l'ont remarqué à plusieurs reprises les personnes consultées. Toutefois, les nombreuses collaborations internationales impliquant le corps professoral démontrent également que la recherche et la création issues de l'institution sont sans frontières.

## **INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ ET INTERSECTORIALITÉ**

Le cloisonnement de la recherche peut devenir un frein à son développement. À la lumière des résultats obtenus, la recherche interdisciplinaire/multidisciplinaire s'avère être un vecteur à maintenir et à renforcer à l'avenir. L'intersectorialité fait aussi partie des approches à privilégier à l'UQAC tout comme le fait d'encourager la recherche interétablissements. Ainsi, un des défis est d'augmenter la synergie menant à ces divers types de projets, dans lesquels des chercheuses et chercheurs de plusieurs secteurs, départements et établissements réunissent efficacement leurs efforts. Ces approches peuvent être profitables dans plusieurs domaines de recherche, tels que la recherche en contexte autochtone, en éducation, en santé durable ou encore sur les changements climatiques, pour ne citer que quelques exemples.

## **RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION**

Le rayonnement de la recherche et de la création est au cœur des préoccupations de la grande majorité des membres de la communauté. Ainsi, plusieurs idées porteuses émises lors de l'exercice de planification de 2019-2023 demeurent actuelles et doivent encore guider les actions à entreprendre dans le cadre du plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029. On retient ici :

- L'actualisation de notre présence sur le Web.
- L'accentuation de la présence des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs de l'UQAC dans les médias régionaux et nationaux.
- La valorisation de l'expertise dans l'ensemble des secteurs de l'Université autant à l'interne qu'à l'externe.
- Le rapprochement que génèrent la recherche et la création entre la population des secteurs desservis par l'UQAC (du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Montréal, de la Côte-Nord, etc.).

Voici les idées réitérées lors de la consultation pour améliorer le positionnement de l'UQAC, autant en ce qui a trait au financement par des fonds subventionnaires publics qu'en matière de productivité scientifique :

- La mise en place d'un service de mentorat.
- Le partage de ressources professionnelles et techniques entre les unités de recherche.
- Le soutien direct aux chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs, incluant les étudiantes ou étudiants en recherche. Cet élément est un facteur déterminant de la performance. La mise en œuvre du PSRC 2024-2029 devra inévitablement

tenir compte de cette question.

- La sensibilisation auprès des départements, des décanats et des autres services concernés par l'adoption de stratégies d'embauche favorisant l'essor de la recherche.
- La reconnaissance et la valorisation comme facteurs de motivation pour les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs (professeures ou professeurs et étudiantes ou étudiants).
- La mise en place d'un soutien relatif aux stratégies de publication; autrement dit la communication du savoir sous toutes ses formes.

## **ENJEUX ET DÉFIS**

Enracinée dans un monde en perpétuelle transition, l'UQAC fait face à de nombreux enjeux et défis. Certains de ces défis sont inhérents au fait que l'Université est ancrée en région. Dans ce contexte, la question de l'attractivité a été signalée à plusieurs reprises lors de l'exercice de la consultation. Ce facteur a un impact direct sur le recrutement professoral et étudiantin. La rétention des talents est un des éléments à considérer dans l'optique d'améliorer la performance en recherche et en création de l'institution. Sur un autre plan, plusieurs personnes ont relevé que la consolidation de domaines de recherche dans lesquels nous excellons ainsi que le maintien d'une recherche compétitive font partie des défis que nous devons relever. Plus spécifiquement, le développement de la recherche dans son ensemble a été identifié comme priorité pour les prochaines années.

Les opinions et les idées recueillies dans le cadre de l'exercice de consultation ont mis en lumière des pistes à exploiter pour que le Vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats (VRRICIP) et le DRCI soient en mesure d'orienter leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées par la PSI. En outre, les consultations effectuées dans le cadre de la mise à jour du PSRC nous ont permis de recueillir une panoplie d'idées qui nous mèneront à l'élaboration de plans d'action dans le cadre de cette planification.

Il reste bien entendu que l'accomplissement de la recherche et de la création passe avant tout par les personnes qui le portent. C'est donc grâce aux efforts soutenus de toutes les parties prenantes à la recherche et à la création que nous atteindrons collectivement les objectifs que nous nous sommes fixés.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

L'exercice de consultation a permis de réitérer et de bonifier les thèmes identifiés dans le PSRC 2019-2023 qui concernent l'ensemble des parties prenantes de l'UQAC et qui se rattachent directement à la PSI. Puisqu'ils touchent l'ensemble des axes thématiques, nous en faisons des orientations générales pour la recherche et la création. Ces dernières visent l'atteinte des cibles identifiées dans la PSI :

- Améliorer le soutien et l'accompagnement des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs (professeures ou professeurs et étudiantes ou étudiants).
- Consolider les créneaux en place et appuyer l'émergence de nouveaux secteurs de recherche et de création.
- Contribuer à la mise en place d'outils visant la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création.
- Soutenir la recherche intersectorielle, interdisciplinaire et interétablissements.
- Encourager la participation des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs aux regroupements stratégiques.
- Consolider la recherche et la création en partenariat.
- Valoriser et promouvoir l'innovation technologique, culturelle et sociale.
- Soutenir les revues produites à l'UQAC.
- Contribuer au recrutement et à la rétention des chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs.

## AXES DE RECHERCHE

Le plan met en évidence l'importance que doivent prendre la recherche et la création interdisciplinaires, intersectorielles et interétablissements. À cet effet, les conseils et les fonds subventionnaires offrent plusieurs programmes de financement partenarial pour soutenir les initiatives de rapprocher la science et les acteurs et actrices du milieu dans les domaines de la santé, des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences naturelles et du génie.

Une telle approche intégrée de la recherche favorise la créativité et est appropriée pour résoudre des problèmes complexes relevant de plusieurs domaines de connaissance. À l'UQAC, une partie importante de la recherche s'organise effectivement autour de certains projets porteurs faisant intervenir des disciplines variées. Il va sans dire que les recherches plus fondamentales et monodisciplinaires occupent également une grande importance dans la programmation scientifique de l'Université. Bref, la recherche et la création se déploient selon des modalités variées, tout en respectant la liberté académique du corps professoral.

C'est dans cette optique que le PSRC 2024-2029 prend ses assises sur des axes transversaux qui se veulent représentatifs de la recherche et de la création en cours, offrant des perspectives de développement propices pour répondre aux enjeux et aux défis que la société de demain nous réserve. Présenter les stratégies sous l'angle d'axes transversaux se veut une posture inclusive donnant la chance à tout type de recherche d'émerger et de se déployer. Ces axes constituent la base permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre pour le développement de la recherche et de la création à l'UQAC, au cours des cinq prochaines années. Dans la présentation, sauf exception, nous avons choisi d'intégrer les unités de recherche dans l'axe correspondant à la majeure partie de leur programme scientifique. L'ensemble des unités de recherche de l'UQAC peut être consulté en cliquant sur le lien suivant : <https://recherche.uqac.ca/unites-de-recherche>.

Bien que la recherche structurée sous la forme d'unités de recherche accréditées prenne une place importante à l'UQAC, la recherche effectuée sur une base individuelle est, elle aussi, très vivante. Nous croyons que les axes de recherche identifiés sont suffisamment inclusifs pour englober les projets de recherche de cette nature.

Les pages qui suivent présentent cinq axes qui ont été identifiés au terme d'exercices de consultation, ainsi que les orientations relatives à chacun des axes. Toutes les orientations présentées font écho à la PSI. Elles se concrétiseront en actions visant à atteindre les cibles fixées par cette planification. Les cinq axes identifiés sont les suivants :

# INNOVER

LE POSITIONNEMENT  
DE L'UQAC  
en **recherche**  
et en **CRÉATION**

- Écosystèmes numériques
- Personnes, groupes, organisations et territoires en transition
- Santé durable
- Ressources naturelles, énergie et matériaux innovants
- Environnement et changements climatiques

## AXE 1

### ÉCOSYSTÈMES NUMÉRIQUES

Le virage numérique a un effet profond sur le monde dans son ensemble et ses répercussions se font sentir de manière tangible à plusieurs égards dans la société. Par exemple, l'industrie vit une mutation majeure dont on ne mesure pas encore complètement les impacts sur le marché du travail. Les conséquences de cette transformation sur le tissu social nous obligent à repenser nos pratiques. L'espace numérique s'introduit aussi sous diverses formes dans le domaine de la culture et des arts. Le cas des jeux vidéo représente un bon exemple où l'art numérique trouve une application directe. Le domaine des arts numériques en lui-même constitue l'une des facettes de cette réalité.

Les applications des technologies numériques sont nombreuses et touchent pratiquement toutes les sphères de la société. Ces nouvelles réalités représentent un terrain fertile pour la recherche et la création qui font face à plusieurs défis, qui vont de questions concernant la gestion des données de masse et la cybersécurité, en passant par l'intelligence artificielle, l'analyse des impacts sociaux ou encore les interactions humain-machine.

L'UQAC a la volonté de s'inscrire dans ce virage numérique par le développement de la recherche et de la création actives en lien avec cet axe.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique dans différents secteurs de l'UQAC, un grand nombre d'unités de recherche accréditées de notre établissement œuvrent de près ou de loin dans cet axe :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur la spécification, le test et la vérification de systèmes informatiques** concentre ses travaux sur la vérification automatique. Les projets actuels de cette Chaire couvrent le « runtime monitoring » dans les jeux vidéo, la détection d'erreurs de configuration dans les équipements réseau et l'application de séquences de navigation au Web. Le titulaire s'intéresse également aux bases de données et à la sécurité informatique.
- La Chaire de Recherche du Canada de niveau 2 en intelligence ambiante et capteurs portatifs pour l'assistance technologique en santé mène principalement des travaux sur le développement de technologies d'assistance efficaces afin de pallier les incapacités cognitives et/ou physiques vécues par des personnes âgées ou atteintes de différents types de maladie.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en technologie, durabilité, et société** vise à mieux comprendre le champ émergent du numérique responsable en étudiant comment les nouvelles solutions technologiques peuvent

accompagner la transition durable afin de répondre adéquatement aux besoins humains.

- La **Chaire de recherche en économie créative et mieux-être**, financée par le FRQSC, s'insère dans un riche écosystème de recherche-crédation et vise à fédérer ses forces vives tout en soutenant de nouvelles initiatives autour du thème du mieux-être.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur la Cyberdéfense et la protection des données personnelles (CybPro)** a pour but de structurer la recherche en cybersécurité afin de trouver des solutions technologiques.
- Le Laboratoire de recherche sur l'intelligence ambiante pour la reconnaissance d'activité (LIARA) étudie des thèmes de recherche portant essentiellement sur les habitats intelligents.
- Le Laboratoire d'informatique formelle (LIF) propose des activités en recherche sur le développement et l'application de méthodes formelles pour les systèmes informatiques.
- Le Laboratoire de et sur les pratiques d'art et de design liées au développement de jeu vidéo (LAB PRAXIS), de l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD), établit sa recherche sur les problématiques des pratiques d'art et de design dans le développement de jeu vidéo.
- Le **Laboratoire d'automatique et de robotique interactive (LAR.i)** propose d'étudier les technologies de la prochaine révolution industrielle, soit le passage du 4.0 vers le 5.0. La recherche au LAR.i couvre, entre autres, l'interaction humain-robot, la conception de cellules de travail hybride, la robotisation, l'haptique, la réalité augmentée et les capteurs intelligents (microélectronique, micrologiciel).
- Le **Laboratoire Mimesis** vise à explorer le design expérientiel centré sur l'être humain.
- Le **Groupe de recherche en informatique (GRI)** mène des activités qui sont liées à l'optimisation et à l'informatique industrielle.

## ORIENTATIONS

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur la santé, les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine du cinéma, du jeu vidéo et des nouveaux médias

- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) ainsi que sur le partage, l'analyse et la sécurité des données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en intelligence artificielle

## AXE 2

### **PERSONNES, GROUPES, ORGANISATIONS ET TERRITOIRES EN TRANSITION**

La complexité du monde dans lequel nous vivons suscite une multitude de questionnements sur plusieurs plans. Les recherches en sciences humaines et sociales, en arts, en littérature, en sciences du langage ainsi qu'en sciences de la gestion répondent à des problèmes sociétaux dans le but d'améliorer continuellement les conditions de vie des individus, des communautés et des organisations. La question de la valorisation des perspectives autochtones, les enjeux linguistiques ou encore l'utilisation des nouvelles technologies, par exemple, soulèvent de nombreux débats dans nos sociétés, sur lesquels la communauté de la recherche et de la création de l'UQAC peut apporter un éclairage avisé. En somme, l'avancement des connaissances pour mieux comprendre les différents acteurs de la société ainsi que leurs interactions mutuelles et avec leur environnement nous outillent pour faire face aux défis et aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La recherche autour de cet axe s'articule au sein de plusieurs départements avec un grand nombre d'unités de recherche :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur la communication interculturelle et les technologies de gestion en contexte pluraliste (CRC-CITG)** analyse les articulations entre les éléments qui régissent une société et les interactions entre individus et groupes sous l'angle de la communication interculturelle.
- La **Chaire UNESCO sur la transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment**; première chaire à gouvernance autochtone de tout le réseau des chaires de l'UNESCO a pour mission de promouvoir et de participer à un système intégré de recherche, de formation, de transfert de connaissances et de documentation dans les domaines de l'éducation, du mieux-être et de la culture chez les Premières Nations et les Inuit.
- La **Chaire de recherche institutionnelle d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels** s'intéresse aux processus d'intégration et de cohabitation interethniques et interculturels au Québec.
- La **Chaire de recherche institutionnelle multidisciplinaire de formation et de recherche dans un contexte de valorisation des perspectives autochtones dans l'enseignement** s'intéresse aux processus harmonieux d'intégration et de cohabitation des différentes communautés vivant sur le territoire national. Elle vise

à favoriser l'accès des membres des Premières Nations aux études de deuxième et de troisième cycles dans le cadre de projets de recherches issus des communautés autochtones.

- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires en gestion de projet (LemGP)** s'occupe de la gestion des parties prenantes, du leadership, de l'étude des compétences, ainsi que de la gestion des ressources humaines.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche Carrefour d'analyse des innovations et de soutien aux entreprises (CAISEN)**, quant à lui, centre ses activités de recherche sur le management et le comportement humain.
- Le **Laboratoire de recherche et d'interventions sur les incidents critiques en milieu de travail (ICMT)** s'intéresse principalement à la santé mentale des travailleurs.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)** place la gouvernance au cœur de ses études.
- Le **Laboratoire de recherche sur les Nouvelles Formes de Consommation (LaboNFC)** mène des activités de recherche qui s'articulent autour de l'évolution de la consommation et des modèles d'affaires.
- Le **Laboratoire Autodéterminations/Gouvernementalités et ontologies politiques extractives/Démarches enracinées (LAGOPÈDE)** s'intéresse à l'exploitation des ressources naturelles, aux enjeux d'autochtonie et au champ de recherche « entreprises et droits humains », tout en approfondissant la réflexion sur les méthodes de recherche enracinées dans leur environnement social, comme la recherche-action participative.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** regroupe des chercheurs et des chercheuses qui travaillent sur les aspects sociogéographiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)** mène des activités de recherche sur les processus de deuil et de guérison ainsi que sur les enjeux liés à la naissance d'un enfant.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en éthique professionnelle (LARIEP)** se situe à la frontière des sciences humaines et de la santé durable en traitant des questions relatives à l'éthique au sein des organisations.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)** vise le développement de connaissances par la conduite de projets d'études dans le domaine du plein air.

- Le **Laboratoire de formation et de recherche sur la littératie numérique** a comme programmation scientifique les savoirs et les compétences permettant d'exploiter les outils numériques de manière efficace et critique.
- Le **Laboratoire de recherche sur les réalités masculines au Saguenay-Lac-St-Jean (LRRM-SLSJ)** s'intéresse au développement d'activités de recherche pour mieux comprendre les réalités masculines.
- Le **Laboratoire d'histoire et d'archéologie du Subarctique oriental (LHASO)** s'intéresse à la recherche archéologique et historique régionale et québécoise.
- Le **Laboratoire collectif de recherche en enseignement des arts (CRÉA)** axe ses travaux sur l'enseignement des arts au regard des plus récentes recherches en art, en neuropédagogie et en pédagogie artistique.
- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires sur la co-construction (LemCC)** se veut un lieu de théorisation sur le concept et la mise en œuvre de la co-construction.
- Le **Laboratoire multi et interdisciplinaire de recherche sur les enjeux éthiques et sociaux du développement des nanotechnologies (N.B.É)** porte sur les difficultés dialogiques propres aux enjeux éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies.
- Le **Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR)** s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
- La **Galerie « L'Œuvre de l'Autre »** présente des projets de recherche artistique de l'UQAC ainsi que ceux de chercheurs créateurs ou de chercheuses créatrices de renom depuis 1987. Ce secteur offre une grande diversité en matière d'activités de recherche et de création.
- L'**Observatoire de la liberté d'expression (LibObs)** met en œuvre la capacité de fédérer la recherche et d'assurer un dialogue science/société.
- L'**Observatoire de l'aménagement et du développement durables des territoires** de l'UQAC a pour mandat de répondre au besoin d'expertises dans et pour les régions. Il accompagne les acteurs du milieu en fournissant des diagnostics solides, appuyés sur des données probantes en matière d'aménagement et de développement du territoire. Espace de partage d'informations et de mobilisation des savoirs et des pratiques, l'observatoire est une unité de transfert des connaissances.
- La **Revue Organisations et territoires** se spécialise dans les sciences de

l'organisation, notamment l'organisation des territoires infranationaux du Québec et du Canada.

- La **Revue hybride de l'éducation** propose de faire le pont entre la recherche et la pratique, en plus de procurer une plus grande visibilité aux recherches participatives en éducation.
- La **Revue Ad machina** est une publication scientifique pluridisciplinaire ayant pour objet d'étude l'être humain au travail.
- La **Revue La Bonante** a pour créneau la création littéraire.

Plusieurs autres thèmes de recherche sont abordés sous cet axe 2. Voici quelques exemples :

- En arts, la recherche et la création prennent racine dans des pratiques créatives interdisciplinaires : la sculpture, le dessin, le modelage, la peinture, la photographie, les arts d'impression, le cinéma et le théâtre.
- Les travaux des professeures et professeurs de littérature française et québécoise portent sur le roman, la poésie, l'essai et les pratiques autobiographiques, en recherche comme en création. Ces études examinent les imaginaires subjectifs, sociaux, institutionnels, culturels, pour voir comment la littérature parvient à donner sens à l'expérience humaine individuelle ou communautaire d'hier et d'aujourd'hui. La littérature est ainsi un lieu de réflexion sur le monde, depuis les singularités subjectives jusqu'aux enjeux politiques de notre temps : imaginaires du territoire, rhétorique épistolaire, pratiques essayistiques, histoire littéraire du XX<sup>e</sup> siècle, performativité de la création littéraire, expérience intime et affects, sororité et filiation, complexité de l'agir humain sont autant de domaines de recherche et de création explorés par les professeures et professeurs de littérature française et québécoise.
- En sciences du langage, nos chercheurs et chercheuses couvrent les principales dimensions du champ (phonétique, phonologie, syntaxe, morphologie, sémantique et analyse du discours). Leurs travaux se concentrent aussi sur l'acquisition des langues secondes, les humanités numériques, la bioacoustique et sur différents aspects sociaux et historiques des langues, en particulier du français québécois et des langues algonquiennes.
- On pourrait aussi citer les activités de recherche sur la Paléohistoire des Premières Nations ainsi que sur la période du Contact entre ces dernières et les populations européennes.

## **ORIENTATIONS**

- Encourager la recherche interdisciplinaire
- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et de la littérature
- Soutenir la recherche en sciences du langage
- Intensifier la recherche avec les Premiers peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et des industries de demain

## AXE 3

### **SANTÉ DURABLE**

Les enjeux de la santé et des services sociaux sont nombreux dans nos sociétés occidentales et en particulier au Québec. En fait, les études montrent que l'accès aux services de santé est l'une des principales préoccupations des Québécois, si ce n'est la première. Pour se convaincre de la complexité des enjeux liés à la santé, il suffit de consulter le site du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) où l'on retrouve un nombre important de plans d'action sur une panoplie de thèmes, parmi lesquels le vieillissement de la population. Au Québec, le nombre de personnes de 65 ans et plus constituait 5,8 % de la population en 1961. Ce nombre a atteint 17 % en 2015 et devrait passer à 25 % en 2030. Les problématiques sont nombreuses et variées : les problèmes de santé liés aux iniquités sociales; la santé physique et psychologique des jeunes; les maladies émergentes et les pandémies prennent une place de plus en plus importante en société. Elles touchent toutes les strates de la population et font appel à l'expertise d'un large spectre de secteurs, qui vont du travail social à la nutrition en passant par la réadaptation et la génétique. Les recherches clinique et fondamentale y trouvent place et la recherche en lien avec la technologie fait aussi partie, de près ou de loin, de la programmation de plusieurs projets en santé. Ce secteur n'échappe pas à l'omniprésence des dispositifs liés au numérique.

La recherche associée à cet axe s'articule autour d'un centre de recherche, de plusieurs chaires et laboratoires de recherche :

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 1 en génomique de l'asthme et des maladies allergiques** vise à mieux comprendre les bases biologiques de l'asthme et des maladies allergiques afin de mieux les prédire, les diagnostiquer ou les traiter.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en génétique et généalogie** vise à élucider l'impact de la structure des populations sur les analyses génétiques portant sur des traits complexes et des maladies rares.
- La **Chaire de recherche en santé durable du FRQS** contribue, par l'entremise de l'un de ses objectifs, à la refondation du système de santé et de services sociaux en incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé qui ciblent les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience des individus** a pour but principal d'outiller, de

soutenir et d'accompagner les parties prenantes dans le soutien aux personnes vulnérables confrontées à divers types d'événements traumatisants.

- La **Chaire de recherche institutionnelle sur la vie et la santé des jeunes (VISAJ)** est la première chaire de recherche au Québec qui soit conjointe avec un cégep, soit celui de Jonquière. Les activités de la chaire portent sur le développement et la mobilisation des connaissances sur les jeunes.
- Le **Centre intersectoriel en santé durable (CISD)** est un centre de recherche regroupant des chercheuses et chercheurs dont l'expertise va de la génétique à la psychologie, ou encore des sciences sociales à l'informatique. Les deux thématiques de recherche caractérisant le CISD sont les déterminants génétiques de la santé et la santé de proximité. L'amalgame de ces forces variées décuple les opportunités de créer des projets innovants et ainsi de tendre vers l'objectif de la santé durable. On vise ici une compréhension globale de la santé en vue d'apporter de nouvelles connaissances sur les enjeux de santé des populations.
- Le **Laboratoire de recherche biomécanique et neurophysiologique en réadaptation neuro-musculo-squelettique (Lab BioNR)** oriente ses activités de recherche sur le thème de la réadaptation physique et fonctionnelle chez des personnes avec des troubles neuromusculosquelettiques.
- L'**Observatoire du développement moteur et psychomoteur des 0-18 ans** est un réseau de partenaires contribuant à la progression et au partage de connaissances et de pratiques liées au développement moteur et psychomoteur.

L'UQAC a également développé un important domaine de recherche en études des populations. Notamment, deux infrastructures de recherche d'importance soutiennent ce domaine :

- **BALSAC** correspond à un fichier de population construit à partir des actes de l'état civil du Québec (actes de mariage, de décès et de naissance). Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives permettant la reconstitution automatique des liens généalogiques et de parenté au Québec sur plus de quatre siècles.
- **Une infrastructure majeure de recherche** vise la mise en œuvre d'un écosystème numérique ayant pour objectif d'héberger et de centraliser des données environnementales et cliniques devrait entrer en opération en 2025 afin de permettre une approche globale dans l'étude des enjeux de santé durable.

Plusieurs autres thèmes de recherche sont également abordés sous cet axe; tels que les facteurs de risque et les besoins pour mieux prévenir et intervenir dans le contexte de la prostitution, l'influence de la famille sur le développement des personnes ou encore la violence conjugale. Des recherches ont aussi lieu dans le domaine des sciences infirmières.

Mentionnons enfin un partenaire de premier plan relativement à la recherche en santé à l'UQAC, soit le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ).

## **ORIENTATIONS**

- Soutenir la recherche interétablissements, intersectorielle et multidisciplinaire
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Soutenir les structures valorisant la pérennité et l'utilisation des données de recherche
- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Accentuer la recherche sur les maladies rares en adéquation avec le Plan d'action québécois sur les maladies rares 2023-2027 du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec
- Appuyer et multiplier les collaborations en recherche avec le CIUSSS-SLSJ

## AXE 4

### **RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET MATÉRIAUX INNOVANTS**

La question des ressources naturelles couvre un vaste éventail de secteurs d'activités scientifiques. Une grande partie de l'économie mondiale repose sur l'exploitation de technologies favorisant une révolution industrielle dans un continuum allant de la transformation à la gestion durable de ces ressources. Les matières comme l'eau, les minéraux et les métaux, ainsi que le matériau bois et la forêt boréale, sont des ressources naturelles essentielles à un grand nombre d'activités humaines. Cependant, le spectre des ressources naturelles est beaucoup plus large compte tenu de l'ensemble des composés que l'on retrouve dans la nature. La complexité des procédés et l'énergie nécessaire pour extraire ces composés peuvent être variables selon leur type. L'extraction de l'aluminium à partir de la bauxite est l'objet d'une industrie complexe où la recherche est florissante. Fait à noter, l'aluminium est un métal dont le recyclage demande 95 % moins d'énergie que l'extraction, ce qui en fait une matière de premier choix dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On retrouve aussi du côté des produits d'origine végétale une grande étendue de possibilités relatives à l'extraction de substances. Celles-ci peuvent être utilisées dans plusieurs domaines tels que l'industrie pharmaceutique ou encore la cosmétologie. En ce qui concerne le monde animal, l'étude des ressources halieutiques a un impact social indéniable si on considère les besoins en alimentation.

La science des matériaux tire en partie sa matière première des ressources naturelles. Cependant, les matériaux sont aussi obtenus par synthèse, comme c'est le cas pour les polymères. Plusieurs enjeux sont liés à la recherche de matériaux innovants ayant des propriétés physico-chimiques particulières. On pourrait donner l'exemple de la recherche sur les matériaux servant à concevoir des revêtements glaciophobes qui s'effectue à l'UQAC, dont les applications aux réseaux de production hydroélectrique sont cruciales dans un climat nordique, ou encore l'introduction de méthodes de production de bioproduits innovants à partir du bois.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se pose historiquement comme figure clé relativement à deux types de ressources que sont la forêt boréale, ressource renouvelable, et l'aluminium, ressource recyclable. Il est donc naturel de retrouver des unités de recherche dont les thèmes de recherche gravitent autour des secteurs économiques liés à ces ressources. On reconnaît dans cet axe plusieurs chaires de recherche :

- **La Chaire de recherche du Canada de niveau 1 en vieillissement de**

**l'appareillage rempli d'huile installé sur les lignes à haute tension (ViAHT)** s'intéresse au problème de vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux d'énergie.

- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en géochimie appliquées aux gisements métalliques** d'origine magmatique s'inscrit en géochimie et participe au développement de nouveaux outils d'exploration minière visant à développer des méthodologies innovantes en matière d'indicateurs de minéralisation pour une variété de gisements abritant des minerais critiques et stratégiques.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en prévision et en prévention des risques liés aux aléas hydrogéotechniques** vise le développement des outils permettant une analyse pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles (séismes, inondations, glissements de terrain et autres) et la prise de décisions face à ces risques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les espèces aquatiques exploitées (CREAE)** souhaite parfaire les connaissances en matière de gestion des ressources halieutiques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les matériaux industriels (CHIMI)** travaille sur divers matériaux industriels comme l'aluminium, l'acier, le bois ou le biocharbon. Ce dernier, par exemple, est un produit privilégié par l'industrie du bois et par l'industrie de l'aluminium, où il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La **Chaire de recherche institutionnelle en matériaux antigivre innovants (CiMAGI)** s'oriente vers des recherches dans le secteur des revêtements glaciophobes et des traitements de surface.
- La **Chaire de recherche institutionnelle en métallurgie de la transformation de l'aluminium (CIMTAL)** centre ses recherches sur la métallurgie des matériaux de pointe et des technologies novatrices de transformation.

L'axe ressources naturelles, énergie et matériaux innovants est structuré autour de quatre centres de recherche reconnus à l'UQAC :

- Le **Centre de recherche sur la boréale (CREB)** encadre des activités portant principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale.
- Le **Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL)** dirige des recherches qui vont de l'étude de méthodes de traitement des matières premières, aux procédés de transformation, en passant par la production de

l'aluminium. Le **CURAL** se positionne actuellement pour jouer un rôle majeur dans le projet de zone d'innovation en aluminium (**ZIAL**).

- Le **Centre International d'Ingénierie Nordique (CIIN)** mène des activités de recherche portant sur des problématiques liées au givrage dans le secteur de la haute tension, sur le vieillissement de l'appareillage électrique installé sur les réseaux électriques et sur le développement de nouveaux matériaux possédant diverses propriétés physiques, dont la glaciophobie et l'hydrophobie.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)** concentre ses recherches autour de deux axes principaux, soit d'une part l'exploration minérale et le développement des ressources minérales et, d'autre part, les eaux souterraines, l'hydrogéomécanique et le risque géologique.

Également, plusieurs laboratoires et autres unités font partie de l'axe, parmi lesquels :

- Le **Laboratoire de modélisation et diagnostic des équipements des lignes électriques (MODELE)** oriente ses activités sur l'analyse et le développement de nouvelles méthodes pour le diagnostic de l'état de dégradation des équipements présents sur les réseaux électriques.
- Le **Laboratoire international des matériaux antigivre (LIMA)**, dont l'expertise est unique, spécialise ses recherches sur les fluides antigivres pour l'aviation et d'autres applications.
- Le **Laboratoire de métallogénie et d'hydrogéochimie expérimentale et quantitative (LAMHEQ)** concentre ses travaux sur la modélisation des gisements métalliques d'origine hydrothermale.
- Le **Laboratoire des matériaux terrestres (LabMaTer)** est un laboratoire où s'effectuent des travaux qui portent sur l'analyse des éléments du groupe du platine et les autres éléments chalcophiles.
- Le **Laboratoire d'analyse et de séparation des essences végétales (LASEVE)** offre des services de consultation auprès d'entreprises en matière d'analyse, de séparation et d'extraction d'huiles essentielles, plus généralement d'extraction de produits naturels à partir de plantes.
- Le **Laboratoire des sciences aquatiques (LASA)** a comme objectif scientifique de comprendre la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
- Le **Laboratoire sur les écosystèmes terrestres boréaux (EcoTer)** regroupe l'écologie forestière, l'écologie animale, l'écologie industrielle et la physiologie végétale comme créneaux de recherche.

- Le **Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes (GRIPS)** englobe les procédés thermiques industriels, principalement dans les secteurs de l'aluminium et de l'énergétique.

## **ORIENTATIONS**

- Développer les connaissances scientifiques pour un aménagement durable des forêts
- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois
- Assurer la pérennité des infrastructures de recherche
- Soutenir la recherche portant sur la gestion de l'énergie (production, emmagasinement, transport, gestion et optimisation)
- Soutenir la recherche réservée aux applications de l'intelligence artificielle; notamment l'automatisation partielle des objets ou la robotisation
- Contribuer à la formation de la relève scientifique dans cet axe de recherche

## AXE 5

### ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Vaste champ de recherche, cet axe est au cœur des préoccupations de notre société. Les connaissances qui y sont générées relèvent autant des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales et humaines que de la santé. La possibilité de mener des travaux de recherche intersectoriels vient concrétiser la transversalité de cet axe de recherche avec ceux présentés précédemment. Pour cette raison, les programmations scientifiques de plusieurs centres et unités de recherche se retrouvent dans plus d'un axe et nous les avons identifiées à nouveau.

Cet axe de recherche revêt un caractère intrinsèquement transversal. L'impact des changements climatiques sur l'ensemble des activités humaines est majeur. Il entraîne des questions qui couvrent un large éventail de disciplines, dont plusieurs sont présentes à l'UQAC. Plusieurs unités de recherche interpellées par les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se retrouvent dans les autres axes. Cependant, les unités suivantes sont plus directement touchées par la question :

- La **Chaire en éco-conseil; chaire de recherche institutionnelle** œuvre à développer des méthodes efficaces dans la gestion des gaz à effet de serre, l'atténuation des changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et le développement d'outils d'analyse du développement durable. La programmation de recherche de la Chaire porte essentiellement sur la pratique en éco-conseil et le développement durable.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience des individus** se penche depuis 1996 sur les conséquences de catastrophes et d'événements traumatiques sur la santé des victimes et des intervenants. De la crise du verglas en passant par l'étude des inondations et des glissements de terrain majeurs jusqu'au drame de Lac-Mégantic, la Chaire souhaite mieux documenter les stratégies d'adaptation et de résilience individuelle afin de développer des outils d'intervention qui répondent aux besoins des victimes directes et indirectes.
- Le **Centre de recherche sur la boréale (CREB)** dirige des activités portant principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale. Les membres de ce centre mènent notamment des travaux de pointe sur l'impact des changements globaux sur la dynamique future des écosystèmes aquatiques et terrestres de la forêt boréale afin d'en assurer une gestion durable.

- Le **Centre International d'Ingénierie Nordique (CIIN)**, même si l'environnement et les changements climatiques ne constituent pas exactement son objet de recherche, mène des activités qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques sur les installations électriques. La tempête de verglas qu'a vécue le sud du Québec en 1998 est un exemple probant de l'utilité de la recherche sur le givrage réalisée à l'UQAC.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)**, comme c'est le cas pour le CIIN, oriente ses travaux avec la recherche relative aux changements climatiques. De plus, le CERM réalise des travaux sur la séquestration minérale du carbone.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** possède un programme scientifique qui s'inscrit également dans l'axe 5. Ses membres comptent stimuler le développement de l'expertise et des recherches dans le champ de la science géographique appliquée, notamment en intégrant davantage le volet environnemental de la discipline et par ricochet, favoriser le rayonnement de la géographie comme source d'informations environnementales et territoriales appuyant la prise de décision dans le contexte des changements climatiques.
- Le **Laboratoire sur les écosystèmes terrestres boréaux (EcoTer)** regroupe l'écologie forestière, l'écologie animale, l'écologie industrielle et la physiologie végétale comme créneaux de recherche.
- Le **Laboratoire des sciences aquatiques (LASA)** étudie la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques de la boréale.
- Le **Groupe de recherche Risque Ressource Eau (R<sup>2</sup>Eau)** s'intéresse aux domaines de l'hydrogéologie, de l'hydrologie, de la géomécanique et de l'analyse des risques naturels, dont ceux liés aux changements climatiques.
- **Carbone boréal**, dirigée par la Chaire en Éco-Conseil, est à la fois une infrastructure de recherche de l'UQAC et un programme de compensation de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres.
- La **Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER)** est une infrastructure unique au Québec destinée à la recherche et à l'enseignement sur le bleuet sauvage et son environnement.

## **Orientations**

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

Finalement, au-delà des unités de recherches accréditées mentionnées sous les cinq axes de ce plan, notons la recherche autonome et le fait que les chercheuses et chercheurs de l'UQAC appartiennent à plusieurs regroupements interétablissements à l'échelle de la province; à l'exemple du **Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)** hébergé dans nos murs; un consortium industrie-universités, dont la mission consiste à contribuer au succès de l'exploration minérale par des projets de recherche à fortes incidences économiques. C'est aussi le cas du **Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)**, comptant sur une masse critique de chercheuses et de chercheurs en éducation de l'UQAC, dont la mission est de soutenir le développement, la réalisation, la diffusion et la mobilisation de projets de recherche partenariale en éducation. Le **Centre de recherche sur l'aluminium (REGAL)** en est un autre exemple; il s'agit d'un regroupement stratégique qui s'intéresse au matériau aluminium, depuis sa production primaire, au développement de procédés de mise en forme et de design, jusqu'à la conception de nouveaux alliages. Le REGAL compte dans ses rangs une foule de chercheuses et chercheurs du **Centre universitaire de recherche sur l'aluminium** de l'UQAC (**CURAL**). Il y a aussi le **Centre d'étude sur la forêt (CEF)**, qui se spécialise en biologie forestière, en écologie forestière et en aménagement forestier et dont la mission centrale est la formation avancée et la recherche sur la forêt. Le **Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ)** regroupe des chercheuses et chercheurs qui souhaitent renforcer leurs capacités à déployer des stratégies de circularité dans des secteurs industriels et sur le territoire. Le **Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD)** est un autre exemple de regroupement dont la mission est d'accélérer la transformation de la société afin de soutenir la transition socio-écologique par l'innovation durable et la transdisciplinarité. Enfin, le **Réseau Ressources Aquatiques Québec (RAQ)** réunit des chercheuses et chercheurs dont les intérêts de recherche tournent autour du développement durable de l'industrie aquacole et des pêches au Québec.



# SECTION 4

## Rapport sur les perspectives de développement

- Priorités de développement
- Orientations en lien avec les objectifs de la politique québécoise de financement des universités
- Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC (prolongation jusqu'en 2025)
- Priorités institutionnelles 2023-2024





# Priorités de développement pour la prochaine année



## Rapport sur les perspectives de développement

Une nouvelle démarche de planification stratégique à l'UQAC a été entamée à l'été 2024 et se déroulera au courant de la prochaine année. Cette démarche est effectuée en parallèle avec plusieurs chantiers institutionnels qui convergent vers des objectifs communs, soit de contribuer positivement à l'expérience universitaire et au milieu de vie, de capitaliser sur les efforts en recherche, création et innovation et avec nos partenariats ainsi que d'assurer le maintien des actifs tout en poursuivant le développement des infrastructures et des services à Chicoutimi et sur les campus de Montréal et de Sept-Îles. Dans cette même lignée, l'ensemble de l'Université est appelé à travailler en collégialité pour réaliser pleinement ses objectifs, consolider l'offre de programmes d'études et mettre en place les conditions nécessaires à la création de nouveaux programmes.

La communauté étudiante est notre raison d'être! En faisant preuve d'ouverture, dans le respect de leurs valeurs, nous sommes engagés à répondre à leurs besoins en misant sur une relation de confiance appuyée par des comportements respectant l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

En termes de vision, l'UQAC souhaite offrir une expérience unique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle veut contribuer au développement des communautés et exercer sa mission sans frontières. Elle constitue un choix évident pour ceux qui souhaitent y développer leur autonomie intellectuelle et professionnelle par la pertinence des programmes offerts, la diversité des recherches et son investissement dans le développement durable. Université inclusive, elle reconnaît la contribution de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. L'UQAC est l'université de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures dans l'optique d'être « apprenant à vie » et qui aspirent à l'excellence.

Une nouvelle philosophie de gestion a d'ailleurs été élaborée et elle repose sur cinq piliers. Cette philosophie de gestion actualisée pour être davantage humaniste, notamment dans un souci de développement durable de l'UQAC et de ses communautés, vient paver la voie à l'amélioration du climat organisationnel en insistant sur quelques éléments phares dont le leadership bienveillant, l'équité, la subsidiarité et l'agilité. À cela s'ajoute la transversalité qui est un élément essentiel de la collaboration au niveau de la gestion de l'Institution et des discussions au quotidien.

Par ailleurs, l'Institution souhaite aussi continuer la mise en place d'un milieu de vie riche d'expériences diverses et de campus accessibles à toute la population. L'élaboration de principes directeurs d'aménagement constitue une occasion unique de participer à la mise en valeur de l'UQAC ainsi qu'à son rayonnement.

## PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les trois priorités de développement suivantes ont été identifiées pour l'année à venir :

1. Milieu de vie et expérience universitaire
2. La recherche, la création, l'innovation et les partenariats
3. Développement des infrastructures et des services à Saguenay et sur les campus de Montréal et Sept-Îles

### 1. Milieu de vie et expérience universitaire

L'UQAC a établi au cours de la dernière année sa vision en lien avec les modalités d'enseignement, qui consiste en une priorisation de l'enseignement en présence sur les différents campus afin de favoriser la proximité de la communauté universitaire. En effet, l'Institution estime que les apprentissages lors du passage à l'Université vont bien au-delà des cours suivis et se font également par l'implication et la vie universitaire. À cet égard, plusieurs actions sont donc envisagées pour que le milieu de vie soit sain et que l'expérience universitaire soit unique et enrichissante à tous les niveaux.

Du côté des programmes d'études, une révision en continu de la carte des programmes offerts est également en cours au Décanat des études afin de s'adapter aux réalités émergentes et aux enjeux sociétaux. La qualité de l'enseignement et l'innovation pédagogique sont également d'une importance capitale et plusieurs initiatives de soutien sont mises en place et sont disponibles pour soutenir le corps enseignant dans ses fonctions pédagogiques. À ce propos, nommons notamment le soutien de l'équipe du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, le Fond d'innovation pédagogique et l'intention d'instaurer un programme de chaires de leadership en enseignement.

La santé mentale positive et durable est au cœur des priorités de l'Institution qui veille à mettre en œuvre le plan d'action institutionnel en santé mentale et plusieurs actions en lien, le tout également relié aux efforts importants sur le développement du sentiment d'appartenance (mise en place de mécanisme de reconnaissance des personnes étudiantes et du personnel), campus avec nombreux éléments visuels à l'effigie de l'UQAC et accessoires distribués aux personnes étudiantes et au personnel de l'UQAC afin que toutes et tous portent fièrement les couleurs de l'UQAC. Un comité « vie campus » a d'ailleurs été mis sur pied pour dynamiser les espaces de l'UQAC afin de stimuler l'intérêt de la communauté étudiante à demeurer sur le campus après leurs cours et rendre ainsi le milieu de vie agréable. Ce comité a également pour mission de créer des occasions de rassemblement sur le campus.

## Développement durable et milieu de vie

### ***Structure du développement durable***

L'UQAC institue le Comité de mise en œuvre du développement durable dans la foulée de l'adoption de sa politique. Sa structure met en œuvre des sous-comités sur les thématiques prioritaires desquels se déclinent des chantiers axés sur l'action. Cette structure est en évolution et sera peaufinée avec l'élaboration de la VISION 2030-2040.

### ***VISION 2030-2040 : Développement durable à l'UQAC***

L'Université du Québec à Chicoutimi élabore sa vision du développement durable. Celle-ci se déploiera autour d'axes interdépendants qui créeront une synergie durable. Elle vise l'intégration et l'accélération du développement durable à l'Université à travers sa mission d'enseignement, de recherche et création ainsi que de service aux collectivités. L'Université est bien ancrée dans son milieu de vie en contribuant au développement durable des collectivités.

Avec cette vision pour 2030-2040, l'UQAC veut consolider et augmenter son leadership en matière de développement durable. L'Université est une source de référence sur bien des éléments du développement durable, tant auprès de sa communauté universitaire que dans la région et au-delà.

### ***FEU VERT sur la rentrée***

La « Rentrée verte » qui en est à sa deuxième année demeure l'occasion de mettre en valeur les initiatives responsables mises en place par l'UQAC qui contribuent à améliorer notre milieu d'études, de travail et de vie.

Voici quelques volets du développement durable intégrés aux activités de la rentrée :

- gestion des déchets;
- transport écoresponsable;
- consommation d'énergie;
- gestion de l'eau;
- alimentation durable;
- matériaux et fournitures;
- sensibilisation et communication.

### ***Chantier sur la stratégie d'internationalisation***

L'internationalisation de l'UQAC existe depuis sa création, mais le temps est venu de formaliser une vision à ce propos. Le développement de l'internationalisation à l'UQAC se distingue notamment par la création de partenariats à dimension humaine, un recrutement de proximité d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international, une offre enrichissante de mobilité étudiante à l'étranger ainsi qu'une gestion de projet efficiente des formations délocalisées.

Un chantier a été amorcé afin de doter l'UQAC d'une première stratégie d'internationalisation formelle et aussi de résoudre certaines problématiques opérationnelles en lien avec l'augmentation du nombre de personnes étudiantes en provenance de l'international. L'un des objectifs du chantier est de mieux accueillir les personnes étudiantes en provenance de l'international et de s'assurer de mettre en place les conditions favorisant leur persévérance et de leur réussite. L'UQAC souhaite ainsi tirer avantage de la diversité de sa communauté universitaire pour en faire émerger les meilleures orientations et pratiques et continuer son ouverture sur le monde, ici et ailleurs.

Le rapport est attendu pour juin 2025.

### ***Sport universitaire***

Dans le cadre d'un ambitieux projet de modernisation des espaces intérieurs et extérieurs du campus de Saguenay, le terrain synthétique a été restauré et une nouvelle piste de course pour l'athlétisme a été installée autour du terrain. En plus de répondre aux besoins d'enseignement et de recherche universitaire, le terrain servira également de lieu d'entraînement pour les athlètes des Inuk de l'UQAC ainsi que pour les équipes sportives de niveaux secondaire et collégial de la région. La nouvelle infrastructure permettra aussi d'augmenter les activités et les possibilités d'accueillir des événements sur le campus en plus de contribuer aux saines habitudes de vie de la communauté universitaire et environnante.

Enfin, la Fondation de l'UQAC a tenu le 7 novembre 2023 la deuxième édition de son événement de prestige *Gin et Jazz* au profit du sport universitaire. Pour l'année 2023-2024, c'est 85 000 \$ qui ont été amassés en soutien au sport universitaire par la création de bourses de recrutement de personnes étudiantes-athlètes de talent. Le sport universitaire contribue à renforcer le sentiment d'appartenance de l'ensemble de la communauté et permet à l'Institution de rayonner à l'échelle de la province.

### ***Développement vertical du sport en milieu de l'éducation***

En continuité du développement du sport universitaire à l'UQAC, un projet d'étude a été lancé. Ce projet se met en place, notamment dans le contexte de la préparation d'une demande pour les jeux du Canada en 2031 (Ville de Saguenay), du développement des infrastructures sportives dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la cartographie du sport, de la maternelle à l'université.

L'UQAC souhaite agir comme leader régional dans le développement vertical du sport. Nous sommes à identifier, en concert avec les partenaires régionaux, quels seront les prochains sports à développer à l'UQAC. L'objectif étant d'évaluer comment nous pouvons y contribuer, et ce, de la maternelle à l'université. Pour ce faire, l'étude régionale vise à faire un état des lieux des sports implantés et ceux en développement. Elle s'avère nécessaire afin de cartographier le territoire régional.

Un rapport est attendu et sera présenté aux partenaires régionaux au cours de l'année académique 2024-2025.

## 2. La recherche, la création, l'innovation et les partenariats

L'UQAC a toujours dans ses cartons un projet majeur de modernisation et d'agrandissement des infrastructures du Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL) dans le cadre de la future Zone d'innovation aluminium (ZIAL).

En lien avec la recherche, la création, l'innovation et les partenariats, voici ce qui est envisagé :

### **Une recherche innovante et partenariale ancrée sur les grands enjeux de la société québécoise**

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la Planification stratégique institutionnelle, soit le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : soutenir l'excellence dans la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création. À cette orientation sont liés trois objectifs :

- augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics;
- améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique;
- consolider et accroître, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

Le nouveau Plan stratégique de la recherche et de la création 2024-2029 présente cinq grands axes de recherche :

- écosystèmes numériques;
- personnes, groupes, organisations et territoires en transition;
- santé durable;
- ressources naturelles, énergie et matériaux innovants;
- environnement et changements climatiques.

En tant qu'université du réseau public, l'UQAC assure ainsi sa mission de développement scientifique du Québec et contribue au développement des territoires qu'elle dessert au Saguenay–Lac-Saint-Jean (Centres d'études hors campus à Alma et à Saint-Félicien), à Sept-Îles (Centre d'études universitaires de l'est de la Côte-Nord) et à Montréal (École des arts numériques, de l'animation et du design NAD-UQAC). L'UQAC veillera au déploiement structuré de ses créneaux d'expertise, ainsi qu'à celui des infrastructures et des installations requises pour la réalisation de travaux scientifiques de haut niveau tant sur le campus de Chicoutimi que sur les campus de Montréal et de Sept-Îles.

### **Mutualisation des infrastructures majeures**

Afin d'offrir un environnement de recherche performant propice à la créativité, à l'excellence, à la réussite et à l'innovation, l'UQAC poursuivra l'implantation de son service de « Mutualisation des infrastructures majeures de recherche (MIRE-UQAC) » dans le but d'opérer, d'actualiser, d'entretenir et d'implanter certaines infrastructures majeures de recherche au bénéfice du corps professoral, des étudiantes et étudiants ainsi que des partenaires de notre université.

### **Valorisation et entrepreneuriat scientifique**

Le soutien à l'innovation incarne désormais une orientation assumée avec la volonté de mieux accompagner le corps professoral et les personnes étudiantes dans leurs initiatives en matière d'entrepreneuriat scientifique, technologique ou social ainsi que dans la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle associée aux résultats de leurs recherches. Notre partenariat avec Axelys et nos collaborations soutenues avec le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage (CEE-UQAC) vont dans ce sens.

### **Partenariats avec les milieux**

L'UQAC assume pleinement le troisième pilier de sa mission d'université publique en région, une mission de services aux collectivités. À cet effet, nous accentuons l'accompagnement de la communauté universitaire œuvrant en recherche dans ses relations avec les différents acteurs du milieu (entreprises et organisations, villes et municipalités, ministères et organismes gouvernementaux) et de la société civile, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec. L'objectif est simple : développer des projets et des partenariats en recherche, en création et en innovation qui permettront la production, la diffusion et le transfert des savoirs développés à l'UQAC en réponse aux problématiques et défis de nos partenaires et de nos collectivités.

### **Collaborations internationales**

Une nouvelle orientation stratégique prendra forme en 2024-2025 soit le développement de collaborations et de partenariats internationaux en recherche dans le but d'accroître la portée et la qualité des découvertes scientifiques et d'augmenter l'attractivité de l'établissement aux yeux de la communauté scientifique internationale, tant pour le corps professoral que pour les personnes étudiantes. En intensifiant ses associations avec des chercheuses et chercheurs et des institutions du monde entier, l'UQAC bénéficiera de nouvelles perspectives de financement, accèdera à de nouvelles expertises et infrastructures avancées et pourra unir ses forces à celles d'autres établissements. Les collaborations internationales à l'UQAC permettront non seulement de répondre de manière efficace aux enjeux globaux, mais elles renforceront également la compétitivité des projets de recherche. Pour l'UQAC, établir de tels partenariats est une orientation stratégique qui favorisera l'innovation, le transfert de connaissances et l'enrichissement des expériences de recherche de la communauté universitaires, tout en augmentant sa visibilité, son attractivité et son influence à l'échelle mondiale.

### **Soutien évolutif aux chercheuses et chercheurs, collaborations interdisciplinaires et intersectorielles, rayonnement de la recherche, de la création et de l'innovation**

Dans un contexte où les universités doivent se conformer à de nouvelles exigences gouvernementales, notamment en provenance des programmes stratégiques des organismes de financement externes, nous continuerons, d'une part, à faire évoluer les politiques et les procédures relatives à la recherche, à la création et à l'innovation et, d'autre part, nous viserons à renforcer les ressources et les mesures de soutien pour accompagner les professeures et professeurs ainsi que les étudiantes et étudiants tout au long de leur carrière et de leur cheminement au sein de notre établissement. Par ailleurs, nous poursuivrons nos objectifs visant à solliciter et à encourager l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intersectorialité au sein des équipes de recherche et de création. Enfin, nous veillerons à améliorer le positionnement, le rayonnement et la valorisation des fruits issus de la recherche et de la création à l'UQAC.

### 3. Développement des infrastructures et des services à Saguenay et sur les campus de Montréal et de Sept-Îles

Au cours de la dernière année, l'espace étudiant ainsi que le réaménagement complet des ateliers des arts ont été inaugurés. Tout comme les travaux majeurs qui ont été effectués dans le Pavillon principal à Chicoutimi au cours des dernières années et qui seront toujours en cours dans les prochaines années, ce projet a été réalisé autour d'une démarche de revalorisation des matériaux de déconstruction conforme aux perspectives établies dans la Politique de développement durable de l'Université.

Le projet de l'espace étudiant est né d'une volonté de créer de nouveaux environnements collaboratifs au sein de l'Université et d'ainsi générer de nouvelles dynamiques d'apprentissage et de travail stimulantes pour la communauté étudiante, ce qui contribue à l'objectif de développement identifié précédemment, soit le milieu de vie et l'expérience universitaire. Le Centre social sera également réaménagé au cours de la prochaine année dans cette série de travaux.

#### **Intelligence organisationnelle**

L'Université du Québec à Chicoutimi a entamé la mise en œuvre d'un système d'intelligence organisationnelle (ou mieux connu sous le nom d'intelligence d'affaires) à l'échelle de l'Institution pour les informations concernant les personnes étudiantes, les finances, la recherche et les ressources humaines. Cette orientation est en continuité avec les démarches concernant la planification stratégique institutionnelle – dont les indicateurs font partie intégrante – et les planifications stratégiques des unités administratives et pédagogiques amorcées en 2019.

Elle répond à une volonté de 1) promouvoir une culture de gestion par indicateurs dont une des manifestations consiste à soumettre de l'information robuste aux gestionnaires sur les activités courantes de l'UQAC et de 2) favoriser la transversalité des processus en mobilisant les secteurs concernés dans l'atteinte des objectifs.

Cette stratégie devrait améliorer la capacité de l'Université et des gestionnaires à prendre des décisions éclairées grâce à un ensemble standardisé de tableaux de bord et d'analyses basés sur une information fiable et accessible conformément aux politiques de sécurité et de confidentialité. Ultimement, la création d'indicateurs et de tableaux de bord spécialisés devrait s'inscrire dans des processus de gestion pérennes qui résistent au roulement du personnel décisionnel.

#### **Centre des Premières Nations Nikanite**

Au cours de la prochaine année, l'UQAC entend repositionner institutionnellement et auprès des parties prenantes externes, le Centre des Premières Nations Nikanite et toute l'offre de services et de programmes aux personnes des communautés des Premières Nations afin de mettre davantage en valeur l'expertise développée à l'UQAC au fil du temps et l'accompagnement offert.

#### **École des arts numériques, de l'animation et du design NAD-UQAC**

Une nouvelle structure de gouvernance a été mise en place à l'École NAD-UQAC afin de s'arrimer davantage avec le cadre normatif de l'UQAC, tout en préservant le caractère unique et en capitalisant sur son développement.



ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES  
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE  
DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS



## 1. Rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines

Cette orientation est à la base même de la fondation du réseau des universités du Québec, et est donc directement lié à la mission de l'UQAC qui en est une d'accessibilité aux études. En effet, depuis 1971, l'UQAC permet notamment aux populations d'Alma, de Saint-Félicien et de Sept-Îles d'étudier dans leur région respective. Ces centres d'études, conçus afin de faciliter l'accès aux études universitaires, offrent des programmes dans des domaines diversifiés selon des modalités favorisant les études à temps partiel. Grâce à des salles multimédias, les étudiants peuvent suivre des formations à distance, du personnel enseignant se rend également sur place pour offrir de la formation en présentiel.

Soucieuse d'être à la fine pointe des savoirs et des pratiques dans tous les domaines où elle excelle, l'UQAC offre plus de 200 programmes d'études afin de former des générations de talents hautement qualifiés, polyvalents et préparés à intégrer un marché du travail en pleine transformation, et ce, avec les aptitudes les plus recherchées par les organisations d'aujourd'hui. Annuellement, l'UQAC accueille plus de 6 700 étudiantes et étudiants, principalement à Chicoutimi.

Toutes nos actions institutionnelles sont donc alignées avec cet objectif qui est de rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, mais voici plus concrètement certaines de celles-ci.

### **Cohorte en centre hors campus du côté de la ville de Saint-Félicien pour le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire**

Cette offre du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire dans le haut du Lac-Saint-Jean est le parfait exemple de l'impact significatif de l'UQAC dans les milieux qu'elle dessert. Le programme est offert en collaboration avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets afin de pallier la pénurie de personnes enseignantes qualifiées. D'autres projets du même type sont également en cours de développement sur la Côte-Nord.

### **Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES)**

Le comité d'orientation sur la persévérance et la réussite qui a été mis sur pied en 2023 poursuivra ses démarches dans la prochaine année afin de mettre en œuvre les pistes d'actions répondants aux enjeux de réussite identifiés comme prioritaires, le tout en adéquation avec les objectifs du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*.

### **Plan d'action pour la santé mentale étudiante (PASME)**

Piloter par le recteur, un comité institutionnel en santé mentale a été mis en place dans l'Institution et a notamment comme mandat de mettre en œuvre une série d'actions et de mesures faisant partie du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante*. Différents ateliers sont offerts au cours de l'année, des activités sont organisées et du soutien psychosocial est aussi disponible.

### **Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur au Saguenay–Lac-Saint-Jean**

L'UQAC participe activement au Pôle régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui regroupe les cinq établissements d'enseignement supérieur de la région (Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Cégep de Chicoutimi, Cégep de Jonquière, Cégep de Saint-Félicien et Collège d'Alma) dans le but de mettre en place des conditions qui favorisent les différentes transitions reliées à l'enseignement supérieur. Notons les cinq chantiers du Pôle : transitions vers le retour aux études; transitions interordres et intercycles; transition des Premiers Peuples; transition socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants provenant de l'international, et enfin, transition vers les programmes STIAM (Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques).

**Centre d'études supérieures de l'est de la Côte-Nord, campus de Sept-Îles**

Des personnes professeuses ont été embauchées pour une permanence au campus de Sept-Îles, contribuant ainsi au courant des prochaines années au recrutement de nouvelles personnes étudiantes sur la Côte-Nord et au développement de la recherche partenariale.

L'UQAC entretient également de très bonnes relations avec ses partenaires du milieu (Centres de services scolaires, Centre intégré de santé et services sociaux) afin de permettre à leurs employés actuels ou futurs employés de poursuivre des études universitaires.

Il est important également de souligner qu'après plusieurs années d'efforts pour la mise sur pied du Dispensaire urbain pour l'enseignement clinique (DUEC), une personne ressource a finalement été embauchée et il est prévu d'accueillir les premières personnes patientes et personnes stagiaires dès janvier 2025.

**Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord**

L'UQAC participe activement au Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord qui regroupe les quatre établissements d'enseignement supérieur de la région (Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Université du Québec à Rimouski (UQAR), le Cégep de Sept-Îles et le Cégep de Baie-Comeau) dans le but de mettre en place des conditions qui favorisent l'accès et la réussite aux études supérieures, l'adaptation des parcours de formation et l'insertion socioprofessionnelle.

## 2. Répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise

L'UQAC entretient des relations étroites avec son milieu, ce qui fait en sorte de la rendre réactive aux besoins exprimés par différents secteurs, notamment les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise.

Différentes tables de concertation sont en place afin de coordonner nos actions avec nos partenaires. Nous avons notamment un contrat d'affiliation avec le CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean que nous rencontrons plusieurs fois par année.

Voici brièvement quelques exemples des projets en cours :

### **Travail social**

- Projet pilote d'augmentation du contingentement au programme de baccalauréat en travail social afin de répondre au manque de personnel
- Création d'une passerelle DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière

L'UQAC a accueilli au trimestre d'automne 2024 les premières personnes étudiantes de la passerelle DEC-BAC avec le Cégep de Jonquière. Cette collaboration s'inscrit dans la volonté d'optimiser les continuums de formation, notamment en reconnaissant certaines compétences acquises au niveau collégial. De même, les retombées de cette nouvelle proposition de cheminement sont immédiates, soient la minimisation du coût des études, ainsi qu'un accès plus rapide au marché du travail. L'effet s'est aussitôt fait ressentir sur les inscriptions au programme.

- Démarrage de cohorte en travail social au campus de Sept-Îles

Des travaux sont en cours afin de prévoir le démarrage d'une cohorte au programme de baccalauréat en travail social du côté du campus de Sept-Îles en 2025 ou 2026.

### **Pôle sur les transitions en enseignement supérieur - Chantier lié à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants internationaux**

Au sein du Pôle régional sur les transitions en enseignement supérieur, un chantier est consacré aux défis liés à la transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans une approche d'établissement durable.

Le chantier sur la transition de l'insertion socioprofessionnelle opère ainsi sous le modèle de laboratoire vivant afin de cocréer et d'expérimenter de nouveaux services offerts pour favoriser le processus d'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux. En fonction des expérimentations, les services les plus efficaces feront l'objet d'un déploiement plus large dans le but d'augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux diplômés des établissements d'enseignement supérieur du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui intègrent le marché du travail avec succès et s'établissent de façon durable comme citoyen sur le territoire. Considérant que près du tiers des personnes étudiantes de l'UQAC sont en provenance de l'international, cela s'adresse directement au besoin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

**Projet d'amélioration et de consolidation des services de reconnaissance des acquis et des compétences au Département des sciences de l'éducation (DSÉ)**

Une personne conseillère à la reconnaissance des acquis (RAC) a été embauchée au Département des sciences de l'éducation, pour un premier contrat d'un an. Les mandats de cette personne-ressource s'arrimeront aux objectifs visés dans le Plan d'action 2024-2027 produit par le Département :

- développer l'offre de services et améliorer le fonctionnement en matière de reconnaissance des acquis;
- améliorer la documentation publique de la RAC dans tous les programmes menant à un brevet d'enseignement (PMBE);
- augmenter les possibilités de reconnaissance des acquis scolaires;
- développer une instrumentation en RAC extrascolaire;
- revoir les politiques internes (règlements pédagogiques) afin de les arrimer à la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
- améliorer les données administratives.

### 3. Contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française

En mars 2024, l'UQAC a inauguré son nouveau Centre de valorisation du français (CVF) qui regroupe toute l'offre de services institutionnels en termes de soutien et de valorisation de la langue française. Le déploiement du centre et son développement se poursuivront dans la prochaine année afin de s'assurer que les personnes étudiantes aient un niveau suffisant de français pour contribuer à leur réussite.

Une attention particulière sera également portée, au courant de la prochaine année, aux conditions d'admissions en lien avec le français pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français afin qu'elles disposent d'un niveau suffisant pour poursuivre des études universitaires à l'UQAC.

Sur le terrain, la promotion et la valorisation du français se concrétise de différentes manières, notamment :

- des activités de vulgarisation scientifique, d'art oratoire en français, de rédaction ont lieu tout au long de l'année (Ma thèse en 180 secondes, Délies ta langue, etc.);
- le personnel enseignant et les services de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet ont comme ligne directrice de valider si les ressources pédagogiques sont d'abord disponibles en français avant de se tourner vers l'anglais;
- l'UQAC publie plusieurs revues scientifiques en français dont :

#### 1. Revue hybride de l'éducation

La Revue hybride de l'éducation (RHÉ) est une revue scientifique en libre accès se proposant de faire le pont entre la recherche et la pratique, de donner une plus grande visibilité aux recherches participatives en éducation et de permettre aux participantes et participants (personnels chercheurs et praticiens) de regarder ensemble autrement la pratique. Une pratique, selon le cas, qu'on explicite, qu'on questionne, qu'on revisite, qu'on fait évoluer, qu'on bonifie, qu'on complexifie, qu'on développe, qu'on change, qu'on transforme...

#### 2. Revue Organisations & territoires

*Organisations & territoires* est une revue de réflexion sur la gestion, l'innovation et le développement, principalement dans le contexte québécois et canadien, mais avec une fenêtre ouverte sur le monde.

#### 3. Ad Machina

La revue en ligne Ad machina est une publication scientifique pluridisciplinaire en libre accès ayant pour objet d'étude : l'humain au travail. Dans une perspective d'accélération des progrès techniques et des transformations de la société, la revue publie des articles originaux provenant de divers domaines pertinents à l'étude du travail humain. Citons, sans s'y limiter, la gestion des ressources humaines, la psychologie, l'ergonomie, la santé et la sécurité, l'éducation, la sociologie, le management, l'économie et les technologies de l'information.



# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023 DE L'UQAC



## Planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC

Le 20 février 2024, le Conseil d'administration de l'UQAC a autorisé le prolongement de la Planification stratégique 2019-2023 pour une période de deux ans sous réserve qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé en 2025 (résolution CAD-13225).

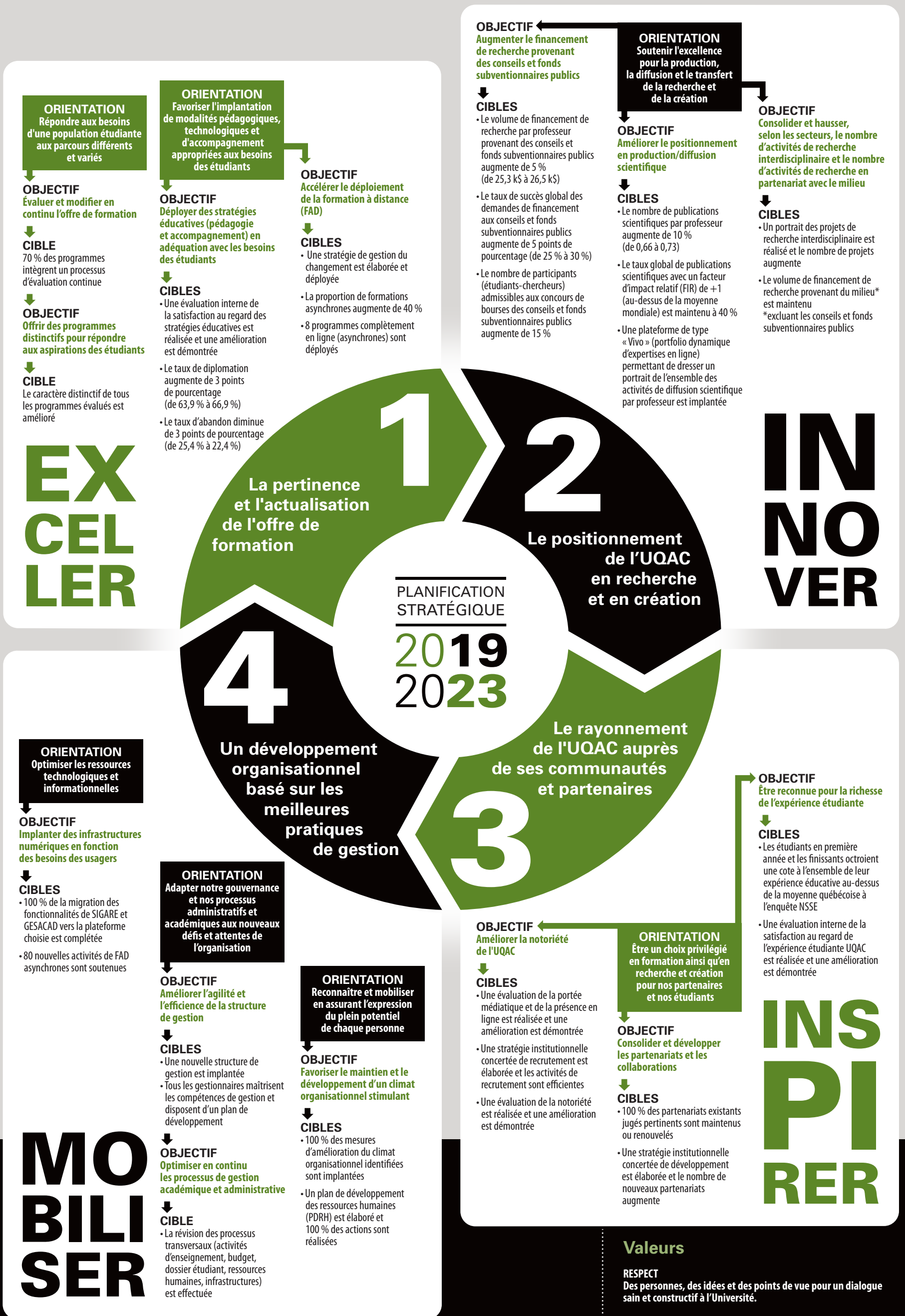
L'actualisation de la planification stratégique de l'Institution doit être réfléchi dans le respect de la politique, de la procédure et de la directive établies. Celles-ci balisent les principaux jalons du processus.

La démarche a débuté en juin 2024. Selon le scénario proposé, le nouveau plan stratégique de l'Institution pourrait être présenté au Conseil d'administration en mai 2025 puis à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 18 juin 2024, le lancement du processus de planification stratégique institutionnelle a été adopté (résolution CAD-13349).



# Université du Québec à Chicoutimi



**ORIENTATION**  
Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés

**OBJECTIF**  
Évaluer et modifier en continu l'offre de formation

**CIBLE**  
70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue

**OBJECTIF**  
Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiants

**CIBLE**  
Le caractère distinctif de tous les programmes évalués est amélioré

**ORIENTATION**  
Favoriser l'implantation de modalités pédagogiques, technologiques et d'accompagnement appropriées aux besoins des étudiants

**OBJECTIF**  
Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiants

**CIBLES**

- Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée
- Le taux de diplomation augmente de 3 points de pourcentage (de 63,9 % à 66,9 %)
- Le taux d'abandon diminue de 3 points de pourcentage (de 25,4 % à 22,4 %)

**OBJECTIF**  
Accélérer le déploiement de la formation à distance (FAD)

**CIBLES**

- Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée
- La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %
- 8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés

**OBJECTIF**  
Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics

**CIBLES**

- Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (de 25,3 k\$ à 26,5 k\$)
- Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (de 25 % à 30 %)
- Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %

**ORIENTATION**  
Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création

**OBJECTIF**  
Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique

**CIBLES**

- Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (de 0,66 à 0,73)
- Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %
- Une plateforme de type « Vivo » (portfolio dynamique d'expertises en ligne) permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée

**OBJECTIF**  
Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu

**CIBLES**

- Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente
- Le volume de financement de recherche provenant du milieu\* est maintenu

\*excluant les conseils et fonds subventionnaires publics

**ORIENTATION**  
Optimiser les ressources technologiques et informationnelles

**OBJECTIF**  
Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers

**CIBLES**

- 100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée
- 80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues

**ORIENTATION**  
Adapter notre gouvernance et nos processus administratifs et académiques aux nouveaux défis et attentes de l'organisation

**OBJECTIF**  
Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion

**CIBLES**

- Une nouvelle structure de gestion est implantée
- Tous les gestionnaires maîtrisent les compétences de gestion et disposent d'un plan de développement

**ORIENTATION**  
Reconnaître et mobiliser en assurant l'expression du plein potentiel de chaque personne

**OBJECTIF**  
Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant

**CIBLES**

- 100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées
- Un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré et 100 % des actions sont réalisées

**OBJECTIF**  
Améliorer la notoriété de l'UQAC

**CIBLES**

- Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée
- Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficaces
- Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée

**ORIENTATION**  
Être un choix privilégié en formation ainsi qu'en recherche et création pour nos partenaires et nos étudiants

**OBJECTIF**  
Consolider et développer les partenariats et les collaborations

**CIBLES**

- 100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés
- Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente

**OBJECTIF**  
Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante

**CIBLES**

- Les étudiants en première année et les finissants octroient une cote à l'ensemble de leur expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE
- Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée

**MOBILISER**

**INSPIRER**

## Mission

L'Université du Québec à Chicoutimi propose une expérience unique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle contribue au développement des communautés et exerce sa mission sans frontières.

## Vision

Reconnue pour son appartenance régionale ainsi que pour son rayonnement national et international, l'Université du Québec à Chicoutimi est l'institution que l'on choisit afin d'y développer son autonomie intellectuelle et professionnelle en raison de la pertinence des programmes, de la diversité de la recherche et de la création, ainsi que pour son investissement dans le développement durable. Université inclusive, elle reconnaît la contribution de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. L'UQAC est l'université de quiconque aspire à l'excellence.

## Valeurs

**RESPECT**  
Des personnes, des idées et des points de vue pour un dialogue sain et constructif à l'Université.

**ENGAGEMENT**  
Afin d'offrir une expérience unique à la population étudiante et aux partenaires de l'Université.

**RECONNAISSANCE**  
Pour que les contributions de tous nourrissent l'appartenance à l'Université.

**INTÉGRITÉ**  
Professionnelle et institutionnelle, au cœur de toutes les activités de l'Université.



# PRIORITÉS INSTITUTIONNELS 2023-2024



4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
<b>1.1.1</b> Évaluer et modifier en continu l'offre de formation	70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue  42 baccalauréats 32 maîtrises 12 doctorats  À retirer de la liste les programmes en extension et conjoints puisque le processus d'évaluation n'est pas amorcé par l'UQAC mais par le partenaire.  Inclus les programmes sous agrément (total UQAC)	20 %  <b>9 programmes avec agrément</b> <b>5 programmes du DSS et DALL (sans agrément)</b> <b>3 nouveaux programmes</b> <b>(total = 86 programmes)</b>	100 % des programmes qui ont un agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	VREFR	<b>Le processus d'évaluation en continu est intégré aux programmes suivants :</b> - Baccalauréat en enseignement des arts (7209) - Baccalauréat en psychologie (7092) - Doctorat en psychologie (1746/1747) - Baccalauréat en sciences réadaptation (6598) - Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) (1978) - Baccalauréat en géologique (7728) - Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (7208) - Baccalauréats en travail social (7798) - Maîtrise en travail social – recherche (3763) et Maîtrise en travail social – profil avec stage (3563) 9/19 programmes ont intégré l'évaluation en continu. <b>Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants :</b> - Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (7080) - Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991/7992) - Baccalauréat en enseignement des langues secondes (7104) - Baccalauréats en enseignement secondaire (7651/7654/7653/7665) - Baccalauréat en enseignement professionnel (7246) <b>Le processus d'évaluation en continu n'est pas débuté officiellement mais l'agrément a été obtenu en 2023</b> - Baccalauréat en génie géologique (7942) - Baccalauréat en génie civil (7480) - Baccalauréat en génie électrique (7944) - Baccalauréat en génie informatique (7943) - Baccalauréat en génie mécanique (7947)	47%
			50 % des programmes de grade du DSS et du DALL qui ne requièrent pas d'agrément ont intégré un processus d'évaluation continue	VREFR	Cible : 13 programmes <b>A) Le processus d'évaluation en continu est amorcé pour les programmes suivants (programmes sans agrément) :</b> <b>DSS :</b> - Baccalauréat en kinésiologie (7437) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement formation initiale) (7450) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement infirmière en exercice - volet intégré) (7452/7453)  <b>DALL :</b> - Maîtrise en lettres (3073) (évaluation réseau) - Doctorat en lettres (3136) (évaluation réseau)  <b>B) Le processus d'évaluation en continu n'est pas amorcé pour les programmes suivants (programmes sans agrément) :</b> <b>DSS :</b> - Maîtrise en santé durable (2094)  <b>DALL :</b> - Baccalauréat en communication interculturelle et médiatique (6515) - Baccalauréat en études littéraires françaises (7792) - Baccalauréat en sciences du langage (6712) - Maîtrise en art (3848) - Maîtrise en linguistique (3637)  <b>C) L'évaluation institutionnelle n'est pas débutée mais elle se fera possiblement réseau vu que le programme est conjoint :</b> - DESS en sciences infirmières (IPSPL) - OIIQ (2299) - Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) - OIIQ (2259) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210)	38%
			100 % des nouveaux programmes de grade désignés ont intégré le processus d'évaluation continue	VREFR	Les nouveaux programmes désignés sont les suivants : - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en géologie (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037)  Le processus d'évaluation en continu est amorcé pour : - Baccalauréat en géologie (7942) - Baccalauréat en administration (7764) - Maîtrise en ingénierie (3708/1709)	38%

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
			100 % des nouveaux programmes désignés ci-dessus ont un plan d'action arrimé au plan stratégique	VREFR	Tous les nouveaux programmes désignés ci-dessus ont déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique : - Maîtrise en ingénierie (3708/1709) - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en géologie (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) - Baccalauréat en administration (7764)	100%
<b>1</b>	<b>1</b>		<b>4</b>			<b>4</b>
<b>1.1.2</b> Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants	100 % des programmes évalués ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	<b>20% des programmes de grade (total = 86 programmes identifiés) ont implanté le processus d'évaluation en continu.</b>  <b>100% des programmes ayant implanté le processus d'évaluation en continu ont amélioré leur caractère distinctif, soit :</b> <b>9 programmes avec agrément</b> <b>5 programmes du DSS et DALL (sans agrément)</b> <b>3 nouveaux programmes</b>	100 % des nouveaux programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	VREFR	7 des 8 nouveaux programmes désignés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont identifié et amélioré leur caractère distinctif. Cette donnée se retrouve au plan d'action déposé par ces programmes : - Maîtrise en ingénierie (3708/1709) - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en géologie (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) - Baccalauréat en administration (7764)	100%
			De concert avec le décanat des études, le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que les Services aux étudiants, favoriser l'intégration de la compétence numérique à travers le parcours académique des étudiants	VRAAR (Bibli)	Un sous-comité consacré aux compétences transversales est en place au Carrefour. Démarche d'analyse afin d'identifier les compétences essentielles manquantes chez les étudiants de première session ( le rapport n'est pas terminé). Série d'ateliers "Apprivoisez votre ordinateur" qui est offerte par les services de la bibliothèque et de l'offre de services des SAE en soutien aux compétences numériques.	25%
			Coordonner des projets et initiatives permettant d'accroître le taux de conversion	VRAAR (Registraire)	Déploiement du plan d'action. Certains outils et processus ont été améliorés, un suivi des opérations est effectué à partir du tableau de bord qui a été développé l'an dernier. Les mécanismes de suivi mis en place avec les équipes programmes permettent de réduire le temps de réponse aux futurs étudiants.	50%
<b>1</b>	<b>1</b>		<b>3</b>			<b>3</b>
<b>1.2.1</b> Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants	Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée	Les données en lien avec l'amélioration ne sont pas disponibles.  L'enquête NSSE devrait être réalisée à l'automne 2023.	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 a intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	VREFR	Nouvelle cible : 40 programmes (correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.)  Cette information se retrouve dans le portrait annuel des programmes (PAP), tel que prévu dans la Politique sur l'évaluation institutionnelle. Les programmes suivants ont transmis un PAP : - Baccalauréat en psychologie (7092) - Doctorat en psychologie (1746/1747) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210) - Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) (2259) - Baccalauréat en kinésiologie (7437) - Baccalauréat en sciences réadaptation (6598) - Maîtrise es sciences appliquées (physiothérapie) (1978) - Baccalauréat en enseignement des arts (7209)	25%
			100 % des nouveaux programmes désignés a intégré des outils d'évaluation de leurs stratégies éducatives	VREFR	Les outils d'évaluation des stratégies éducatives sont intégrés au processus d'évaluation en continu.  3 des 8 nouveaux programmes identifiés à l'objectif stratégique 1.1.1 ont amorcé le processus d'évaluation en continu, soit : - Baccalauréat en géologie (7942) - Baccalauréat en administration )7764) - Maîtrise en ingénierie (3708/1709)	38%
			Officialiser une politique sur la qualité de l'enseignement.	VREFR (DÉ, DAD, Carrefour, Biblio, SG)	La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiqué aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au syndicat des professeures et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver 2025.	90%

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
			Déployer le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage	VREFR (DÉ, DAD, CPV)	Création du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage le 23 février 2021. Résolution du Conseil d'administration (CAD-12397).	100%
	Le taux de diplomation augmente de 3 points (63,9 à 66,9 %)	<b>69,6% (total moyenne)</b> 66,8% (Baccalauréat) 85,3% (maîtrise) 56,7% (doctorat)	100 % des nouveaux programmes désignés à des moyens spécifiques dans leur plan d'action afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	VREFR	Tous les nouveaux programmes désignés ci-dessus ont déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique : - Maîtrise en ingénierie (3708/1709) - Doctorat en ingénierie (3737) - Baccalauréat en géologie (7942) - Maîtrise en géologie (1666/2105) - Maîtrise en art (3848) - Baccalauréat en informatique (6710) - Maîtrise en informatique (1537/2138/2139/3017/3037) - Baccalauréat en administration (7764)	100%
	Le taux d'abandon diminue de 3 points (25,4 à 22,4 %)	<b>23,1% (total moyenne)</b> 23% (baccalauréat) 21,9 (maîtrise) 24,5%(doctorat)				
			En collaboration avec le Décanat des études et le Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage, augmenter et bonifier les services d'accompagnement pédagogique et l'offre de formation de façon à répondre aux besoins changeants	VRAAR (Bibli)	Nouvelle politique écrite, en attente d'approbation dans les instances. De nouvelles formations ont été offertes aux enseignants (ex. intelligence artificielle, formation « lightboard »), en plus d'une équipe de conseillers et conseillères techno pédagogique en place pour répondre à l'ensemble des besoins de soutien ou de formation. La mise en place du fond d'innovation pédagogique a également été un élément clés cette année permettant au corps enseignant d'être supporté dans la mise en œuvre de leur idée pédagogique.	85%
<b>1</b>	<b>3</b>		<b>6</b>			<b>6</b>
<b>1.2.2</b> Accélérer le déploiement de la formation à distance	Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée	Un plan d'action a été élaboré et déployé en début de projet. Les actions sont toujours en cours.  L'envergure du projet ayant changé, une analyse stratégique du changement devrait être faite.	Élaborer un plan d'action pour le BST  Signer les ententes appropriées avec les syndicats des professeurs et des chargés de cours pour permettre l'utilisation de la FAD dans les stratégies des programmes	VREFR  RECTORAT (VREFR, DAD)	Un plan d'action initial a été produit.  La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiqué aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au syndicat des professeures et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver	100%  75%
	La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %	100%  Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	Développer une culture d'utilisation de la FAD  100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 a identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	VREFR  VREFR	La gestion du changement porte sur l'acceptabilité de la FAD  Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	100%  100%
	8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés	100%  Cet objectif n'est plus pertinent post-pandémie. Les 80 activités asynchrones citées ont eu lieu entre 2020 et 2022. Il n'existe pas de données fiables sur les modalités des cours offerts à l'UQAC (par contre, il pourrait y avoir des données partielles au DAD, mais rien de systématique). Cependant, avec les périodes de restrictions sanitaires, nous pouvons considérer que cet objectif a été dépassé, mais pas dans le sens original de sa définition. Du côté de la bibli, nous avons des données sur les activités d'enseignement que nous avons médiatisées seulement.	Augmenter et mettre en valeur l'offre de service en soutien à la formation à distance et en médiatisation  5 % des cours des 8 programmes identifiés sont en développement	VRAAR (Bibli)  VREFR	La vision en lien avec les modalités d'enseignement a été communiqué aux personnes enseignantes et étudiantes et un projet de politique a été soumis au syndicat des professeures et professeurs dans le cadre du renouvellement de la convention collective ainsi qu'au SCCCUQAC à l'automne 2023. La politique relative aux modalités d'enseignement pourra aller en consultation à l'automne 2024 et celle sur la qualité de l'enseignement pourra ensuite être relancée au début de l'hiver  Les mesures d'adaptation à la situation générée par la COVID-19 ont accéléré l'implantation de modalités d'enseignement à distance, que ce soit en mode synchrone, asynchrone ou hybride, ce qui a changé la donne en ce qui a trait aux objectifs portant sur la FAD et les cibles à atteindre.	75%  100%
<b>1</b>	<b>2</b>		<b>4</b>			<b>6</b>

4 enjeux			7 orientations			
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
<b>2.1.1</b> Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics	Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (25,3 k\$ à 26,5 k\$)	21,8 k\$ (-14%). Il faut nuancer, les données IFR n'ont pas permis de mesurer le même montant de départ (25,3 k\$) ce qui infère un biais dans le calcul de cette mesure. Toutefois, les données montrent tout de même une décroissance du financement qui s'explique en bonne partie par une croissance rapide (et récente) des effectifs professoraux et un trop court délai entre l'embauche et l'obtention d'un financement des Conseils et Fonds subventionnaires.	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	VRRICIP	La politique d'organisation de la recherche a été révisée et adoptée par les instances	100%
	Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (25 % à 30 %)	Taux de succès global de 40,2 % des demandes de financement soumises auprès des 6 organismes et fonds subventionnaires	Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc) Réaliser un exercice d'évaluation et de planification stratégique des centres de recherche accrédités et de certaines unités disposant d'un appui particulier de l'institution. Évaluer avec la FUQAC comment peut être maximisé l'impact de ses contributions	VRRICIP VRRICIP	Le PSDrc a été révisé et adopté par la CERC et le CAD en avril 2021 Les planifications stratégiques des unités suivantes ont été déposées : CERM, CINN (Cengivre), CISD, Projet BALSAC, MIRE et CURAL	100% 85%
	Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %	190 (la cible initiale prévoyait 184, soit 160 + 15%) + 20 à confirmer	Augmenter le nombre de participants étudiants admissibles aux concours de bourses des 6 conseils et fonds subventionnaires publics	VRAAR (Bibli)	Concours du fonds d'innovation lancé en juin 2023. Mise en place du laboratoire de synthèse et de caractérisation des matériaux et revêtements innovants grâce à la contribution de la FUQAC au programme PSOV4. Rencontre de réflexion sur la collaboration UQAC-FUQAC en lien avec projets de recherche. Tableau d'analyse produit pour le cheminement des fonds destinés à la recherche et à la création et partagé à la FUQAC et l'équipe du VRRICIP.	100%
			Augmenter l'offre de services spécialisés pour les chercheurs dans les domaines de la bibliométrie et de la gestion des données de la recherche	VRAAR (Bibli)	Travaux en cours pour uniformiser l'offre de service UQAC en matière de soutien à la gestion des données de la recherche. Ajout d'une personne archiviste aux Services de la bibiothèque qui aide à l'analyse des dossiers de données de la recherche. Amorces des travaux pour l'uniformisation et l'ajout systématique des données de publication des membres du corps professoral dans les bases de données soutenant l'analyse bibliométrique. Mise en place de processus de nettoyage de données pour les données bibliométrique en continu.	75%
<b>1</b>	<b>3</b>		<b>6</b>		<b>6</b>	
<b>2.1.2</b> Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique	Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (0,66 à 0,73)	1,75 (encore ici, la métho a probablement changé. Néanmoins, l'augmentation est supérieure à 10%)	Identifier et faire l'acquisition d'une plateforme (vitrine) des activités de diffusion scientifique	VRRICIP	Selon les dernières informations, l'UQAM abandonne la plateforme VIVO. Une autre solution devra être envisagée. Information à venir	S/O
	Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %	La source des données initiales (DRI) ne compile plus ces données depuis 2017, faute d'un fournisseur fiable. De plus, le FIR n'est plus un indicateur de référence, ce qui rend son utilisation caduque.  Cette mesure n'est plus pertinente. Elle a été abandonnée par la DRI. Nous proposons plutôt de suivre la portée des collaborations des professeurs menant à une publication scientifique, particulièrement celles à l'international	Implanter un programme de soutien à la publication dans des médias recensés par les outils de mesure bibliométriques Augmenter le nombre de publications UQAC disponibles en libre accès	VRRICIP VRAAR (Bibli)	CERC 13 avril 2021 (CERC-8479) et CA 20 avril 2021 (CAD-12465) Dépôts réguliers des articles, mémoires+thèses. Dépendance forte du nombre de dépôts à la sollicitation directe et répétée du personnel de la bibliothèque envers les chercheurs. Défi d'intégrer les pratiques de libre accès au processus normal de la recherche.	100% 70%
	Une plateforme de type « Vivo » permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée	Le projet de plateforme a été abandonné.	Réaliser des démarches pour confirmer l'intérêt de l'UQ.  Standardiser des ontologies utilisées pour la plateforme des expertises VIVO (à retirer) Augmenter la conservation du patrimoine intellectuel de l'UQAC et régional, tant analogue que numérique, pour des individus et des regroupements	VRAAR (Bibli) VRAAR (Bibli)	L'atteinte de cette cible est tributaire de l'engagement de l'UQ à soutenir la plateforme Vivo. Des démarches seront réalisées pour confirmer l'intérêt de l'UQ. En attente du démarrage de projet conjoint avec l'UQAM et l'UQAR Adoption par le CA de la politique relative au patrimoine intellectuel de l'UQAC. Archivage en cours d'un site Web créer par la recherche via Archive IT. Acquisition de 5 nouveaux fonds d'archives privés en cours. Versement supplémentaires dans 2 fonds d'archives existants.	S/O S/O 45%
<b>1</b>	<b>3</b>		<b>6</b>		<b>6</b>	

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
<b>2.1.3</b> Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu	Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente	Portrait difficile au niveau des projets à établir en raison de plusieurs facteurs limitatifs (information saisie sur le fiduciaire dans l'IFR et les collaborateurs; demandes acceptées versus demandes déposées, critères d'interdisciplinarité vs multidisciplinarité etc.). Portrait qualitatif actuellement possible au niveau des publications scientifiques. En regard des portraits au niveau des publications scientifiques en 2018 et en 2022, nous sommes à même d'apprécier une augmentation notable des activités interdisciplinaires (sans toutefois pouvoir la mesurer quantitativement). Voir fichiers joints.	Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	VRRICIP	Le règlement relatif à la recherche, à la création et à l'innovation a été révisé et adopté par le CA le 1er juillet 2020. La Politique relative à l'organisation de la recherche et de la création, découlant du règlement a été adopté par le CA le 7 décembre 2021.	100%
			Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)	VRRICIP		S/O
			Implanter 2 projets-pilote de recherche interdisciplinaire	VRRICIP	Un projet accepté dans le domaine de la recherche autochtone. Un projet accepté dans le domaine de la santé durable.	100%
	Le volume de financement de recherche provenant du milieu (excluant les 6 conseils et fonds subventionnaires publics) est maintenu (9,5 M\$ par année)	Ici aussi les données rétrospectives ont changé par rapport à l'année de référence. L'IFR ne nous donne plus 9,5 M\$ pour l'année 2019 mais bien 14,8\$. La cible a toutefois largement été atteinte, en 2023 le volume est à 18,4 M\$.  Correction à apporter à la cible. La FCI est également exclu du volume de financement provenant du milieu.	Implanter un programme de soutien au développement de partenariats en recherche.	VRRICIP	L'implantation d'un programme de soutien aux partenariats de recherche n'est plus une priorité. La volonté du vice-rectorat est de soutenir et développer des partenariats de recherche en continuité avec ses modes opérationnels actuels.	S/O
<b>1</b>	<b>2</b>		<b>4</b>			<b>4</b>
<b>3.1.1</b> Améliorer la notoriété de l'UQAC	Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée	De nouvelles stratégiques et outils ont été déployées favorisant l'impact auprès des communautés.	Élaborer un plan de communication institutionnelle	Rectorat (SCRIP)	Mesure réalisée en 19-20. Nouvelle mesure en 22-23	100%
			Élaborer un nouveau plan de communication institutionnelle	Rectorat (SCRIP)	Le nouveau plan de communication sera finalisé en 2025.	90%
			Resserrer les liens avec nos diplômés	Rectorat (SCRIP)	Le processus de mise à jour des données des diplômés a été standardisé pour favoriser de meilleurs suivis pour la FUQAC. Les stratégies de communication liées diplômés ont été régularisées.	100%
	Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficaces	100% Le plan a été approuvé à l'automne 2022.	Implanter une structure de soutien au recrutement des effectifs étudiants.	RECTORAT (unités pédagogiques concernées)	Nouvelle structure implantée.	100%
			Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur le recrutement	Rectorat (SCRIP)	Le plan a été approuvé à l'automne 2022,	100%
	Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée	100 % Léger Marketing pour procéder à un sondage de notoriété auprès de la population du Sag-Lac et de la Côte-Nord.	Réaliser une première mesure de la notoriété	Rectorat (SCRIP)	L'étude de notoriété a été réalisée.	100%
		Réaliser une nouvelle mesure en 2022-2023	Rectorat (SCRIP)	Déploiement d'une stratégie de visibilité concernant le sport universitaire	100%	
<b>1</b>	<b>3</b>		<b>7</b>			<b>7</b>

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
3.1.2 Consolider et développer les partenariats et les collaborations	100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés	80%. Partenariats majeurs avec PFR (CREB), Rio Tinto (secteur bauxite au CURAL), le MFFP renouvelés (Chaire sur les espèces aquatiques exploitées), le MES (Centre des Premières Nations Nikanite). Partenariat majeur non renouvelé avec Hydro-Québec car nouvelles modalités de financement de leur part avec un fonctionnement par projet (discussion en cours pour un nouveau projet de laboratoire en informatique ainsi que dans le secteur haute tension).	Développer des projets de partenariats stratégiques	VRRICIP (VREFR VRAAR)	Plusieurs projets présentés : Chaire sur l'autochtonisation de l'enseignement supérieur, Observatoire sur la liberté d'expression, Observatoire sur la forêt boréale, renouvellement partenariat avec PFR, zone d'innovation aluminium (ZIAL), etc.	100%
			Assurer un partenariat efficace avec la FUQAC	Rectorat (FUQAC)	Des mécanismes de coordination sont en place et fonctionnels. Des rencontres de suivi bi-mensuelles ont lieu avec le rectorat. Des membres de la régie siège au CA et sur le comité exécutif de la FUQAC de même que sur les divers comités d'analyse des demandes de don. Les stratégies de rencontre avec les donateurs sont élaborées en collaboration.	100%
				Rectorat (FUQAC)		
			Déposer un plan stratégique 2019-2023 et un plan d'action 2019-2020 pour les centres de formation (CESAM-ELFCQ, CPNN, CEU Sept-Îles), et le BDI	VRÉFR	La planification stratégique et le plan d'action de chacun des secteurs des Centres de formation ont été réalisés.	100%
			Formaliser la nouvelle unité « Bureau des partenariats »	VRRICIP	Changement organisationnel à la suite du départ du vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones. Le secteur des <b>partenariats en recherche, en création et en innovation</b> est désormais intégré au vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats. Il n'y a pas lieu de formaliser une structure " Bureau de partenariats "	100%
			Identifier et prioriser les partenariats en cours.	VRRICIP (VRÉFR)	Le comité sur les partenariats stratégiques en recherche et création est arrêté en raison du changement de structure organisationnelle effectif depuis janvier 2023. Des points de suivi des projets sont placés à l'ordre du jour de la Régie du rectorat.	100%
			Élaborer, en collaboration avec la Fondation, un plan d'action stratégique 2020-2023	RECTORAT (VRRICIP)	Les travaux sont finalisés. Un plan est présenté au CA de la Fondation en juin 2021.	100%
			Officialiser les derniers éléments de l'entente avec la FUQAC	Rectorat VRRICIP (SG)	Les ententes relatives à la gestion des bourses et à la campagne de financement ont été signées par toutes les parties prenantes.	100%
			Maintenir un rôle actif dans le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec	VRAAR (Bibli)	Présidence d'un groupe de travail du PBUQ sur le soutien à l'édition savante. Membership de groupes de travail (soutien aux revues savantes, Développement des collections, GDR, etc.). 2 membres du personnel intégrés au projet de recherche sur le soutien aux revues savantes.	75%
			Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente	100%. Plan stratégique du Vice-rectorat aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones ainsi que ses secteurs (BDI, Centres de formation, École NAD-UQAC) élaborés. Changement organisationnel en janvier 2023 menant à l'intégration des secteurs partenariat, Centre d'études de l'est de la Côte-Nord et École NAD-UQAC au vice-rectorat à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats.	Développer des collaborations avec les bibliothèques locales de l'enseignement post-secondaire (Saguenay-	VRAAR (Bibli)
Lancer les travaux de l'Alliance UQAC-UQAR	VRRICIP (VRÉ)	Entente-cadre concernant l'Alliance pour la consolidation et l'intensification de l'offre de services universitaires sur la Côte-Nord signée. Déploiement des mécanismes de communication, de collaboration et de coordination : Rencontres du Comité directeur et du Comité de mise en oeuvre. Activation des sous-comités opérationnels.  La règle budgétaire octroyant un financement supplémentaire pour la mission particulière de l'UQAC et de l'UQAT dans le cadre de leur Alliance pour intensifier les services universitaires sur la Côte-Nord n'a pas été reconduite par le MES en 24-25.			100%	
Formaliser l'entente-cadre pour la gestion des stages avec le CIUSSS	VRÉFR	L'Entente pour la gestion des stages : Planification, programmation et réalisation de l'enseignement a été officialisée le 24 mars 2022.			100%	
Élaborer un plan de développement de partenariats du service de la Formation continue, de l'École de langue française et de culture québécoise, du CEU de l'Est de	VRÉFR	Les plans stratégiques de ces secteurs ont été approuvés : Formation continue, de l'École de langue française et de culture québécoise, du CEU de l'est de la Côte-Nord, du Bureau de l'International. Le plan stratégique du Centre des Premières Nations Nikanite est en cours de rédaction.			75%	
<b>1</b>	<b>2</b>		<b>12</b>		<b>12</b>	
3.1.3	Les étudiants en première année et les finissants octroient une	Première année : 2019 = 3,13 -> 2023 = 3,1	Maintenir le taux de réponse des premières années et augmenter le taux de réponse des finissants à l'enquête	RECTORAT	Augmentation de 2,5% du taux de réponse en 2023 (19,7%) comparativement à 2020 (17,2%). Aucune enquête n'a été menée en 2024.	100%

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante	cote à l'ensemble de l'expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE (3,13/4)	Finissants : 2019 = 3,03 -> 2023 = 3,1  Il n'y a pas eu d'enquête en 2024	100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	VRÉFR	Nouvelle cible : 40 programmes ((correspondant au nombre total de programmes identifiés sous l'objectif stratégique 1.1.1.)  L'évaluation de l'expérience étudiante est comprise dans le cadre de l'évaluation institutionnelle de programme. Donc, les programmes ayant amorcé l'évaluation institutionnelle ont pris cette mesure : - Baccalauréat en enseignement des arts (7209) - Baccalauréat en psychologie (7092) - Doctorat en psychologie (1746/1747) - Baccalauréat en sciences réadaptation (6598) - Maîtrise ès sciences appliquées (physiothérapie) (1978) - Maîtrise en sciences infirmières (profil clinique) (2210) - Maîtrise en sciences infirmières (IPSPL) (2259) - Baccalauréat en géologie (7728) - Baccalauréat en éducation physique et à la santé (7203) - Baccalauréat en travail social (7798) - Maîtrise en travail social - recherche (3763) et Maîtrise en travail social - profil avec stage (3563) - Baccalauréat en kinésiologie (7437) - Baccalauréat en sciences infirmières (chaminement formation initiale) (7450) - Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement infirmière en exercice - volet intégré) (7452/7453) - Maîtrise en lettres (3073) - Doctorat en lettres (3136) - Baccalauréat en administration (7764) - Maîtrise en ingénierie (3708/1709)	45%
			Implanter des mesures permettant de limiter les effets des difficultés d'adaptation, du stress et de l'anxiété Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réussite éducative	VRÉFR	Réalisé : Implantation du Carrefour de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage; ajout de ressources aux SAE.	100%
				VRÉFR (SAE-DÉ-SCRIP)	Un plan d'action sur la réussite a été lancé en 2023-2024. Il est accessible sur la page Web du Vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite à l'adresse <a href="https://www.uqac.ca/direction/vrefr-reussite/">https://www.uqac.ca/direction/vrefr-reussite/</a> . Les objectifs se déclinent ainsi : 1.1 Favoriser les collaborations avec les cégeps, entre programmes, cycles (susciter l'intérêt vers les programmes universitaires) 1.2 Mettre en valeur les personnes diplômées et les personnes étudiantes de l'UQAC 1.3 Faire rayonner l'UQAC, sa notoriété à l'extérieur de ses murs 1.4 Favoriser le sentiment de fierté de la communauté UQAC 2.1 Offrir une mise à niveau académique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante 2.2 Offrir une mise à niveau numérique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante 2.3 Permettre à la communauté étudiante de développer ses compétences au niveau du métier d'étudiant 3.1 Encadrer de façon spécifique l'arrivée des nouvelles personnes étudiantes 3.2 Permettre aux personnes étudiantes d'être mieux préparées au parcours universitaire 4.1 Augmenter le soutien des personnes étudiantes de cycles supérieurs 4.2 Favoriser l'accueil, l'intégration et le soutien des personnes étudiantes provenant de l'international 4.3 Favoriser l'accueil, la collaboration et le soutien des personnes étudiantes des Premières Nations 4.4 Stimuler la vie étudiante et offrir des opportunités d'échange entre les membres de la communauté étudiante	100%
			Répondre aux besoins identifiés dans le cadre de la démarche de plan d'action des programmes Créer des lieux et des services dynamiques et inclusifs	Rectorat (SCRIP)	Plus de 50 programmes ont été soutenus en 2022-2023	100%
				VRAAR (Bibli)	L'UQAC a réalisé les phases 6,7 et 8 du projet de rénovation au cours de l'été 2024 et est à démarrer les phases 9 et 10 du projet de rénovation de rénovation du pavillon principal qui seront réalisés à l'été 2025. Cette rénovation globale vise à dynamiser les espaces et à les actualiser aux besoins d'aujourd'hui en plus d'assurer une mise aux normes du pavillon. L'amélioration continue qui se fait sur les terrains et l'installation de mobilier urbain s'inscrivent dans cette perspective.	35%
			Améliorer le milieu de vie par des projets d'infrastructure	VRAAR (SIE)	En plus de la rénovation du pavillon principal, nous venons de livrer un terrain synthétique avec des couloirs de courses disponible pour la communauté. De plus, la construction d'un CPE 100 places sur le campus Saguenay est en cours de réalisation et nous venons de recevoir une subvention ministérielle pour la construction d'un bloc de résidences supplémentaires. Notre architecte interne poursuit le plan de développement des infrastructures futures qui inclut un milieu de vie autochtone. Toutes nos décisions de rénovation tendent à améliorer le milieu de vie. Les nouveaux projets sont développés selon la même trajectoire. Le plan de développement est sur 10 ans.	60%
				Rectorat (SCRIP)	Susciter de l'intérêt pour les études de premier cycle  Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de premier cycle est passé de 3779 à l'automne 2023 à 3730 pour l'automne 2024. Bien que nous remarquons une légère baisse dans le nombre total, nous observons un taux de rétention plus élevé que les dernières années. La baisse est donc dû à une diminution des nouveaux inscrits.	S/O

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
			Susciter de l'intérêt pour les études de cycles supérieurs	Rectorat (SCRP)	Le nombre total d'inscrits canadiens dans un programme de cycles supérieurs est passé de 795 à l'automne 2023 à 815 à l'automne 2024 .	S/O
	Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée	20% des 86 programmes ont amorcé l'évaluation institutionnelle	100 % des nouveaux programmes désignés ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	VRÉFR	Plusieurs mesures de soutien spécifiques aux étudiants et étudiantes de cycles supérieurs sont offertes afin de les soutenir dans leur cheminement.	38%
<b>1</b>	<b>2</b>		<b>10</b>			<b>10</b>

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers	100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée	100% de la cible 2019	Adopter la solution de développement	VRAAR (STI)	La plateforme choisie est Atlas.	100%
		<p>La gouvernance du projet ATLAS est maintenant en place et la reddition de compte de ce projet effectuée auprès des diverses parties prenantes de façon mensuelle. Les décisions d'enlignement fonctionnel sont maintenant prises en partenariat avec les lignes d'affaires de chaque secteur impacté par ce projet d'envergure.</p> <p>Vu les ajouts de fonctionnalité requis afin de répondre à la réalité et aux besoins de nos utilisateurs, le périmètre du projet est réajusté. Il ne s'agit plus simplement de migrer les fonctionnalités de SIGARE et GESACAD, systèmes désuets, dans ATLAS, mais d'ajuster le périmètre de développement afin que ce projet soit au coeur de la transformation numérique de l'UQAC. Ceci nécessite une révision des processus d'affaires et fait en sorte que globalement, le projet a changé d'envergure et son % de réalisation est maintenant de l'ordre de 40%.</p>	Assurer le financement du projet de migration	VRAAR (STI, SRF)	Le développement de cette plateforme a été autorisé par le MEES en 2013 – Depuis, l'UQAC cumule au PQI les sommes réservées au développement informatique. L'enveloppe est actuellement suffisante pour assurer la réalisation complète du projet.	100%
			Implanter le module sociologique du dossier étudiant	VRAAR (Registraire)	L'implantation du module sociologique dans le système Atlas a été effectuée de concordance avec l'équipe du STI.	100%
			Mettre en place la gouvernance du projet ATLAS	VRAAR (STI)	La gouvernance du projet ATLAS est maintenant en place et la reddition de compte de ce projet effectuée auprès des diverses parties prenantes de façon mensuelle. Les décisions d'enlignement fonctionnel sont maintenant prises en partenariat avec les lignes d'affaires de chaque secteur impacté par ce projet d'envergure. Vu les ajouts de fonctionnalité requis afin de répondre à la réalité et aux besoins de nos utilisateurs, le périmètre du projet est réajusté. Il ne s'agit plus simplement de migrer les fonctionnalités de SIGARE et GESACAD, systèmes désuets, dans ATLAS, mais d'ajuster le périmètre de développement afin que ce projet soit au coeur de la transformation numérique de l'UQAC. Ceci nécessite une révision des processus d'affaires et fait en sorte que globalement, le projet a changé d'envergure et son % de réalisation est maintenant de l'ordre de 40%.	100%
			Intégrer les principes de l'ÉDI et de l'inclusivité dans les activités du bureau du registraire.	VRAAR (Registraire)	L'écriture inclusive a été intégrée dans les communications écrites du BDR. Les systèmes gouvernementaux de déclaration de l'effectif étudiant ne permettent pas l'ajout d'un genre. Le nouveau formulaire de demande d'admission sera mis en ligne au cours de l'automne et permettra une meilleure intégration de l'EDI à nos diverses plateformes.	75%
			Compléter la numérisation des dossiers étudiants au Bureau du registraire	VRAAR (Registraire)	Tous les nouveaux dossiers d'étudiants sont numérisés. Seuls les dossiers des étudiants actifs avant la pandémie de la COVID et qui sont non archivés restent à numériser.	70%
			Établir les bases du futur entrepôt de données institutionnel	VRAAR (STI)	Dans une structure traditionnelle, l'UQAC s'est dotée d'une base de donnée nouvelle qui continuera d'être alimentée et d'évoluer selon les besoins des lignes d'affaires et des projets de mutualisation tels DEFI Affaires volet 1. Cette structure pourra convenir pendant plusieurs années aux besoins de l'UQAC.	100%
			Entreprendre et mener à terme la transformation numérique de l'UQAC	VRAAR (STI)	Les fondations d'une gouvernance de la transformation numérique à l'UQAC sont en cours d'implantation. Le comité de la transformation numérique est formé et opérationnel depuis plusieurs mois. La feuille de route de l'UQAC est en révision et deux projets ont été identifiés dans la reddition de compte du MCN 2024. En parallèle, diverses initiatives de moindre envergure permettent des gains rapides. On pense à la numérisation de certains processus permettant une gouvernance des données en règle, et une optimisation du travail vu l'élimination du traitement manuel de centaines de transactions. L'arrivée de l'intelligence d'affaire permet un nouvel éclairage sur les chantiers et projets qui devront devenir prioritaire dans la feuille de route de la transformation numérique. La TN de l'UQAC s'accéléra dans les trois prochaines années maintenant que les fondations sont en place.	12%
			Augmenter la qualité de la gestion documentaire à l'UQAC	VRAAR (Biblio)	Ajout d'une archiviste professionnelle à l'équipe des archives. Ajout d'une section Archives sur le site Web des Services de la bibliothèque. Démarrage des travaux de la catégorisation des actifs informationnels.	15%
			Système de Mission ATLAS: Passage au mode de livraison AGILE	VRAAR (STI)	Le développement du système ATLAS est maintenant en mode semi-Agile. Une meilleure connaissance du rôle des lignes d'affaires permettant l'identification des propriétaire de produits, avec l'aide des analystes d'affaires, permet une meilleure subdivision des lots de travail. Du travail reste à faire afin de poursuivre cet enlignement vers un réel mode Agile.	35%
80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues	100%	Soutenir le déploiement des activités FAD de l'objectif 1.2.2	VRAAR (Bibli)	Arrimage avec objectif 1.2.2. Une évaluation de la proportion d'activités asynchrones sera réalisée.	100%	
1	2		11			11

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
<b>NOUVEL OBJECTIF STRATÉGIQUE</b>  Améliorer l'efficacité et l'efficience des services technologiques et informationnels			Définir la trajectoire (feuille de route/Roadmap) pour la cybersécurité	VRAAR (STI)	La feuille de route pour la cybersécurité 2023-2028 est définie dans le PRC (Programme de rehaussement de la cybersécurité) du ministère de la cybersécurité et du numérique. La séquence de déploiement dépendra des enveloppes octroyées.	100%
			Établir la stratégie de déploiement des requis technologiques en matière de cybersécurité et du modèle nécessaire à leur exploitation	VRAAR (STI)	La stratégie de déploiement est liée au Plan de Rehaussement de la Cybersécurité et est donc établie. La mise en place du mode d'exploitation est complétée mais non optimale. L'augmentation des activités d'exploitation liées aux nouvelles réalisations de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, par l'ajout de divers nouveaux outils et leur consoles associés nécessite de se réinventer constamment à l'intérieur des équipes. Des itérations au modèle seront donc constamment requises afin de s'adapter.	50%
			Implanter la plateforme de transmission des documents des étudiants au bureau du registraire Modifier la structure du STI afin d'accroître la valeur aux clients	VRAAR (Registraire) VRAAR (STI)	Un pré-requis important sera mis en place en 2024 (demande d'admission en ligne/outil de dépôt de documents sécurisé). La plateforme de transmission des documents suivra. La modification de la structure organisationnelle du STI par la mise en place d'une équipe d'analyste d'affaires réalisant des activités de service-conseils en amont est terminée. Plusieurs gains rapides (optimisation et création de valeur) peuvent déjà être comptabilisés depuis la mise sur pied de cette équipe qui aura un grand rôle dans la stratégie de transformation numérique de l'UQAC.	50% 100%
<b>1</b>	<b>0</b>		<b>4</b>			<b>4</b>
<b>NOUVEL OBJECTIF STRATÉGIQUE</b>  Actualiser les outils de communication institutionnels	Poursuivre le déploiement des outils Web et numériques		Doter l'UQAC d'une stratégie des réseaux sociaux	Rectorat (SCRP)	La stratégie est revue et déployée.	100%
			Mettre en œuvre la stratégie médias sociaux	Rectorat (SCRP)	La stratégie est déployée.	100%
<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>			<b>2</b>

4 enjeux		7 orientations					
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24		
4.2.1 Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion	100 % de la nouvelle structure de gestion est implantée en fonction des orientations institutionnelles	100%	Compléter la structure de gestion des niveaux tactique et opérationnel / Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture	RECTORAT (VRAAR)	La structure de gestion et les mécanismes de coordination prévus au plan d'organisation ont été implantés. Suivant cela, d'autres changements ont été réalisés en fonction des besoins de l'Institution.	100%	
		La structure de gestion et les mécanismes de coordination prévus au plan d'organisation 2018 ont été implantés.		Réviser tous les outils d'évaluation des gestionnaires à partir du profil des compétences	VRAAR (SRH)	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés.	100%
		Suivant cela, d'autres changements ont été réalisés en fonction des besoins de l'Institution.		Implanter la structure de gestion des cliniques universitaires	VRÉFR (SG)	La rédaction d'une politique et la révision de la procédure sont amorcées.  Bilan : 5 rencontres de la Table des cliniques universitaires ont eu lieu entre le 15 novembre 2023 et 14 juin 2024 Il n'y a pas de politique. Il y a une procédure. La démarche a été approuvée par le VRERF en avril 2024. La procédure a été modifiée par le DAD et vérifiée par le SG. Elle a été soumise pour consultation aux directions de cliniques et aux directions départementales entre le 29 avril 2024 et le 10 mai 2024. La consolidation des commentaires a été faite au DAD. Lors de la rencontre du 14 juin 2024, il y a eu une demande pour rediscuter des éléments de cette procédure par les directions concernées. Une présentation aux instances se fera au trimestre d'automne 2024.	50%
				Implanter la structure de gestion des unités de recherche accréditées	VRRICIP (SG)	Table des responsables d'unités de recherche	100%
				Réviser les processus de gestion académique afin d'accorder davantage d'autonomie aux équipes-programme	VRÉFR (VRAAR)	Processus budgétaire incluant les dir. de programme. Politique votée au CA (CAD-12252) le 16 juin 2020. Dossier des descriptions de fonction.	100%
				Mettre en place et opérationnaliser la nouvelle structure organisationnelle « centres de formation » sur les plans administratif et académique	VRÉFR (VRAAR)	La structure Centres de formation est implantée et en opération. Le nouveau cadre d'intervention du CPNN auprès des étudiants autochtones est renouvelé pour 3 ans (soutien financier du MES à la hauteur de 1,017 M\$ pour la période 2020-2023).	100%
				Parfaire et opérationnaliser la structure organisationnelle du Centre d'études universitaires de la Côte-Nord (CEUCN) sur les plans administratif et académique	VRRICIP (VRAAR, VRÉFR)	Arrêt de la réflexion à l'hiver 2024 pour se concentrer sur la gouvernance de l'École NAD-UQAC. Reprise de la réflexion prévue à l'automne 2024.	85%
				Augmenter notre capacité à réaliser des projets de construction	VRAAR (SIE)	Le SIE a procédé à l'embauche des ressources nécessaires ce qui nous a permis de livrer le carnet de commandes de l'été 2024 qui comprenait 14 chantiers.	100%
				Définir le champ de juridiction du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage	VRAAR (VRÉFR)	La gouvernance du Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage est en place. Un comité de coordination est composé de membres de la direction, de professeurs, de chargés de cours et de personnel non-enseignant. L'offre de service du Carrefour est connue de la communauté universitaire.	100%
				Définir le champ de juridiction de la direction académique de l'École NAD	VRRICIP (VRÉFR, VRAAR)	Analyse de gestion du changement effectuée. Postes de doyen associé et de direction administrative définis. Procédure de nomination d'un doyen associé pour un campus externe définie. Résolutions à la CERC du 4 juin puis au CAD du 18 juin 2024 pour la création du poste de doyen associé, l'adoption d'une nouvelle procédure de nomination d'un doyen associé ainsi que la composition du comité de sélection. Résolutions au CEX du 18 juin 2024 pour la révision de la procédure des cadres ainsi que la composition d'un comité de sélection pour la direction administrative. Processus de recrutement des ressources en cours du côté des RH avec objectif d'entrée en poste d'ici la fin de l'automne 2024.	100%
				Réviser l'offre de services du SRH et du DAD et l'organisation du travail des ressources	VRAAR (SRH)	Offres de services implantées et structures implantées	100%
				Mettre en place un modèle de gestion optimal tenant compte des besoins et de la culture institutionnelles	VRAAR (SRH)	Chaque poste qui devient vacant est évalué afin de faire les ajustements requis, le cas échéant, pour répondre aux besoins. Un projet institutionnel a été lancé relativement au plan de main-d'œuvre et à la transformation numérique. Tous les mécanismes sont en place.	90%
				Intégrer la fonction admission du BDI	VRAAR (Registraire)	Projet abandonné par le Bureau de l'International.	S/O
				Intégrer la structure de gestion du SAAS au SIE	VRAAR (SIE)	Le SAAS est complètement intégré au SIE.	100%
				Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement durable au sein du SIE	VRAAR (SIE)	Le SIE a pérennisé ses mécanismes de valorisation pour tous ses chantiers de construction. Cependant, une équipe permanente sera à mettre en place pour la poursuite de ce grand.	80%
		Conclure la transaction immobilière de l'École NAD	VRAAR (SIE)	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur a confirmé sa contribution financière pour les 30 prochaines années. Cette aide génèrera une économie de près de 1 M\$ annuel pour l'UQAC. Il reste à rédiger les ententes entre l'UQAC et l'UQ.	95%		

4 enjeux		7 orientations					
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24		
1	2	75%	Relancer le sport universitaire	VRAAR (SIE)	Mise en place d'une équipe de hockey. Changement de division au volleyball de D2 vers D1. Adhésion à Usport. Mise en place de bourses spécifiques pour le recrutement. Développement d'un logo pour les INUK. Évènement Gin et Jazz pour lever des fonds, gala des INUK annuel. Remplacement de l'équipe d'entraîneurs de volleyball.	100%	
			Mettre en place les mécanismes et outils soutenant le développement d'une culture de prévention	VRAAR (Prisme)	Une équipe de travail réunissant les principaux pôles de la prévention (EDI, BPI, SST) a été créée. Le prisme de prévention a été formé afin de consolider les stratégies et faire rayonner les initiatives institutionnelles en prévention. Les objectifs stratégiques du Prisme de prévention ont été développés ; mission, vision, valeurs et un premier plan d'action institutionnel en matière de prévention de l'UQAC a été rédigé qui identifie les actions et les mesures à déployer permettant de se conformer aux nouvelles exigences législatives.  Un plan d'action est présenté et suivi annuellement relativement aux priorités en matière de prévention.  On assure la présence du PRISME dans les actions et les comités qui touchent la prévention ce qui a permis la création de lien transversal entre le PRISME et certain(es) acteur(-trices) clefs dont les conseillères en développement organisationnel (SRH) pour coordonner les stratégies en prévention et en intervention.  La révision des documents normation est en cours. Un comité institutionnel et des comités sectoriels de prévention seront mis en place afin de favoriser la participation de la communauté universitaire.  L'identification et l'analyse des risques seront réalisées au cours de la prochaine année afin de planifier et organiser les initiatives en prévention. Un programme de prévention institutionnel sera développé et mis en œuvre.	50%	
			Définir un modèle de gestion ou de mutualisation des ressources professionnelles, techniques et de soutien favorisant la transversalité à travers l'institution. Mettre en place des mécanismes de coordination et des outils permettant une gestion efficiente des ressources mutualisées	VRAAR (SRH, SRF)	L'Institution a établi une stratégie et documenté un plan d'action en planification de main-d'œuvre et transformation numérique dans lequel une évaluation systématique des opportunités de mutualisation est prévue	25%	
			Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs académiques	VRAAR (SRH)	Les mécanismes de coordination et les outils permettant une gestion efficiente des ressources mutualisées ont été développés et sont utilisés par l'équipe de MIRE. La documentation de ceux-ci reste à faire.	85%	
			Augmenter la maîtrise des compétences de gestion de tous les gestionnaires des secteurs administratifs	VRAAR (SRH)	Plusieurs formations sont offertes en continu aux gestionnaires.	100%	
			Augmenter la maîtrise des compétences de gestion des employés	VRAAR (SRH)	Le processus d'appréciation de la contribution se fait en continu	100%	
			Augmenter le taux de participation aux activités de formation (Référence au prisme -culture de prévention)	VRAAR (SRH)	Tous les professionnels (non cadres) supervisant du personnel participent aux formations de gestion offertes aux personnel-cadre. Les nouveaux outils d'évaluation de la contribution des employés seront déployés sous peu.	70%	
			100 % des gestionnaires ont été évalués	RECTORAT (VRAAR)	Le programme de coaching de groupe a été réalisé et a permis aux personnes employées en situation de gestion d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances. L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.	90%	
							100%

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
Optimiser en continu les processus de gestion académique et administrative	100 % des processus transversaux sont révisés et efficaces (Processus de gestion des activités d'enseignement, du budget, dossier étudiant, ressources humaines, infrastructures)	50 %	Élaborer le nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement	VRÉFR (RECTORAT)	Un nouveau mode d'attribution des activités d'enseignement a été présenté et accepté par le comité de gouvernance.	100%
		Les processus en lien avec la gestion des activités d'enseignement ont été révisés et déployés. Une équipe oeuvre à améliorer la gestion.	Un processus révisé d'attribution des activités d'enseignement est implanté.	VRÉFR (DAD)	Le processus est implanté.	100%
		Les processus relatifs au budget sont à jour et communiqués aux équipes.	100 % des départements ont élaboré un plan d'action contenant des moyens spécifiques relatifs à la gestion des activités d'enseignement	VRÉFR (VRAAR)	Le dossier de GAE est un enjeu institutionnel et de la convention collective des professeurs. Lors des différentes CDD, les départements ont été avisés d'un mécanisme de la remise en place de « quotas ». Le DAD a travaillé un moyen d'établir des quotas annuels pour les départements. La démarche a été présentée au VRÉFR 13 mai 2024. Une rencontre VRÉFR-VRAAR est planifiée pour valider cette démarche en août 2024. Lors de la négociation du renouvellement de la convention collective des professeurs, la détermination des quotas est un enjeu et un seuil sur le nombre d'activités est entendu sur la base de l'année 2018-2019. Donc, aucun plan d'action départemental n'a été déposé car la démarche actuelle s'appuie sur une vision institutionnelle en élaboration dans un premier lieu. D'autres rencontres à venir au courant de l'automne 2024 pour assurer le bon déroulement de ce projet	22%
		Les améliorations des fonctionnalités associées au dossier étudiant ont été intégrées au projet ATLAS suite à une révision du périmètre de celui-ci. Ce nouveau périmètre inclut désormais des améliorations visant à répondre aux besoins institutionnels émergents et aux nouvelles normes de l'industrie tout en réduisant notre risque technologique. Un comité de gouvernance assure un suivi mensuel de ces avancées, et près de 40 % des fonctionnalités ont été améliorées jusqu'à présent.	100% des politiques et procédures relatives au dossier étudiant sont révisées	VRÉFR (BDR, DÉ)	La politique relative à l'admission au premier cycle et au deuxième cycle a été révisée	25%
		Plusieurs des processus de gestion des ressources humaines ont été améliorés.	100 % des politiques et procédures de modification et de création de programmes sont adaptées au processus d'évaluation continue.	VRÉFR (DÉ)	Les politiques et procédures ont été révisées et adoptées.	100%
		Des processus de gestion des infrastructures ont été déployés au niveau des unités de recherche.	Améliorer l'interface services / unités de recherche	VRRICIP (VRAAR)	Rencontres planifiées dans le calendrier en continu.	100%
		Les processus et outils en lien avec la gestion des espaces et locaux sont en cours de révision.	Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface	VRRICIP (VRAAR)	La gestion des infrastructures du LIMA, du CSFM, du CTVB, du pavillon du givre et du traitement de bauxite est mutualisé. MIRE voit à la gestion administrative de ces infrastructures et des ressources qui y travaillent. Le cadre formel de gestion est en définition et sera présenté aux cours des prochains mois au VRRICIP.	85%
		Les processus de gestion des demandes et projets devraient être complétés d'ici la fin de l'année.	Assurer la gestion durable de Carbone Boréal	VRRICIP (VRAAR)	Le comité de gestion créé par les instances de l'UQAC en octobre 2021 (CAD-12625) s'est réuni à quelques reprises. Il est composé en majorité de représentants de l'UQAC qui ont pour mandat de s'assurer de la faisabilité des engagements pris par l'UQAC dans Carbone boréal (CB) et d'en effectuer le suivi. La dynamique définitive est en train de se réfléchir et de s'établir entre ce comité et la structure organisationnelle de CB. Le renouvellement de l'entente avec le MFFP sera adressé lors d'une prochaine Régie du Rectorat. La nouvelle entente a été rédigée par l'équipe de la Chaire en éco-conseil. Une rencontre est prévue au début de l'automne pour finaliser un projet et rencontrer la direction régionale du MFFP.	100%
			Améliorer la gestion des infrastructures majeures de recherche	Rectorat (VRRICIP)	Le plan stratégique est approuvé par le VRRICIP. Le plan d'action est complété et mis en œuvre.	100%
			Définir un mécanisme de priorisation des projets	VRAAR (VRÉFR, VRRICIP)	La rédaction de la politique d'ordonnement des projets est en rédaction. Certaines orientations demeurent à confirmer. Les outils soutenant le processus seront sélectionnés au cours de 2025.	75%
			Augmenter l'adéquation des collections de la bibliothèque avec les besoins des usagers	VRAAR (Biblio)	Mise en place de l'entente de conservation partagée. Inventaire des périodiques complété. Modification des processus d'acquisitions de document pour automatiser l'achat des nouvelles éditions de manuels et de rachat des livres abimés. Augmentation de l'offre documentaire disponible via le PDA. Révision du processus pour l'évaluation des collections et des besoins documentaires en continu.	50%
			Mettre en place les mécanismes et les outils soutenant la gestion par les indicateurs.	VRAAR	L'intelligence organisationnelle (BI) a pris de l'ampleur. À propos de l'architecture, une solution interne a été préférée à Azure. Le STI a développé un espace dédié au BI et nous y avons déposé plusieurs ensembles de données qui alimentent maintenant le tableau de bord du Registraire et, plus récemment, le tableau de bord de la Régie du rectorat. Une documentation étoffée a été produite sur Confluence. Sur le plan de la gouvernance, une ressource a été mandatée pour en définir le cadre et formuler un document officiel. Enfin, les prochains développements incluent les activités d'enseignement (tableau conjoint DAD-VRAAR), la réussite (VRÉFR-VRAAR), mais surtout les aspects financiers : formule de financement, contrôle des budgets, calcul des EETP.	50%
			Opérationnaliser les changements de la convention collective des chargés de cours	VRAAR (SRH-DAD)	La nouvelle convention collective des chargés.es de cours a été conclue et signée. Son actualisation est en cours et se poursuivra au cours des prochains mois.	95%
			Arrimer le processus budgétaire aux travaux du Comité de priorisation des demandes	VRAAR (SRF)	Cet élément sera traité ultérieurement.	90%
	Augmenter la performance des espaces	VRAAR (SIE)	La rédaction des directives sont toujours en cours.	50%		

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
			Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et <del>seulement de mesure</del> 100 % des gestionnaires ont été évalués	VRRICIP (VRAAR)	Projet-pilote démarré. Un poste de cadre est créé. Rédaction d'un plan stratégique déposé. Plan d'action en cours de préparation.	100%
			Revoir les exigences requises pour les différents emplois	VRAAR (SRH)	L'ensemble des outils pour l'évaluation de la contribution des cadres ont été déployés et les évaluations se font en continu.  Le Service des ressources humaines est maintenant responsable des aspects relatifs aux postes de cadre. Tous les postes de cadres ont fait l'objet d'une révision de leur description de fonctions et de leur classification. Chaque poste qui devient vacant est réévalué.	35%
			Harmoniser et optimiser les pratiques de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Institution (pratiques de gestion)	VRAAR (SRH)	Plusieurs processus et pratiques en matière de RH ont été déployés. Les ressources du SRH assurent une cohérence institutionnelle dans les interventions en matière de pratique de gestion.	100%
			Assurer une gestion efficace des interventions pour raisons disciplinaires	VRAAR (SRH)	Les politiques et procédures sont ajustées en fonction des modifications aux différentes lois notamment au niveau de la prévention du harcèlement.	75%
						60%
<b>1</b>	<b>1</b>		<b>20</b>			<b>20</b>
<b>4.3.1</b>	100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées	50%	Réaliser une évaluation du climat organisationnel	VRAAR	L'évaluation du climat organisationnel a été réalisée en 2019. Un nouveau sondage sera réalisé d'ici la fin 2023.	100%
Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant		Les pistes d'amélioration recensées sont intégrées aux interventions auprès des secteurs concernés (taux de réalisation moyen à titre indicatif seulement car variable en fonction des secteurs; stratégie d'amélioration continue et axée sur les besoins des milieux est privilégiée)	Identifier les mesures d'amélioration du climat organisationnel	VRAAR	Suivant le sondage de mobilisation qui sera réalisé en 2025, il y aura une mise à jour du plan d'action.	75%
		Un nouveau sondage sera réalisée au cours des prochains mois.	Maintenir ou accroître la satisfaction des employés en regard du climat organisationnel	VRAAR (SRH)	Adhésion en mai 2024 à la plate-forme Global Watch rendant accessible plusieurs outils permettant d'améliorer les pratiques de gestion. Pour une raison hors de notre contrôle, le sondage de mobilisation n'a pu être déployé à l'automne 2023. La recherche d'un partenaire externe se poursuit afin de le lancer en 2025.	60%
			Améliorer le taux de présence au travail	VRAAR (SRH)	La mise en place d'un partenariat avec le département des sciences de la santé a permis de réduire le délais d'attente des demandes relativement à l'environnement de travail et ainsi favoriser le maintien au travail et assurer des retours au travail durables.	70%
			Déployer des pratiques de gestion favorisant la santé psychologique des employés	VRAAR (SRH)	Les comités de santé et sécurité ont ajouté une dimension santé psychologique à l'intérieur de leur champs d'action. Cela se traduit notamment par: - La mise en place d'une semaine de prévention pendant laquelle le volet santé psychologique sera abordé sous forme d'activités - L'accessibilité au programme d'aide aux employés à tous les employés détenant un statut particulier leur permettant de recevoir plusieurs services de professionnels.les qualifiés.es pour les soutenir au niveau de la santé psychologique.	30%
			Augmenter le taux de fidélisation de la main-d'œuvre	VRAAR (SRH)	Plusieurs activité institutionnelles de mobilisation (activités sociales) ont été ajouté au calendrier afin de favoriser le sentiment d'appartenance à notre institution et ainsi augmenter la fidélisation.	60%
			Revoir les mécanismes d'attraction de la main-d'œuvre	VRAAR (SRH)	Plusieurs ajustements ont été apporté pour augmenter la visibilité des emplois disponibles au sein de l'Institution. Le processus d'acquisition d'un outil de gestion des candidatures se poursuit. Ce changement permettra notamment d'améliorer l'expérience des personnes candidates pour la consultation des conditions de travail et des emploi offerts ainsi pour les processus de dépôts et de suivi de leur candidature.	70%
			Encadrer le suivi des employés à statut particulier	VRAAR (SRH)	Le processus informatisé d'évaluation systématique des personnes nouvellement embauchées ou en période d'essai a été lancé. Ce dernier permet un suivi rigoureux et ainsi d'assurer à l'institution une main-d'oeuvre répondant aux exigences de l'emploi.	80%
			Reconnaître l'enseignement et la pédagogie	VRÉFR (DÉ, DAD, SAE, Carrefour)	Dans le cadre du plan d'action (en cours de rédaction) du VRÉFR une orientation spécifique a été définie à l'enjeu 3 : Le développement et la consolidation de la carrière des enseignant.e.s.  L'orientation est la suivante : Disposer d'une stratégie de reconnaissance, de valorisation et de rétention des enseignant.e.s.	S/O

4 enjeux		7 orientations				
Objectif stratégique	Cible	Niveau atteint 2024	Priorités institutionnelles	Resp	août-24	
	Un plan de développement des ressources humaines (PDRH) est élaboré et 100 % des actions sont réalisées	75 % Différentes initiatives ont été réalisées permettant d'identifier les besoins en compétences. Les compétences des gestionnaires (directions administratives et académiques) ont été ciblées et les priorités de développement déterminées par un comité représentatif des clientèles. Un programme de développement annuel a été instauré. Le personnel en situation de gestion (APA21) a été intégré au programme au cours de la deuxième année. Les compétences ciblées sont évaluées lors de la revue de la contribution annuelle. Le décanat des études et le décanat des affaires départementales ont instauré des programmes d'accueil et d'intégration pour les nouveaux professeurs. Des initiatives sont aussi faites par ces décanats pour soutenir le développement des compétences du personnel administratif et professionnel des départements et des unités pédagogiques. Le décanat de la recherche, de la création et de l'innovation a revu son offre de services et identifié les connaissances et compétences requises pour la soutenir. La réalisation d'un plan de développement est une priorité de leur plan stratégique. D'ailleurs, plusieurs des plans stratégiques des unités comportent des actions visant le développement des membres de leur équipe. Le niveau de conscience quant à l'importance de voir au développement des compétences s'est élevé. Une des prochaines étapes sera de concilier les initiatives de façon à soutenir les initiatives dans le temps.	Élaboration du plan de développement des ressources humaines (PDRH)		En plus des actions déjà réalisées, une conseillère en ressources humaines a été mandaté pour revoir le processus d'évaluation de la contribution. La révision de ce processus permettra de mieux cibler les besoins de formation individuelle et ainsi ajuster l'offre de formation disponible.	75%
<b>1</b>	<b>2</b>		<b>10</b>			<b>10</b>
<b>16</b>	<b>31</b>		<b>136</b>			<b>136</b>

Nombre objectifs complétés **67**  
 Nombre d'objectif S/O **8**

